



# COMMUNE DE GRAND COMBE CHATELEU

---

## Réorganisation de la voirie Communale :

### Classement des Voies Communales

et

### Inventaire des Chemins Ruraux

---

## NOTICE EXPLICATIVE

### Préambule

L'objet du présent dossier est de mettre à jour le classement des voies communales et l'inventaire des chemins ruraux.

Le classement des voies communales est un classement exhaustif car l'existence d'une voie communale dépend d'un acte de classement exprès.

L'inventaire des chemins ruraux n'est pas exhaustif. L'absence d'un chemin rural sur l'inventaire n'est pas suffisant pour en remettre en cause son existence.

Les plans joints au présent dossier sont des plans de localisation des voies communales et chemins ruraux. Ces plans n'indiquent pas leurs emprises. Pour les voies communales, seule une procédure d'alignement permet d'en fixer l'emprise. Pour les chemins ruraux, c'est une procédure de bornage qui est applicable.

En fin de dossier figure également une liste de voies privées. Cette liste n'est pas exhaustive.

### 1-DEFINITION

Le classement est l'acte qui confère le caractère de voie communale. Il est prononcé par délibération du conseil municipal. On ne peut classer une voie dans le domaine public communal que si elle appartient au domaine privé de la commune.

## 2-DISTINCTION ENTRE VOIE COMMUNALE ET CHEMIN RURAL

En application de l'ordonnance du 7 janvier 1959, du code de la voirie routière et du code rural et de la pêche maritime, les voiries appartenant aux communes et ouvertes à la circulation publique ne peuvent être rangées que dans deux catégories : les voies communales et les chemins ruraux.

Ces voies communales et ces chemins ruraux peuvent avoir différentes caractéristiques selon le code de la route : aire piétonne, bande cyclable, voie verte,... (R110-2 du code de la route) Ces différents usages ne font pas l'objet de la présente procédure.

### **2-1 : Les voies communales**

Elles font partie du domaine public routier communal  
Ce classement implique :

- **l'inaliénabilité du terrain** : un déclassement préalable est nécessaire pour procéder à la vente du terrain qui cesse d'être affecté à l'usage public.
- **l'imprescriptibilité** : la prescription acquisitive ne peut avoir prise sur le domaine public.
- **la charge d'entretien** par la commune : l'entretien des voies communales est obligatoire et les dépenses qui en découlent sont également obligatoires. Il en va de la responsabilité de la commune.
- **leur limite** est définie par une procédure de délimitation tenant compte de la limite foncière des propriétés et de l'alignement. Celui-ci est délivré obligatoirement et unilatéralement par le Maire sur la demande du riverain. Cet alignement est fixé :
  - conformément aux plans d'alignement existants (plans d'alignement juridiquement établis, plan de bornage des propriétés en limite du domaine public y compris les plans de remembrement).
  - à défaut, à la limite de fait résultant de l'état des lieux.

### **2-2 : Les chemins ruraux**

Ils appartiennent au domaine privé de la commune.

- **leur aliénation** est possible sans procédure de déclassement ; toutefois une enquête publique préalable peut être nécessaire, les riverains jouissant d'un droit de préemption pour leur acquisition. La prescription acquisitive s'applique dès lors qu'elle satisfait aux conditions du code civil (article 222.9).
- **leur entretien** ne fait pas partie des dépenses obligatoires de la commune. Toutefois ils doivent être entretenus en fonction de la nature et du caractère du trafic auquel ils sont destinés.
- **leur limite** relève de la procédure de bornage conduite contradictoirement entre la commune et les propriétaires riverains en application de l'article 646 du code civil.

En vertu de l'ordonnance du 7 janvier 1959 et de l'article L161-1 du code rural et de la pêche maritime, les chemins ruraux sont ceux qui, appartenant à la commune, ne figure pas au classement des voies communales et sont affecté à l'usage du public.

De plus l'article L161-3 du code rural et de la pêche maritime précise « Tout chemin affecté à l'usage du public est présumé, jusqu'à preuve du contraire, appartenir à la commune sur le territoire de laquelle il est situé. »

## **2-3 : Autres chemins**

D'autres voies peuvent être présentes sur le territoire communal :

Les routes départementales appartenant au département

Les chemins d'exploitations appartenant a priori aux propriétaires riverains

Des chemins en servitude sur des terrains privés au profit d'autres terrains.

D'autres chemins de défruit peuvent exister sur des parcelles privées communales. Ils constituent éventuellement des servitudes de droit ou de fait sur ces parcelles ; leur entretien est, sauf stipulation contraire dans l'acte de constitution de servitude, à la charge des utilisateurs, bénéficiaires de la servitude.

## **3-DECISION COMMUNALE**

Suite à l'ordonnance du 7 janvier 1959, une liste des voies urbaines, des chemins vicinaux et des chemins ruraux reconnus incorporés dans la catégorie des voies communales a été établie le 18 Décembre 1959.

En 1993, pour faire face à l'évolution de la commune, une refonte complète du classement de la voirie communale a été effectuée. Ce nouveau classement a été adopté lors de la séance du conseil municipal du 23 Décembre 1993. Lors de cette procédure aucune correspondance avec le classement de 1959 n'a été faite. De plus, l'inventaire des chemins ruraux n'a pas été mis à jour.

Depuis cette date, un certain nombre d'événements ont affecté le réseau viaire de la commune (liste non exhaustive) :

Voies communales créées suite à la création de lotissements communaux

Transfert de voies privées dans le domaine communal

C'est pourquoi il est apparu nécessaire au Conseil Municipal de mettre à jour le statut de la totalité de la voirie (voie communale et chemin ruraux) sur la commune dans un souci d'assurer la protection du patrimoine communal et de prévenir des situations douteuses ou conflictuelle.

De manière générale, les tableaux de classement des voies communales s'articulent en trois catégories : voies à caractère de chemin, de rue ou de place. La commune ne présentant pas vraiment de rue (mis à part quelques voies de lotissement, et le long de la route départementale n°47). Toutes les autres voies présentant un caractère rural.

La commune décide donc de numérotter l'ensemble de ces voies en ordre continu sans faire de distinction entre chemin, rue et place.

## **4-OBJET DU DOSSIER**

L'objet du dossier est de confirmer ou établir l'intégration dans le domaine public communal des voies désignées « **VOIES COMMUNALES** » et de mettre à jour l'inventaire des « **CHEMINS RURAUX** »

Le présent dossier a pour objet de procéder à la mise à jour complète du classement des voies communales et de l'inventaire des chemins ruraux.

L'article L141-3 du code de la voirie routière stipule :

« Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie. »

Le présent dossier de réorganisation de la voirie communale porte sur la totalité du territoire communal, la commune ne peut donc préjuger a priori si il y a atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation.

C'est pourquoi, la commune soumet l'ensemble du dossier à l'enquête publique.

Par ailleurs, certaines parcelles communales qui étaient désaffectées ont été cédées sans déclassement. Le but de la procédure est donc de procéder au déclassement de ces parcelles avec effet rétroactif au jour de leur vente par application de l'ordonnance n°2017-562 (article 12).

Le présent dossier n'a pas pour objet de procéder à des transferts de propriété. Il correspond à un diagnostic établi de façon unilatérale par la municipalité en fonction des anciens documents (notamment : plans, photographies aériennes, anciens inventaires) et de l'état des lieux.

## 5-CHOIX DU STATUT DES VOIES

Les deux catégories de voies se distinguent par leur destination fonctionnelle :

Les **voies communales** servent essentiellement à la circulation d'intérêt général, elles ont pour destination :

- de desservir la zone urbanisée du village,
- de desservir les hameaux ou habitations isolées,
- de relier les chefs-lieux de communes ou les villages,
- de desservir des équipements d'intérêt général.

Les **chemins ruraux** sont avant tout des chemins d'intérêt agricole ou de randonnée (pédestre, cyclisme, ski,...).

Toutefois, la qualification de chemin rural doit être écartée au profit de voie communale dans la partie agglomérée de la commune selon la jurisprudence actuelle.

## 6-CLASSEMENT / DECLASSEMENT en voies communales

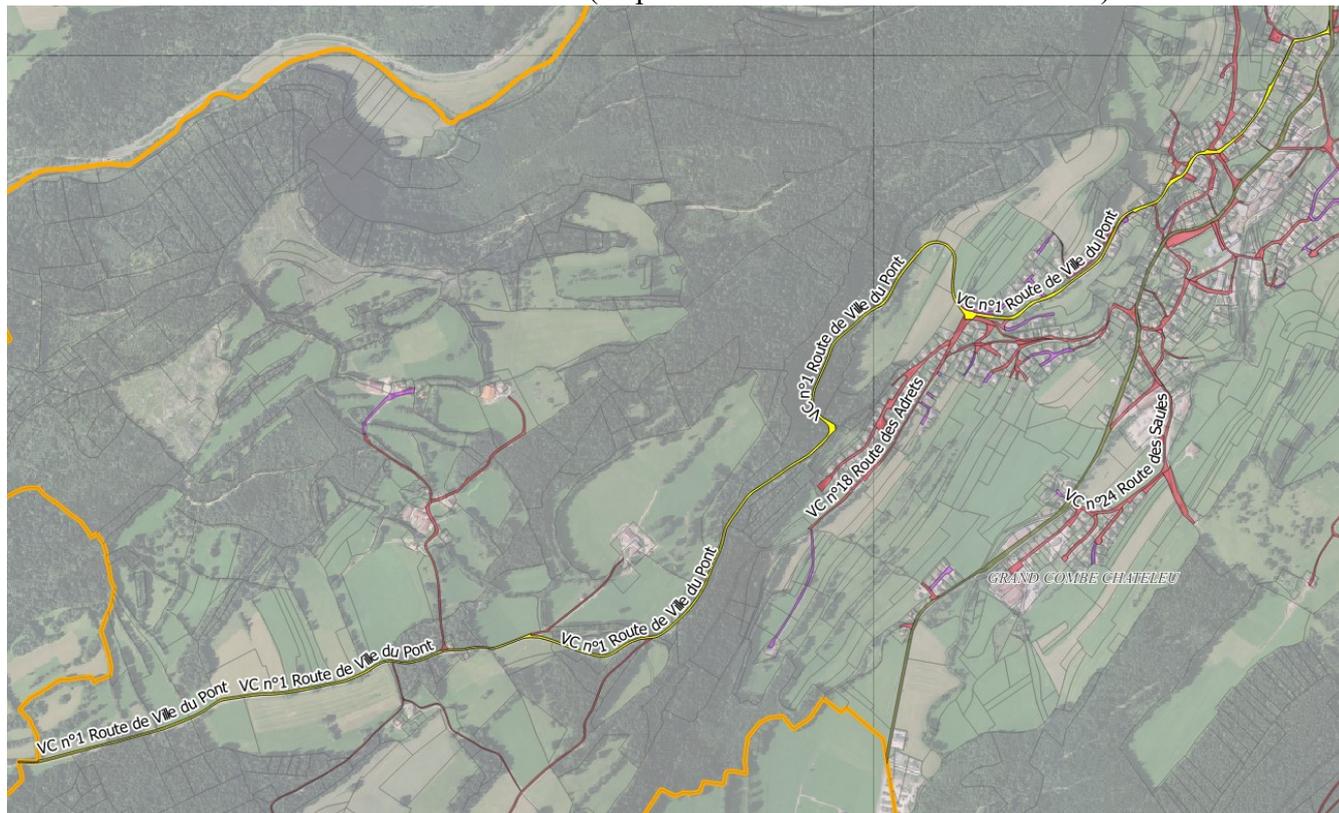
### 6-1 : Voies communales à caractère de chemin

#### Voie communale n°1 : **Route de Ville du Pont**

Place derrière l'Église renuméroté dans la voie VC n°55

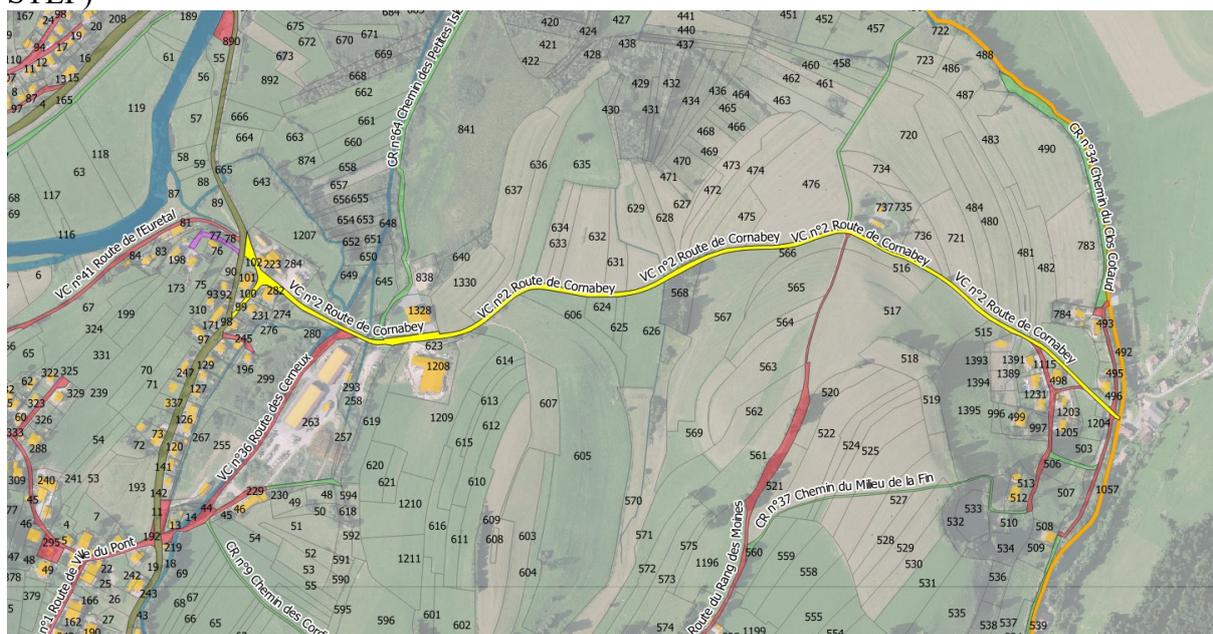
Antenne du Clos Bernard renuméroté dans la voie VC n°52

Classement des parcelles AB n°17, 635, A n°426, 766, 813 et AD n°192 appartenant à la commune et correspondant à des élargissements de route déjà réalisés. Pour les parcelles AB n°635 et A n°426 une partie seulement des parcelles sont intégrés dans la VC n°1. Le reliquat étant classé dans d'autres voies communales (respectivement V.C. n°44 et V.C. n°18)



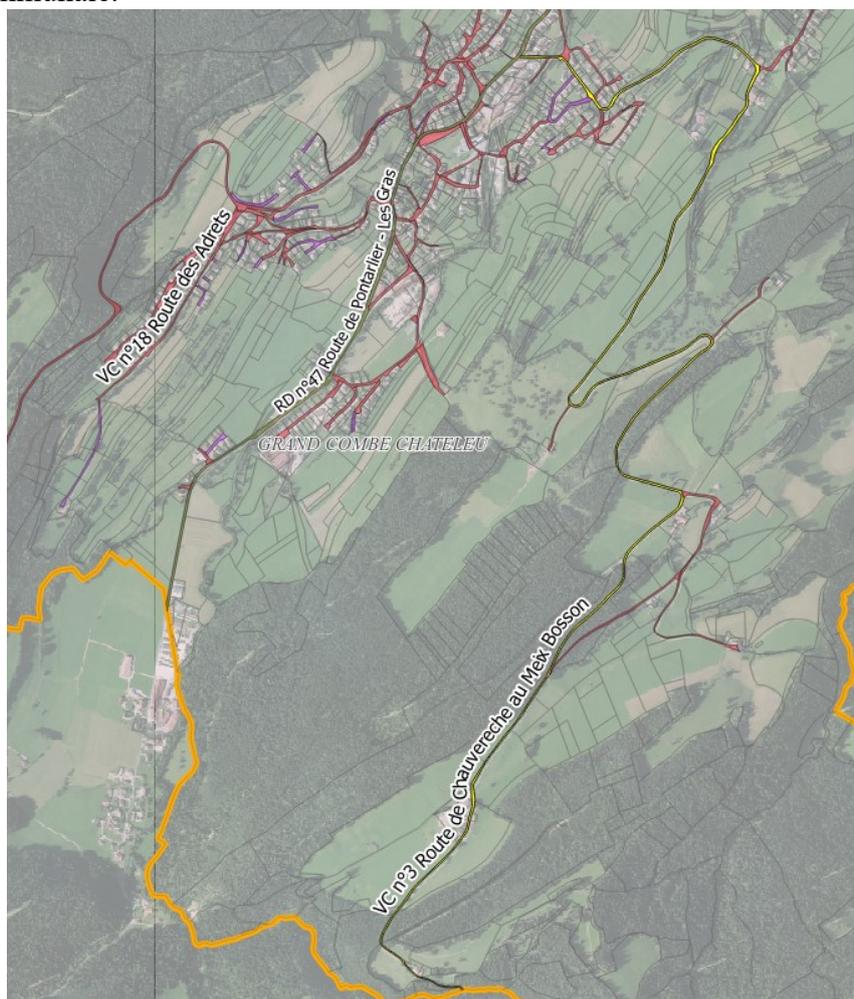
## Voie communale n°2 : **Route de Cornabey**

Classement des parcelles B n°1361 et 1329 (régularisation bord de route vers la nouvelle STEP)



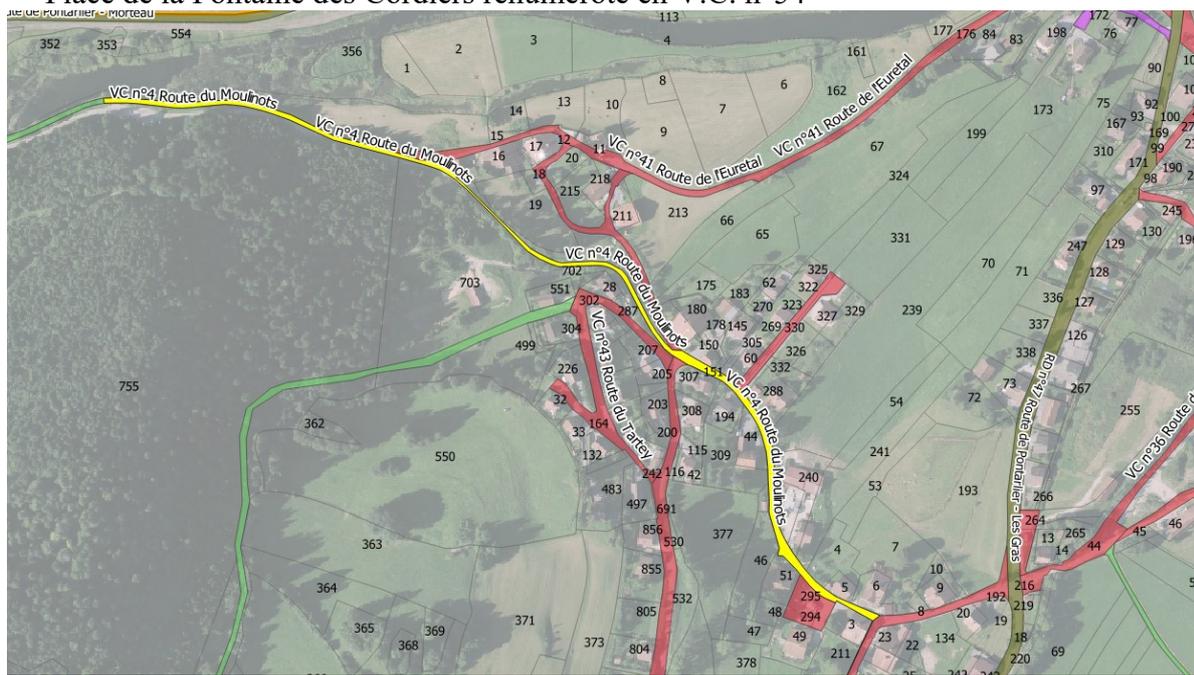
## Voie communale n°3 : **Route de Chauverêche au Meix Bosson**

Parcelle AC n°334 appartenant à la commune à classer dans le domaine public, accotement de la voie communale.



### Voie communale n°4 : **Route du Moulinot**

**Déclassement** de la partie située entre le Moulinot et la Corchère, inventorié en C.R. n°7  
Place de la Fontaine des Cordiers renuméroté en V.C. n°54

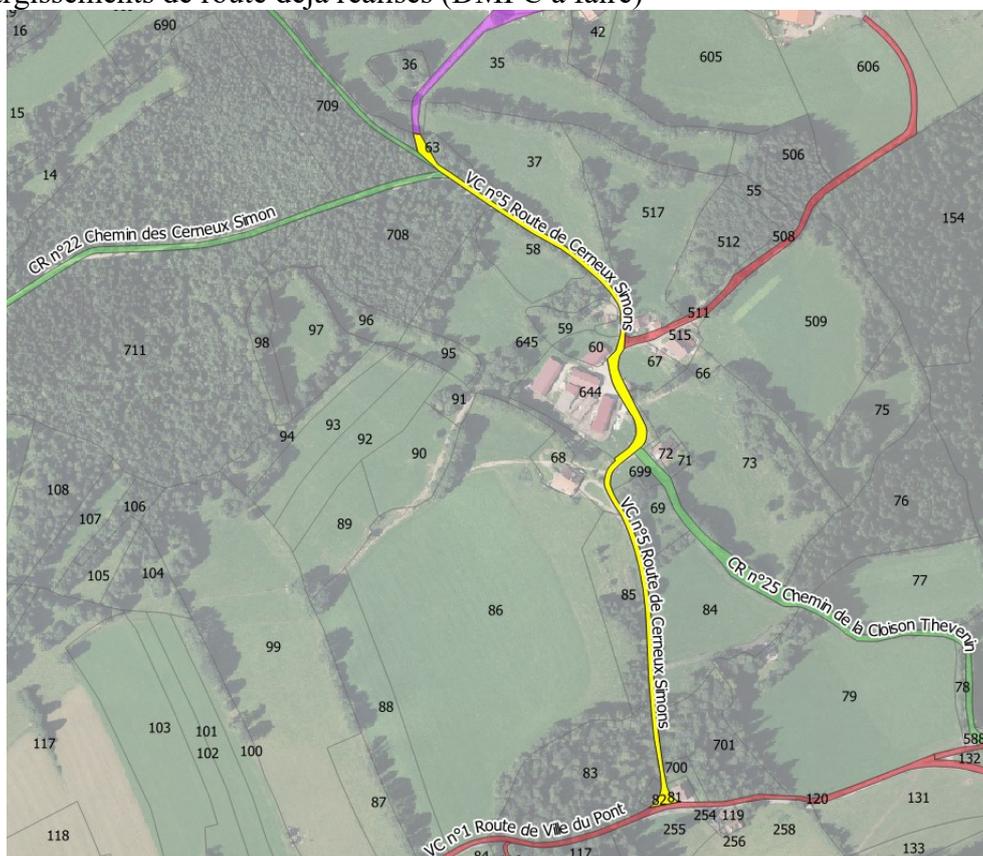


### Voie communale n°5 : **Route de Cerneux Simon**

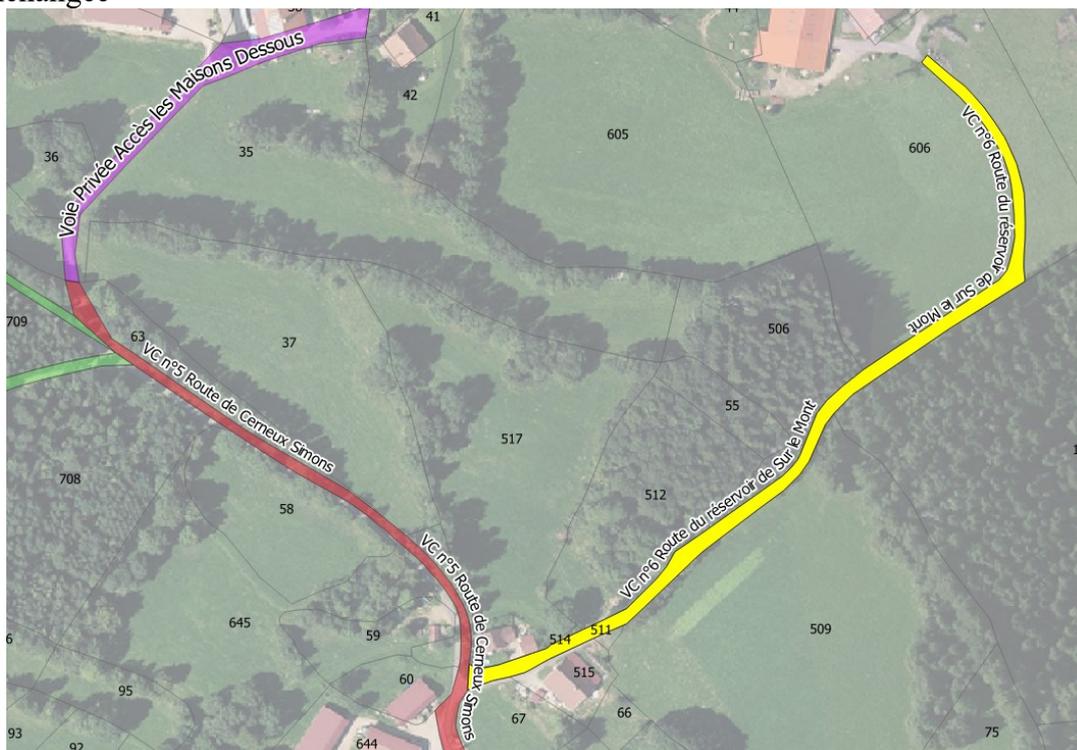
**Déclassement** de l'antenne forestière, inventorié en C.R. n°22

Classement d'une partie de la parcelle A n°63 (accès ferme Michel MAILLOT) appartenant à la commune et étant déjà affecté à un usage routier (DMPC à faire)

Classement d'une partie de la parcelle A n°645 appartenant à la commune et correspondant à des élargissements de route déjà réalisés (DMPC à faire)

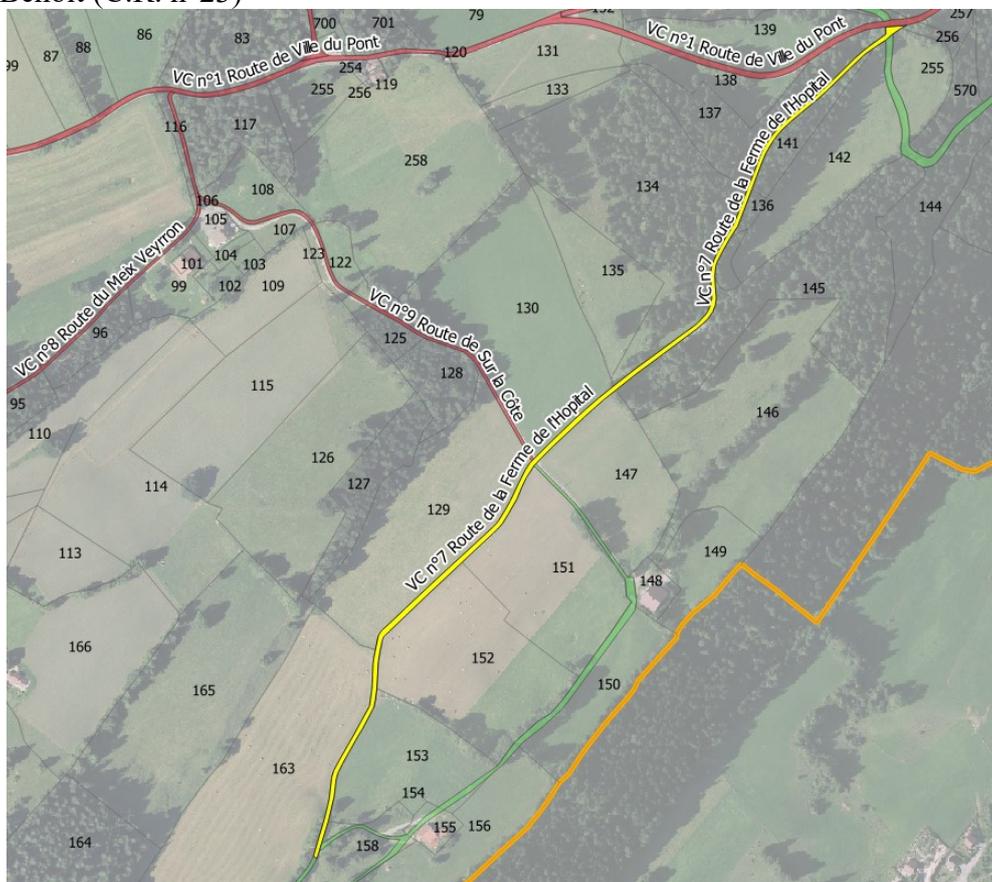


Voie communale n°6 : **Route du Réservoir de sur le Mont**  
Inchangée



Voie communale n°7 : **Route de la Ferme de l'Hôpital**  
Nouvelle dénomination

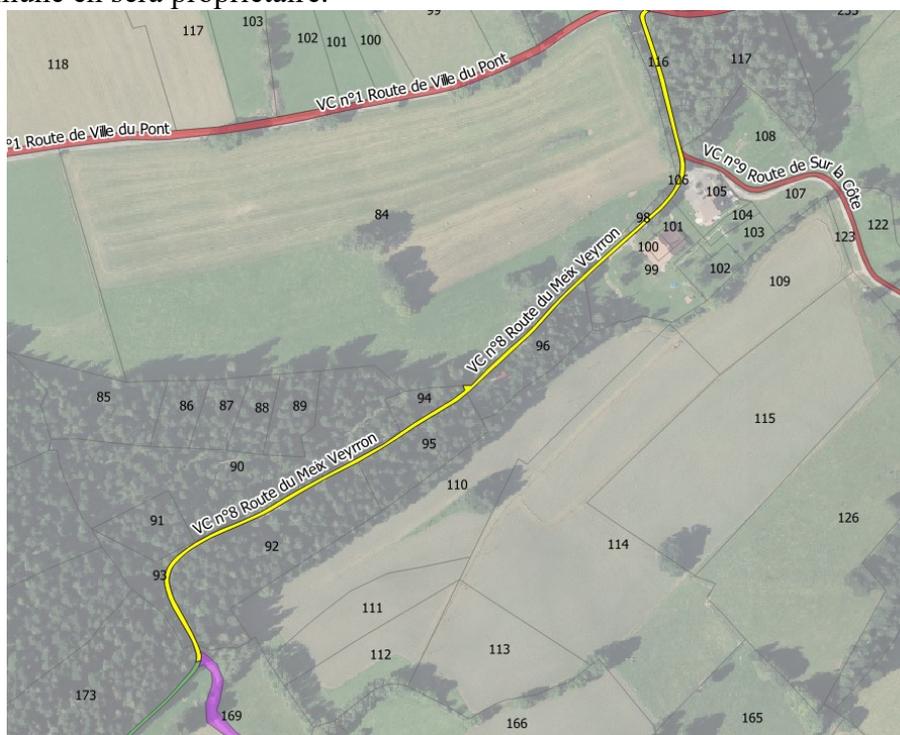
**Déclassement** de la partie entre la Ferme de l'Hôpital et la Seigne inventorié en Chemin de Combe Benoit (C.R. n°23)



## Voie communale n°8 : **Route du Meix Veyron**

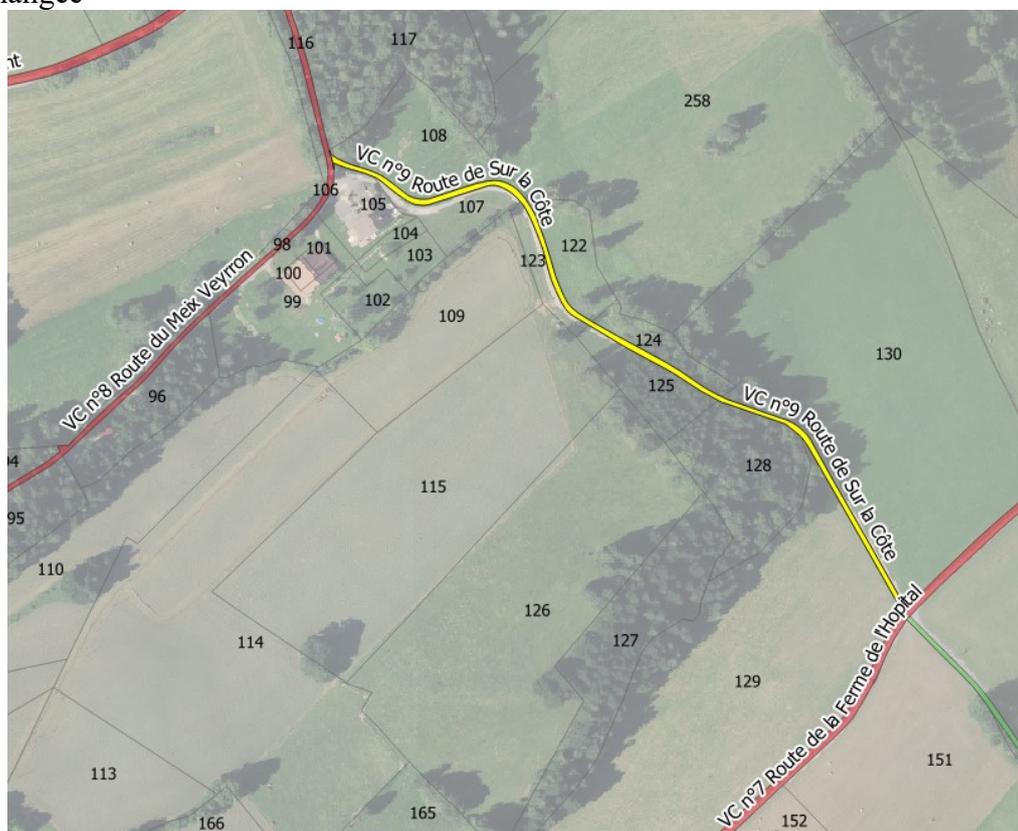
Inchangée

Régularisation foncière à prévoir pour le carrefour avec la VC n°1, une partie du carrefour est sur le privé. Cette parcelle sera classée dans le domaine public par simple délibération dès que la commune en sera propriétaire.

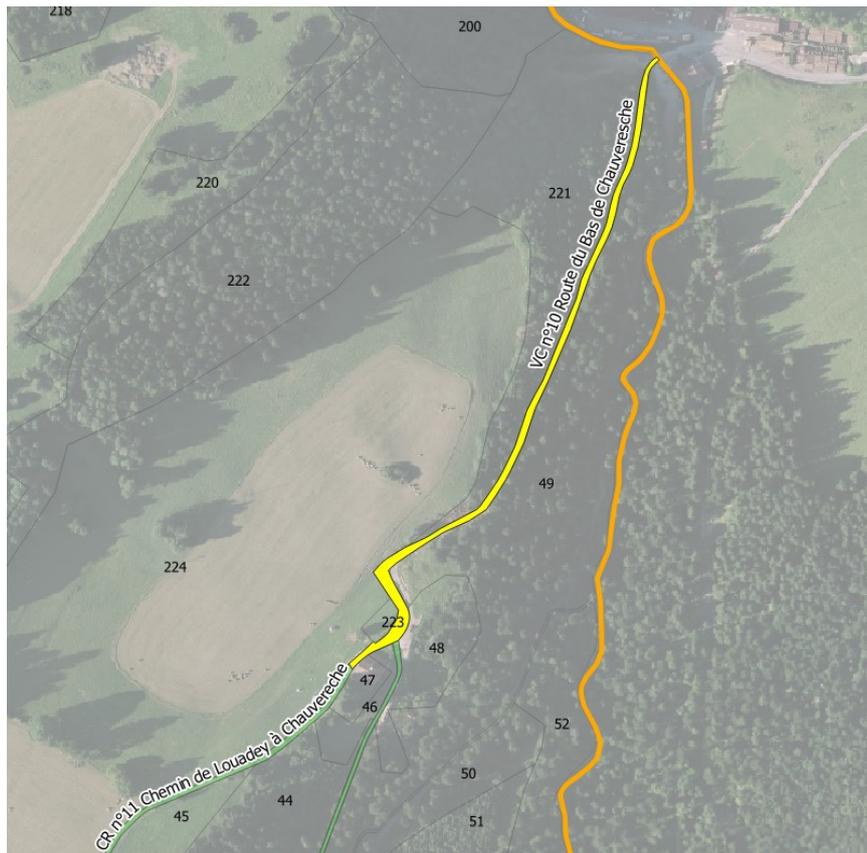


## Voie communale n°9 : **Route de Sur la Côte**

Inchangée

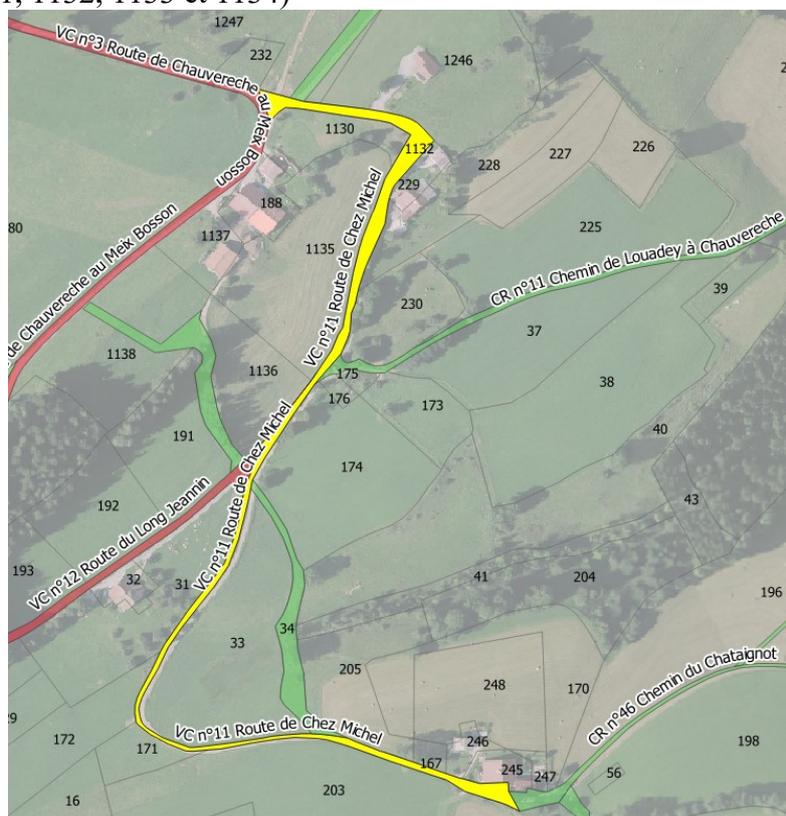


Voie communale n°10 : **Route du Bas de Chauveresche**  
Inchangée

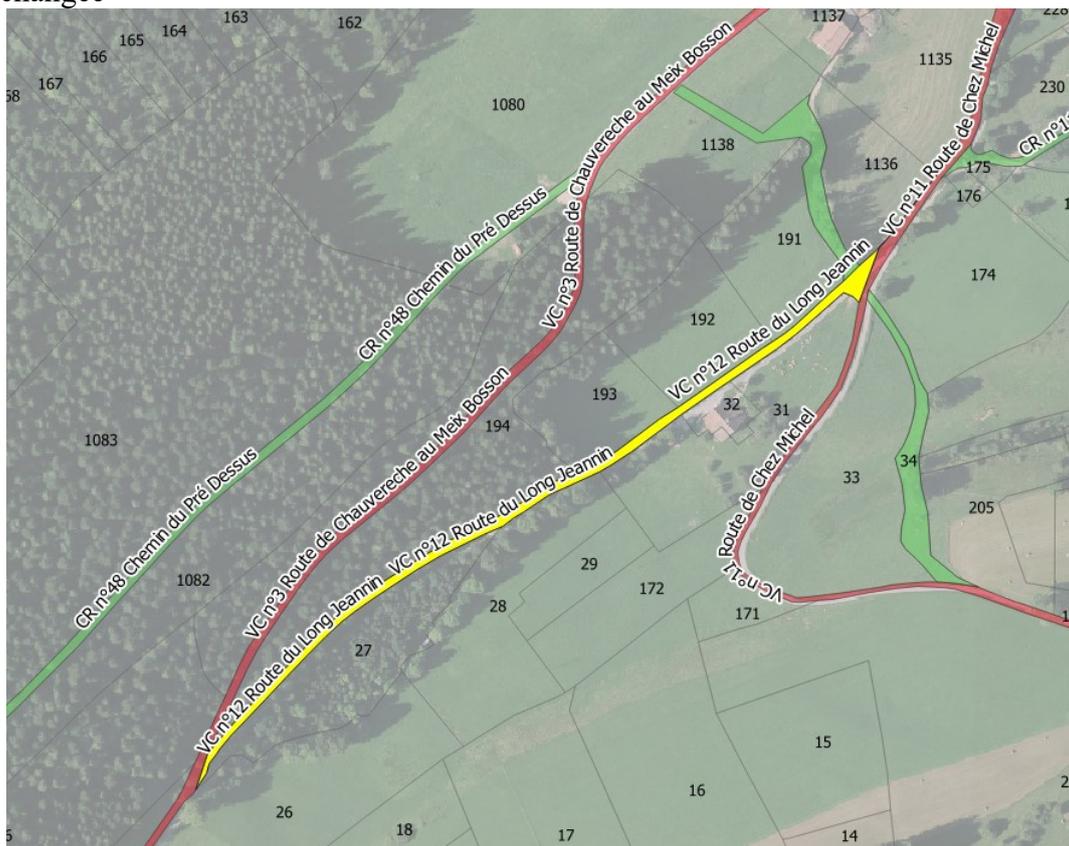


Voie communale n°11 : **Route de Chez Michel**

Classement de parcelles communales correspondant à des régularisations foncières déjà actées (B n°1131, 1132, 1133 et 1134)



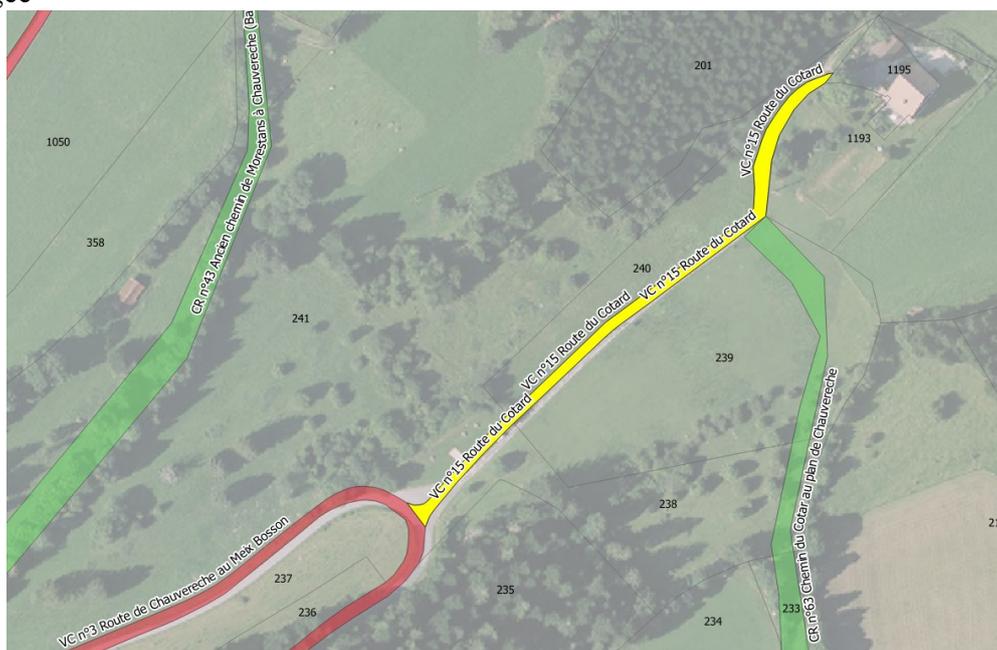
Voie communale n°12 : **Route du Long Jeannin**  
Inchangée



Voie communale n°13 :  
Déclassée, inventoriée en Chemin du Pré Dessus C.R. n°48

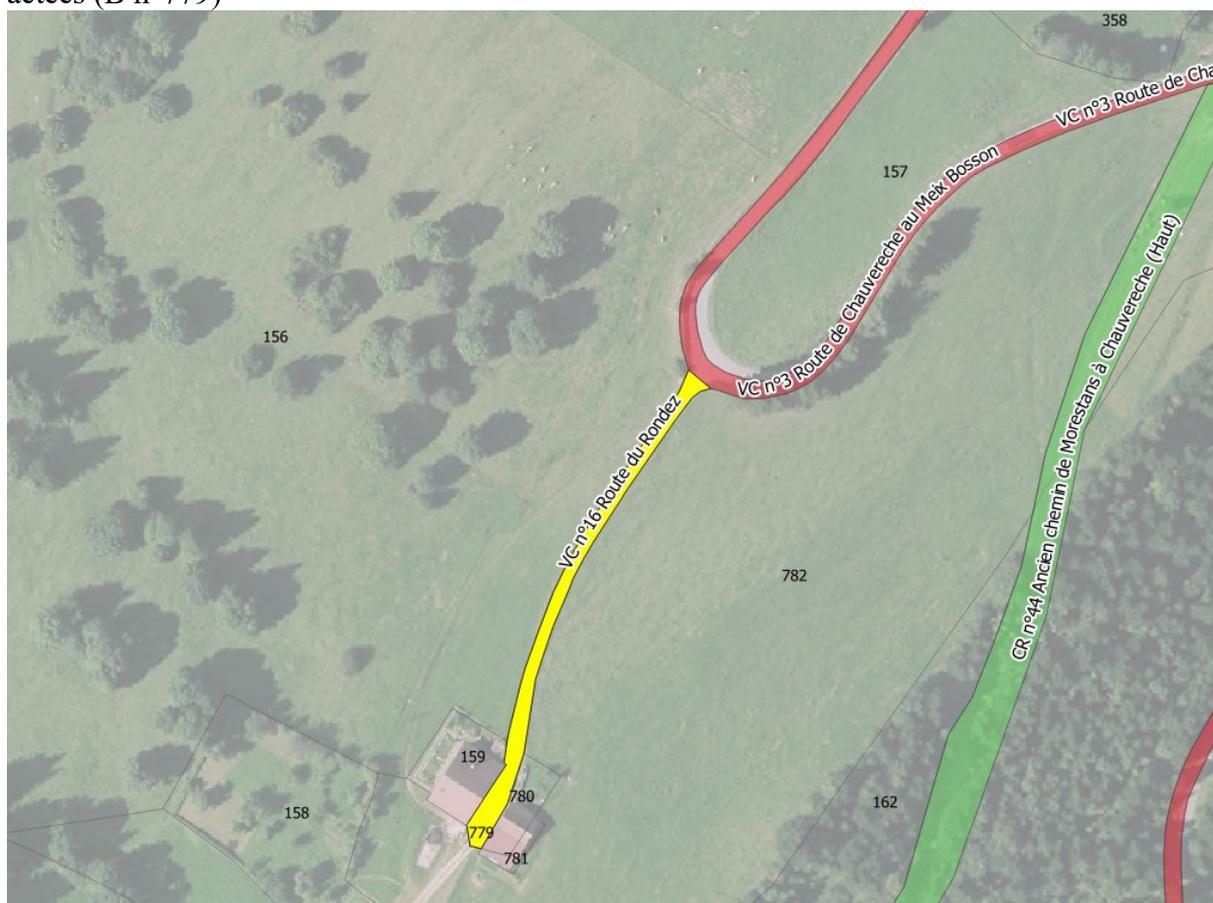
Voie communale n°14 :  
Déclassée, inventoriée en Chemin du Rable et des Envers C.R. n°50

Voie communale n°15 : **Route du Cotard**  
Inchangée



### Voie communale n°16 : **Route du Rondez**

Classement de parcelle communale correspondant à des régularisations foncières déjà actées (B n°779)



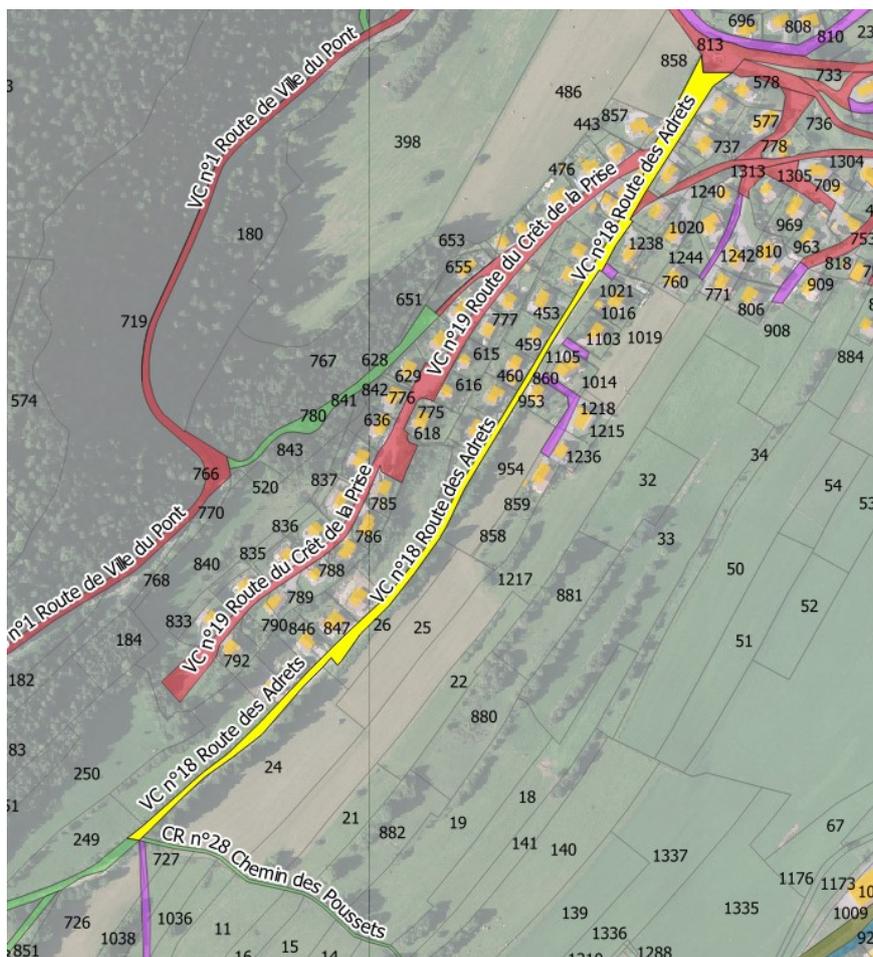
### Voie communale n°17 : **Route de Tournefol**

Parcelles A n°587, 593 et 590 déjà classée en 1993, cadastre à mettre à jour



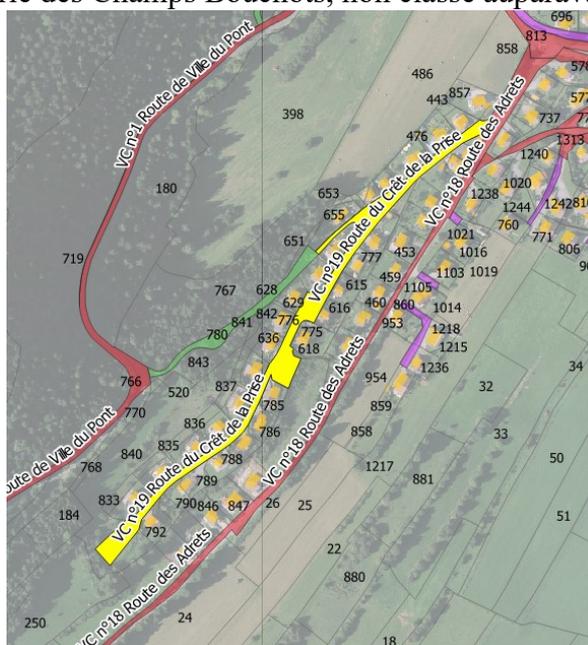
### Voie communale n°18 : **Route des Adrets**

Classement de parcelles communales correspondant à des régularisations foncières déjà actées (A n°426 en partie et B n°871) (Le reste de la parcelle A n°426 est classé dans la V.C. n°1)

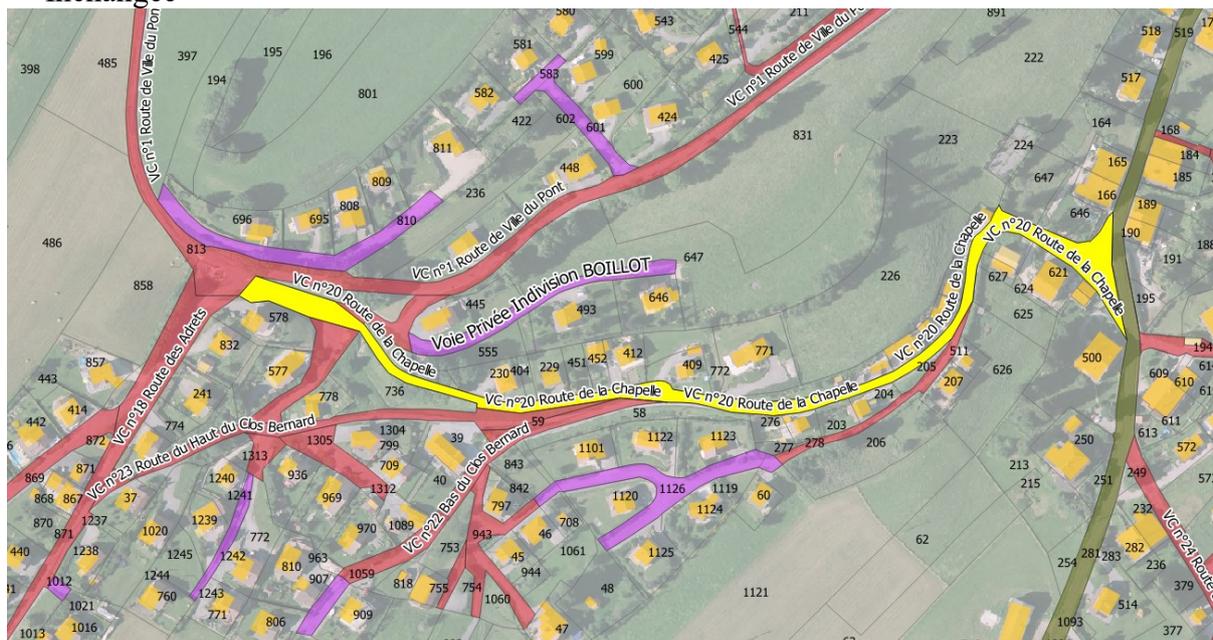


### Voie communale n°19 : **Route du Crêt de la Prise**

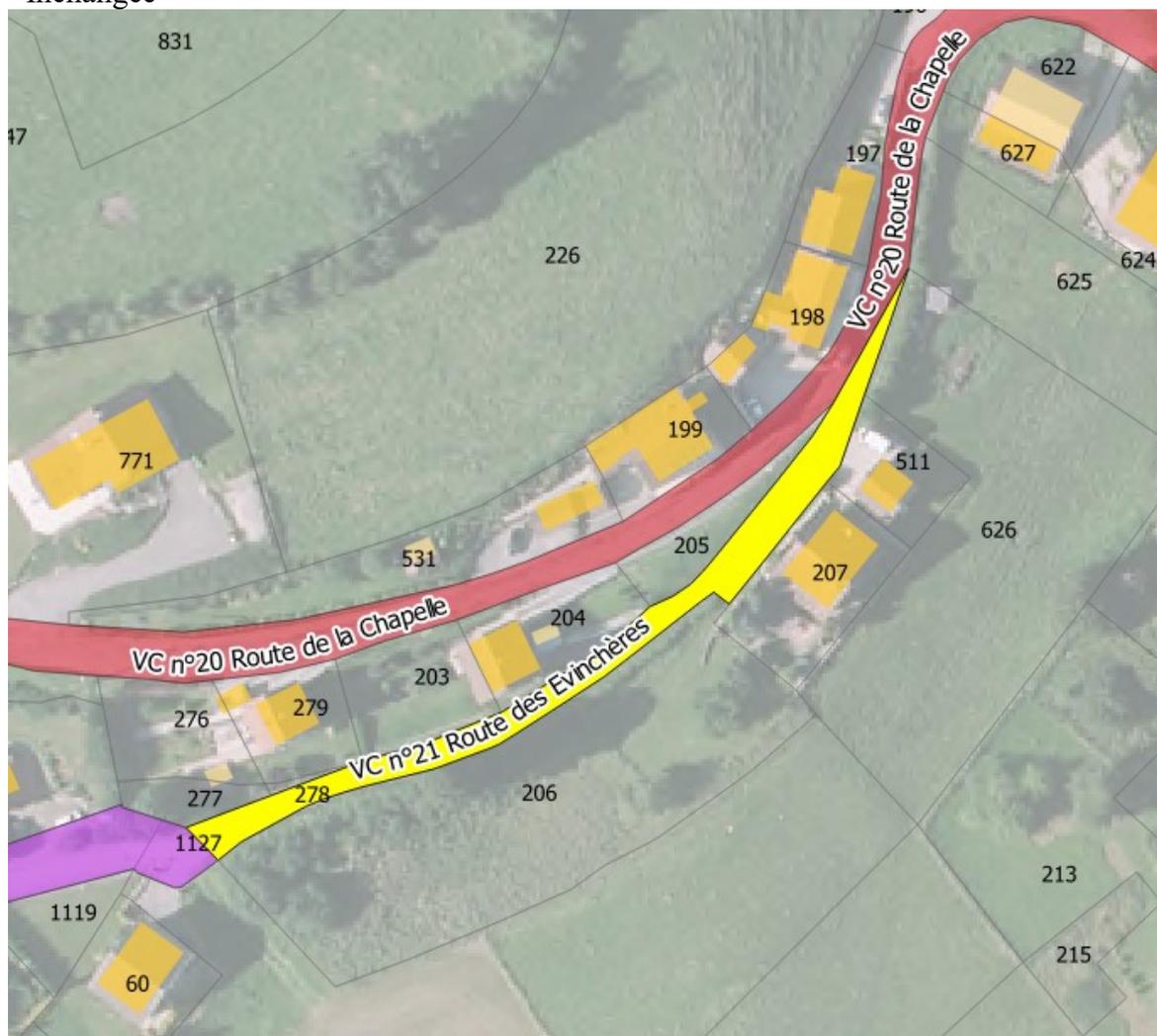
Parcelles A n°637p, et 619 déjà classée en 1993, cadastre à mettre à jour  
Classement de la voirie des Champs Bouchots, non classé auparavant



## Voie communale n°20 : Route de la Chapelle Inchangée



## Voie communale n°21 : Route des Evinchères Inchangée





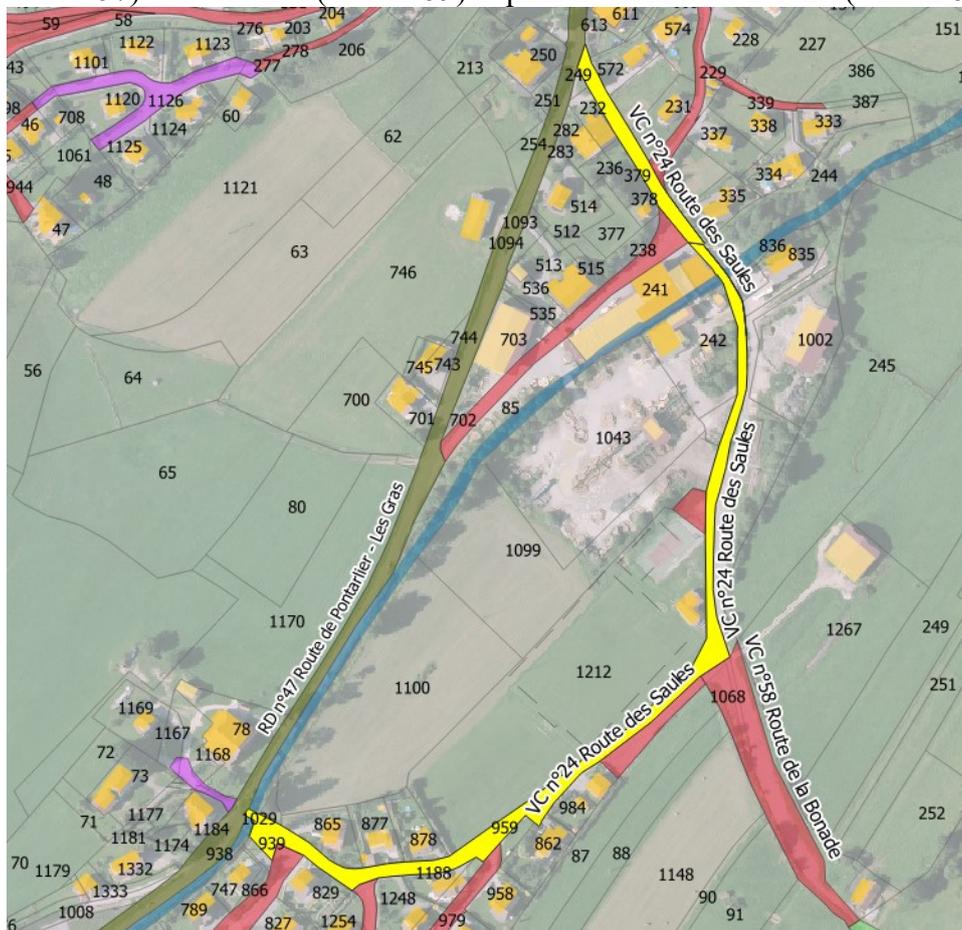
## Voie communale n°24 : **Route des Saules**

Renumérotation d'une partie de la Route de la Scierie Boillot

Acquisition et classement de la parcelle communale située en bord de voie (AB n°340 en partie le reste étant classé dans la V.C. n°26)

Classement de la parcelle communale située en bord de voie B n°983

Nouvelle numérotation pour l'antenne de la Zone d'Activité (V.C. n°56), pour les parkings du Foot (V.C. n°57) et du Tennis (V.C. n°59) et pour l'antenne du Téléski (V.C. n°58)



## Voie communale n°25 : **Route de la Scierie Boillot**

125 mètres renumérotés en VC n°24 (Route des Saules)

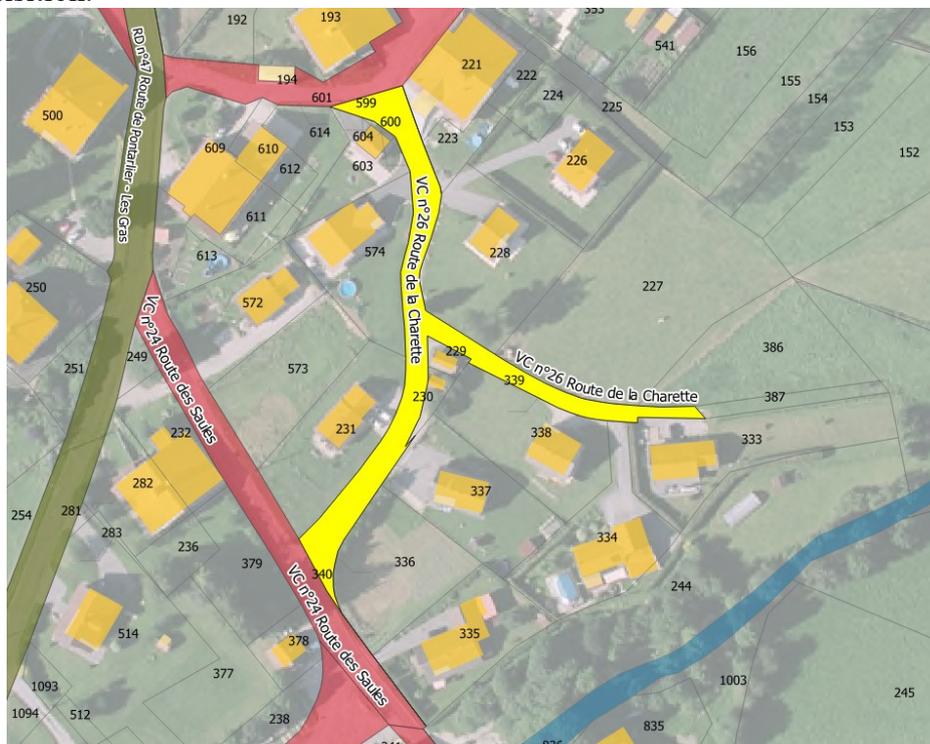


### Voie communale n°26 : **Route de la Charette**

Classement d'une partie des parcelles communales situées en bord de voir AB n°599 et 601. (le restant étant classé dans la VC n°27)

Classement de 17 mètres de la parcelle AB n°387 (parcelle communale déjà affectée à la desserte de la parcelle AB n°333

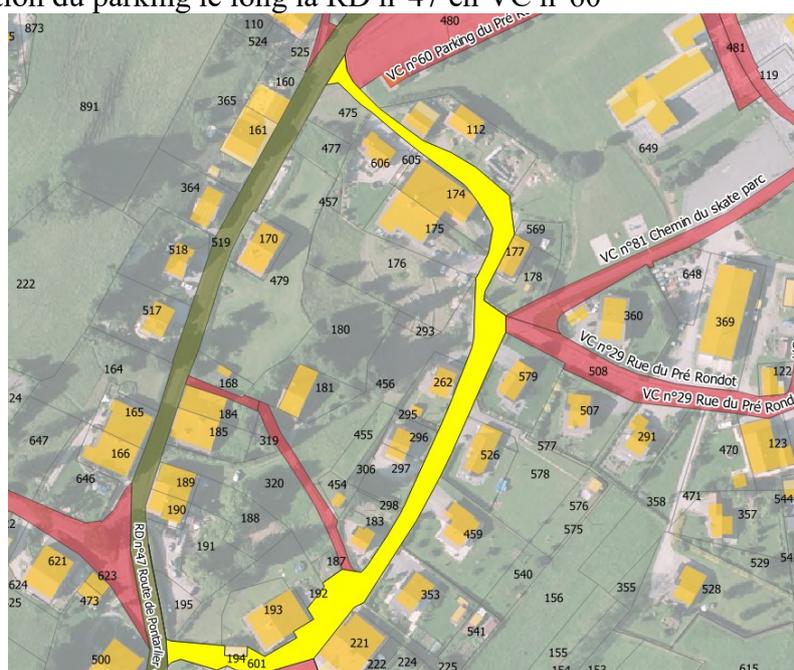
Parcelles privées AB n°339 et 340 (élargissement de voie) qui devaient être rétrocédées à la commune. Ces parcelles seront classées dans le domaine public par simple délibération après acquisition.



### Voie communale n°27 : **Route du Bas de Grand Combe**

Classement d'une partie des parcelles communales situées en bord de voie AB n°599 et 601. (le restant étant classé dans la VC n°26)

Renommage du parking le long la RD n°47 en VC n°60





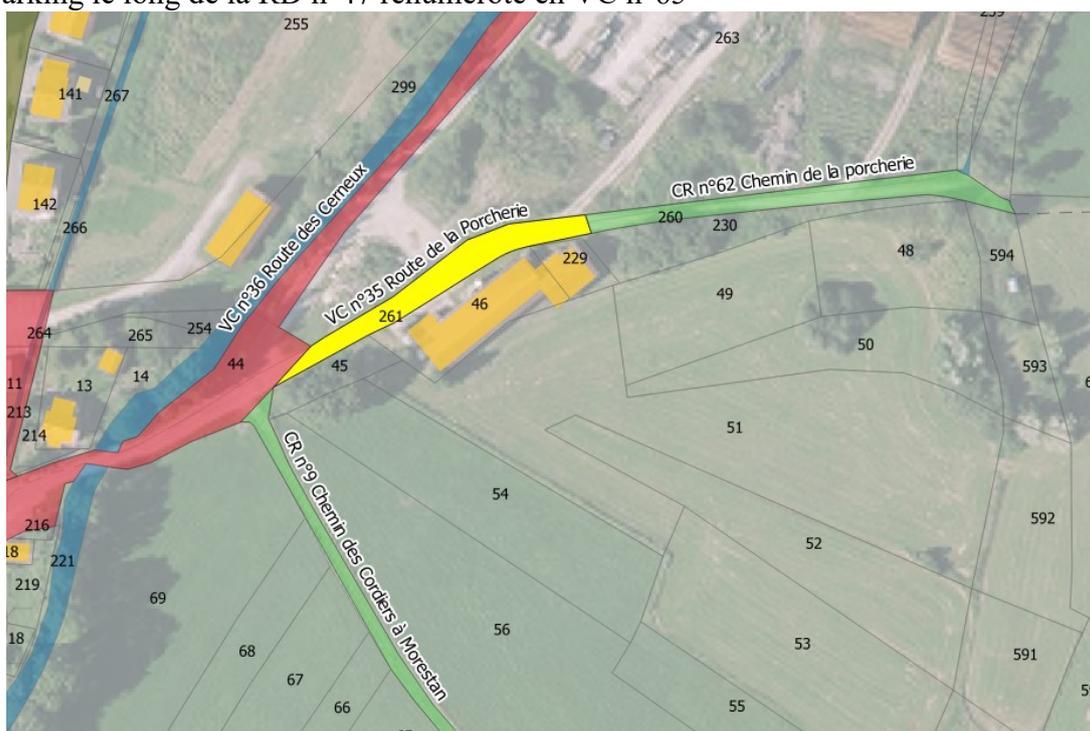








Voie communale n°35 : **Route de la Porcherie**  
 Partie entre la RD n°47 et la V.C. n°36 renumérotée en V.C. n°36  
 Parking le long de la RD n°47 renuméroté en VC n°65



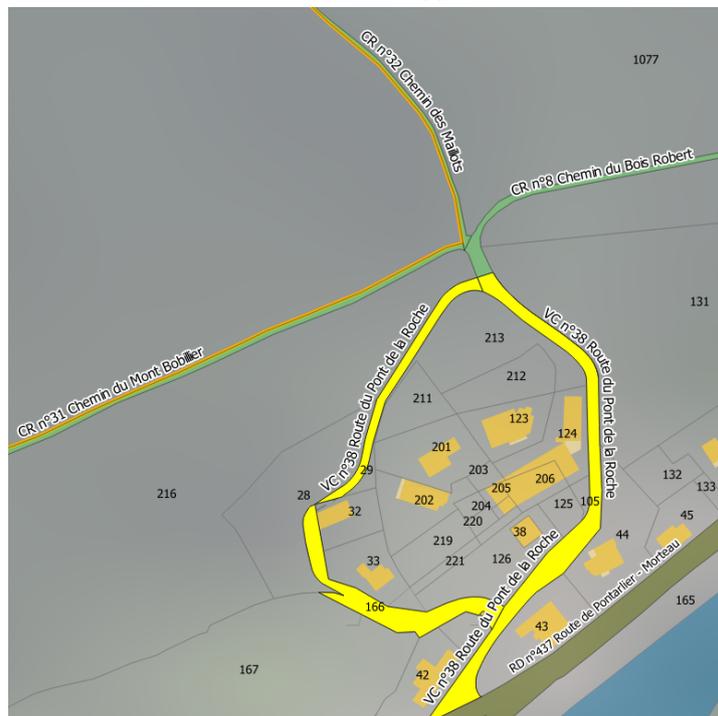


### Voie communale n°38 : **Route du Pont de la Roche**

Nouvelle dénomination

**Déclassement** de la partie dans le bois après le carrefour avec la VC n°39, partie déclassée inventoriée en C.R. n°8 (Chemin du Bois Robert)

Ajout de la partie dans la zone bâtie de la VC n°39



### Voie communale n°39 : Route du Pont de la Roche

**Déclassement** de la partie dans le bois après le carrefour avec la VC n°39, partie déclassée inventoriée en C.R. n°32 (Chemin des Maillots)

Partie dans la zone bâtie renumérotée en VC n°38

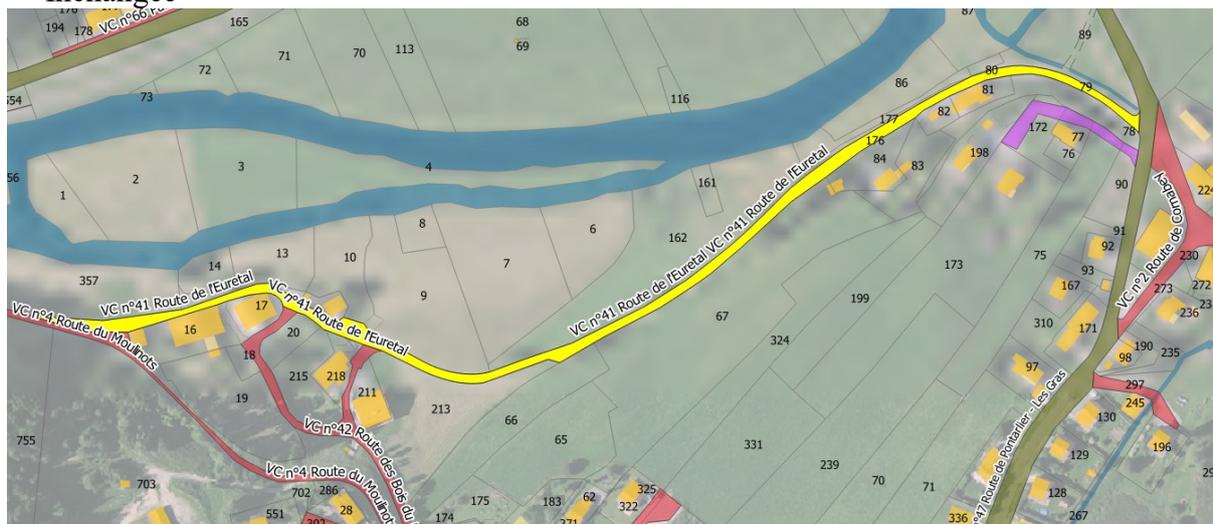
### Voie communale n°40 : **Route de Côte Brune**

Classement de la parcelle AE n°81 et d'une partie de la parcelle AE n°109 (parcelles situées en bord de voie)

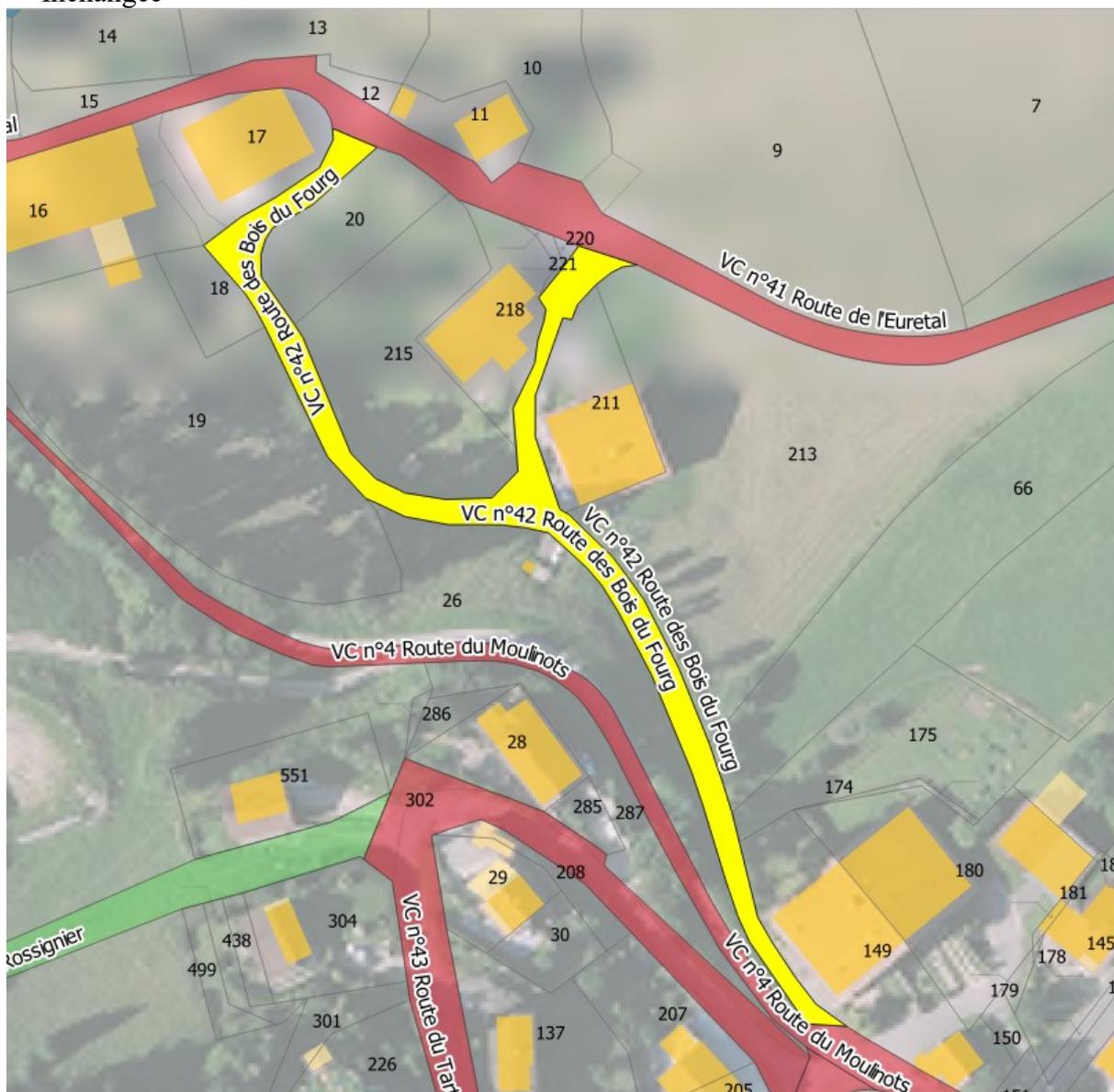
Parking renuméroté en VC n°66 (Parking de Côte Brune)



## Voie communale n°41 : Route de l'Euretal Inchangée

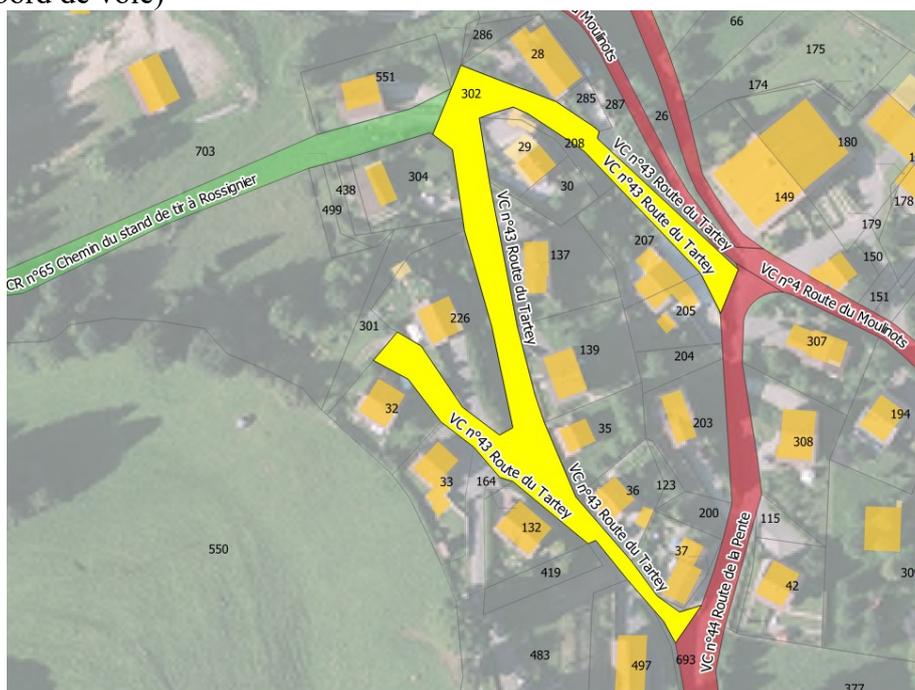


## Voie communale n°42 : Route du Bois du Fourg Inchangée



### Voie communale n°43 : **Route du Tartey**

Classement de la parcelle AD n°302 et d'une partie de la parcelle AD n°287 (parcelles situées en bord de voie)



### Voie communale n°44 : **Route de la Pente**

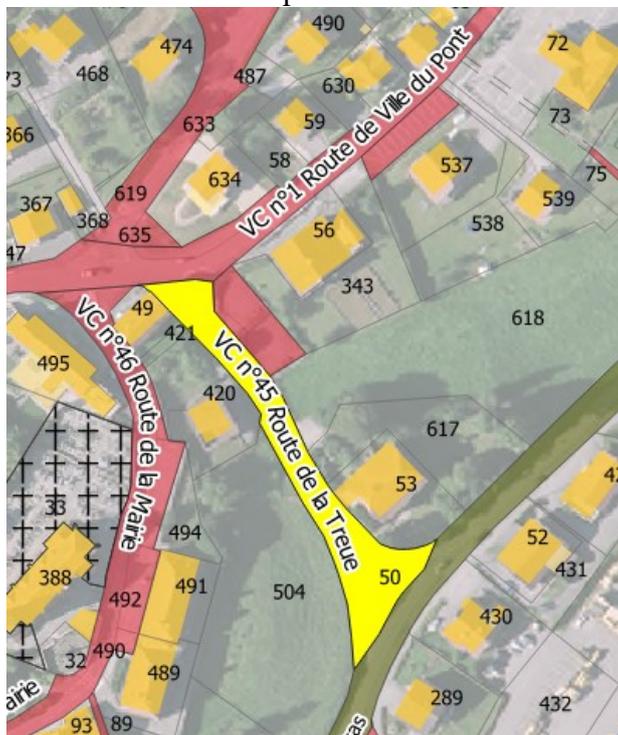
Classement d'une partie de la parcelle AB n°635 parcelle située en bord de voie (le reste de la parcelle étant classé dans la V.C. n°1)



### Voie communale n°45 : **Route de la Treue**

Classement des parcelles AB n°501 (en partie) et AB n°503 correspondant à des élargissements déjà actés et aménagés. (le reste de la parcelle AB n°501 étant classé dans la VC n°57 : parking de la Treue

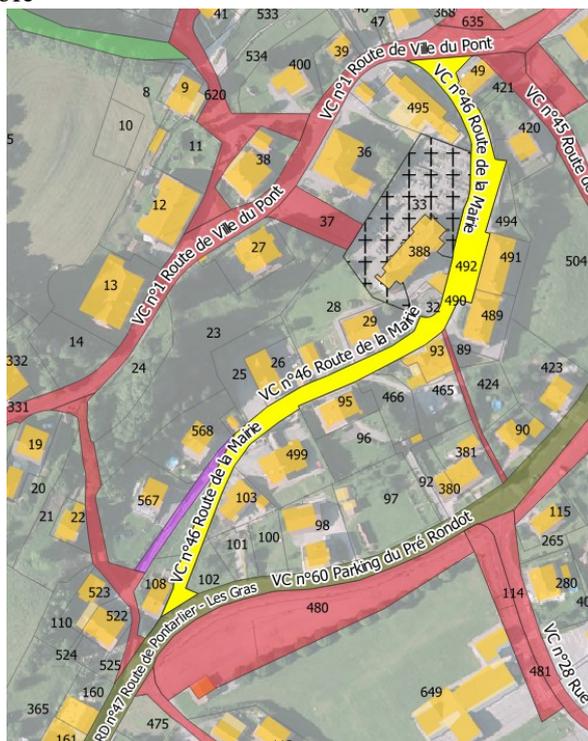
Classement de la parcelle AB n°50 correspondant au centre du carrefour avec la RD n°47



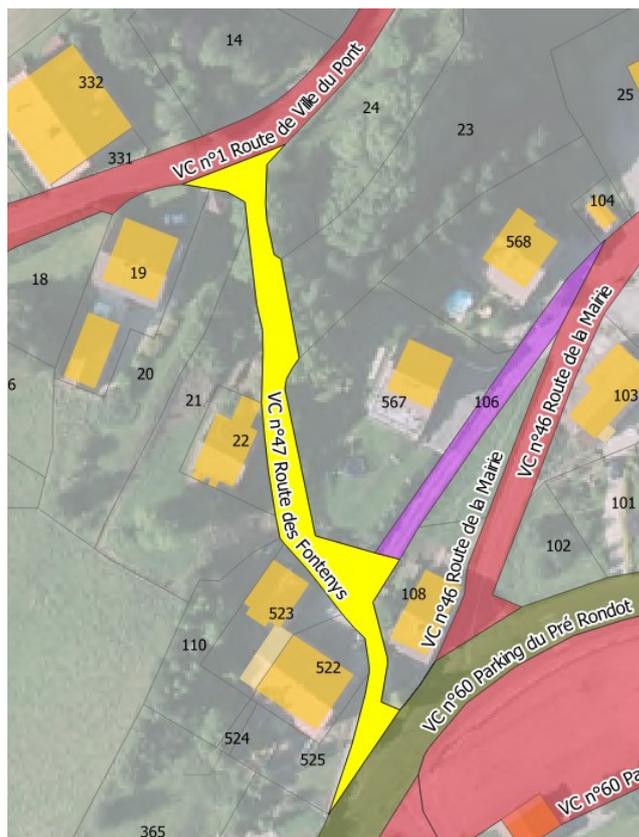
### Voie communale n°46 : **Route de la Mairie**

Nouvelle dénomination

Classement des parcelles AB n°313, 493, 492 et 490 correspondant aux stationnements existants le long de la voie



Voie communale n°47 : **Route des Fontenys**  
Inchangée



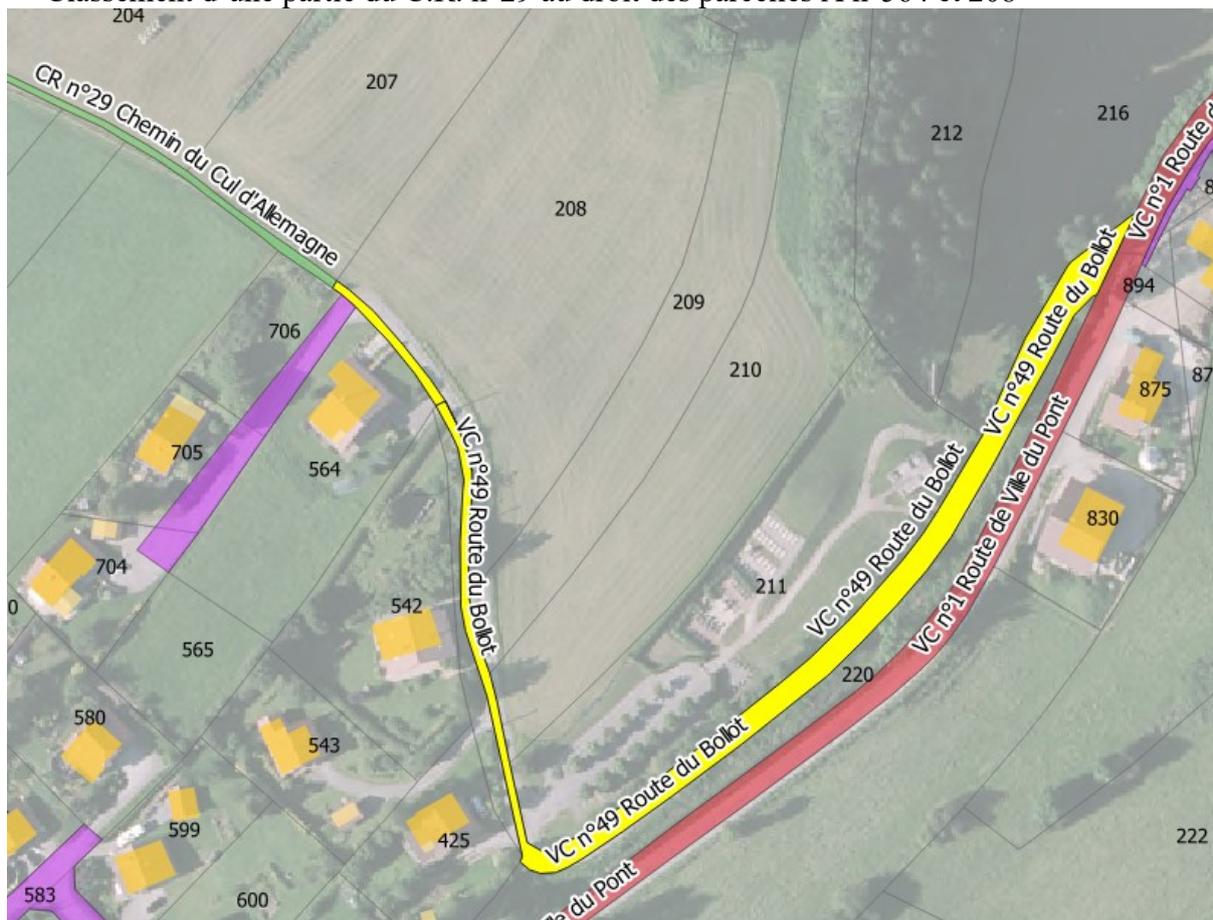
Voie communale n°48 : **Route de Rossignier Haut**

**Déclassement** de la parcelle AB n°620 par effet rétroactif à la date de la cession par la commune car la parcelle n'était pas affecté à un service public ou à l'usage direct du public (application de l'article 12 Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017)



### Voie communale n°49 : **Route du Bollot**

Classement d'une partie du C.R. n°29 au droit des parcelles A n°564 et 208



### Voie communale n°50 : Route du Mont de la Chevanne

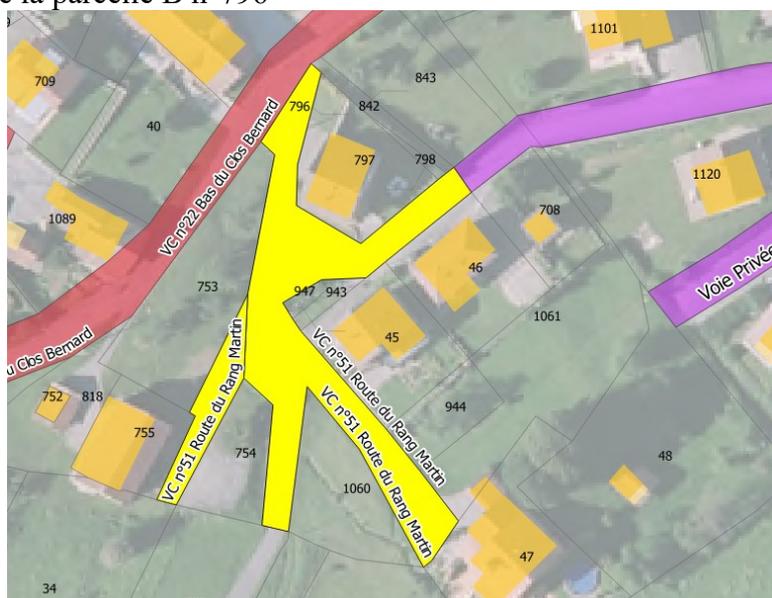
**Déclassement** de toute la route : inventoriée en CR n°18 et CR n°54

### Voie communale n°51 : **Route du Rang Martin**

Renumérotation d'une partie de la VC n°22

Classement de l'antenne en direction de la parcelle B n°34

Classement de la parcelle B n°796

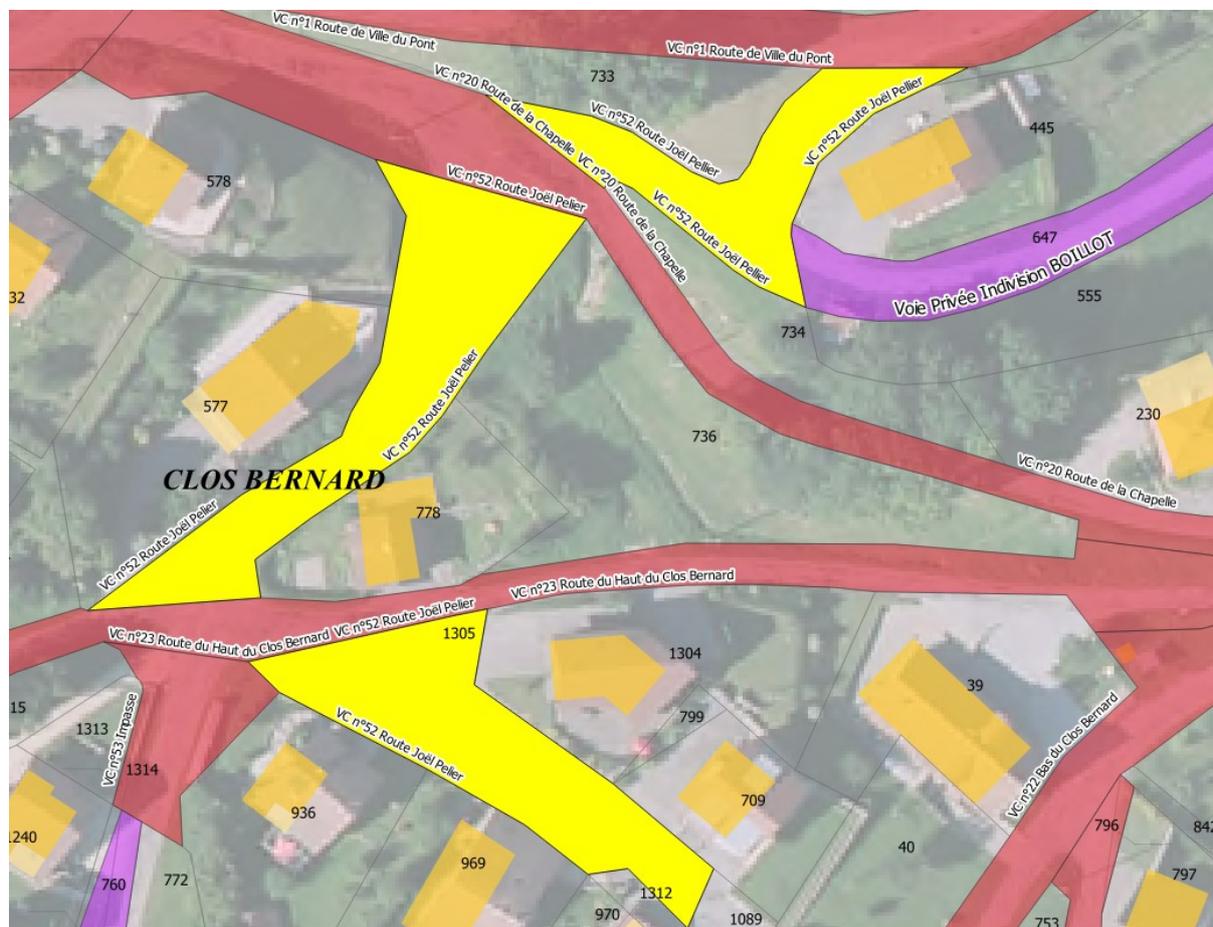


## Voie communale n°52 : **Route Joël Pellier**

Renumérotation d'une partie de la VC n°23

Classement de la parcelle communale B n°1305 (accotement de la route)

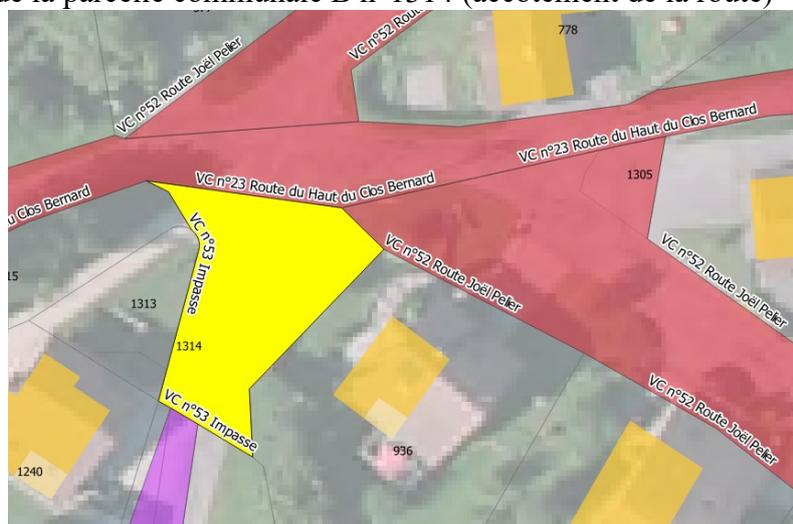
**Déclassement** de la parcelle B n°1312 par effet rétroactif à la date de la cession par la commune car la parcelle n'était pas affecté à un service public ou à l'usage direct du public. (application de l'article 12 Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 et délibération du 16/03/2011 constatant les éléments nécessaires au déclassement mais ne le prononçant)



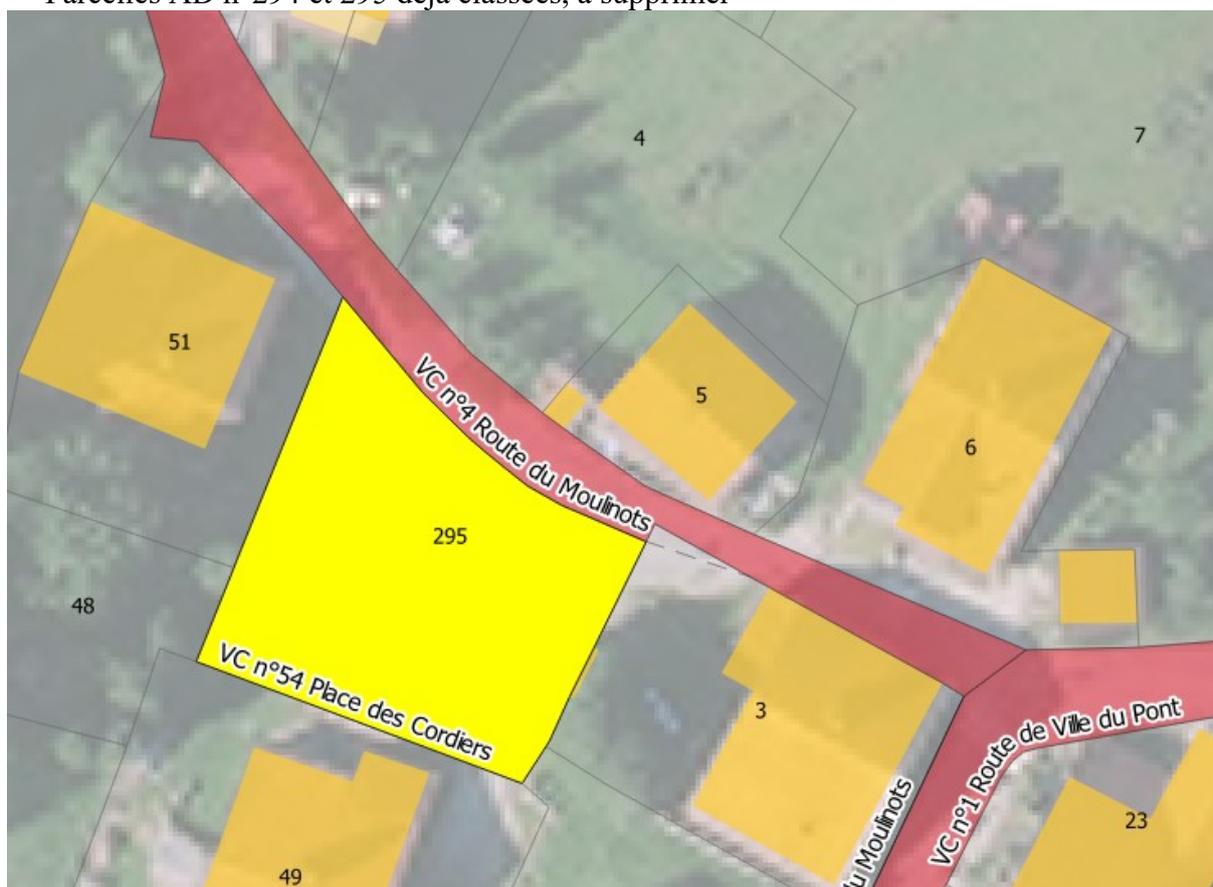
## Voie communale n°53 : **Impasse (Clos Bernard)**

Renumérotation d'une partie de la VC n°23

Classement de la parcelle communale B n°1314 (accotement de la route)



Voie communale n°54 : **Place des Cordiers**  
Renumérotation d'une partie de la VC n°4  
Parcelles AD n°294 et 295 déjà classées, à supprimer



Voie communale n°55 : **Place de l'Église**  
Renumérotation d'une partie de la VC n°1  
Parcelle AB n°37 déjà classée, à supprimer

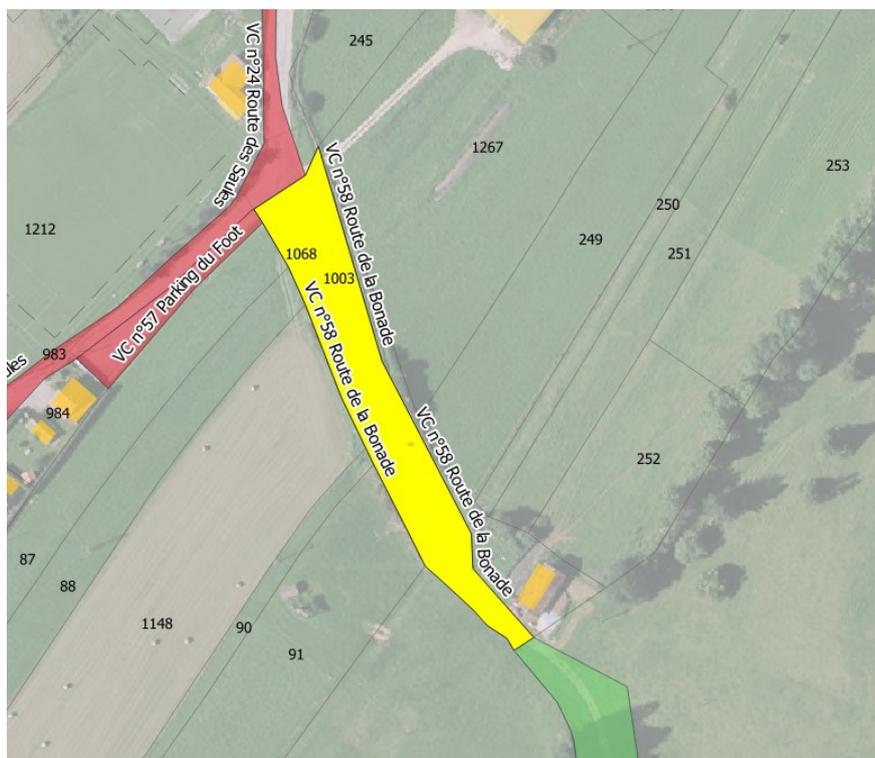




Voie communale n°58 : **Route de la Bonade**

Renumérotation d'une partie de la VC n°24

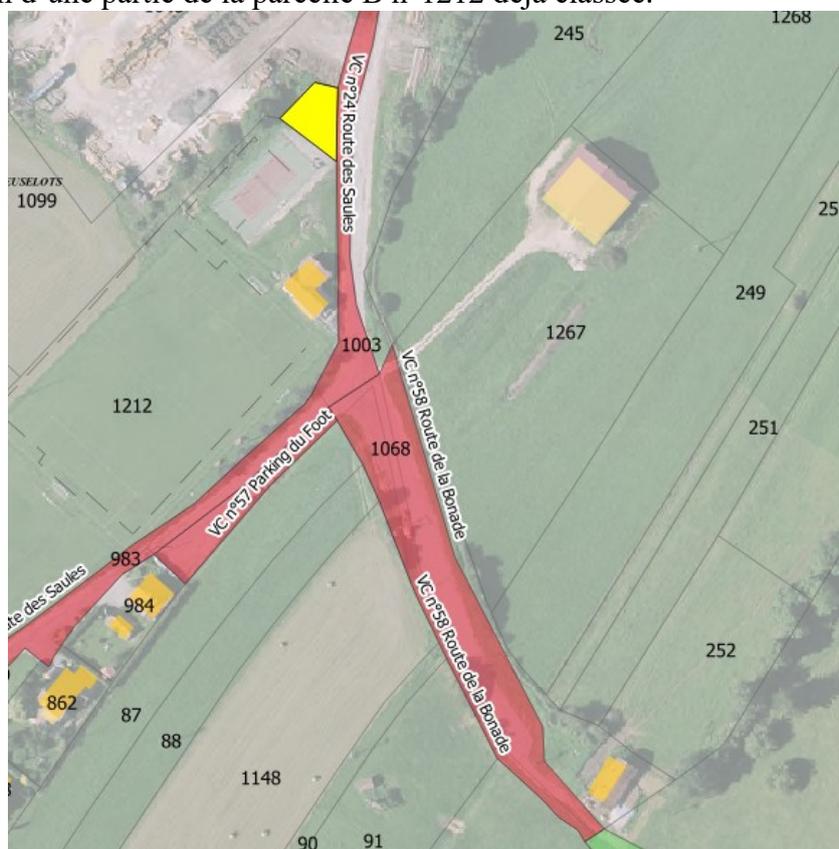
Classement de la parcelle B n°1068 et d'une partie de la parcelle B n°1003 (DMPC à réaliser).



Voie communale n°59 : **Parking du tennis**

Renumérotation d'une partie de la VC n°24

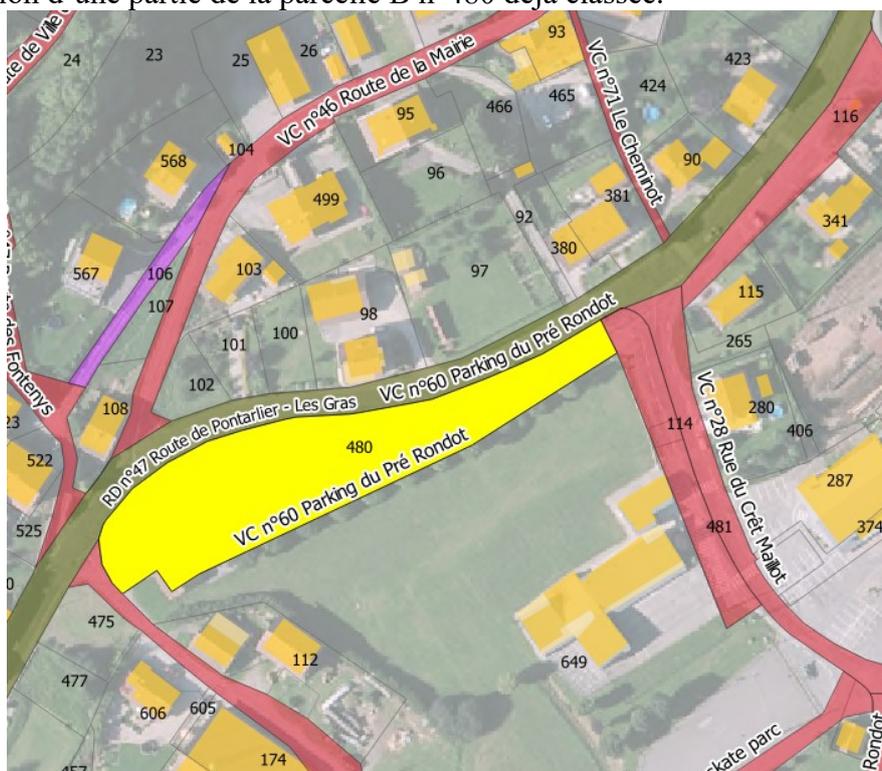
Suppression d'une partie de la parcelle B n°1212 déjà classée.



**Voie communale n°60 : Parking du Pré Rondot**

Renumérotation d'une partie de la VC n°27

Suppression d'une partie de la parcelle B n°480 déjà classée.



**Voie communale n°61 : Parking de l'Ecole Maternelle**

Renumérotation d'une partie de la VC n°28

Suppression d'une partie de la parcelle AB n°480 et des parcelles AB n°114 et 481 déjà classées.

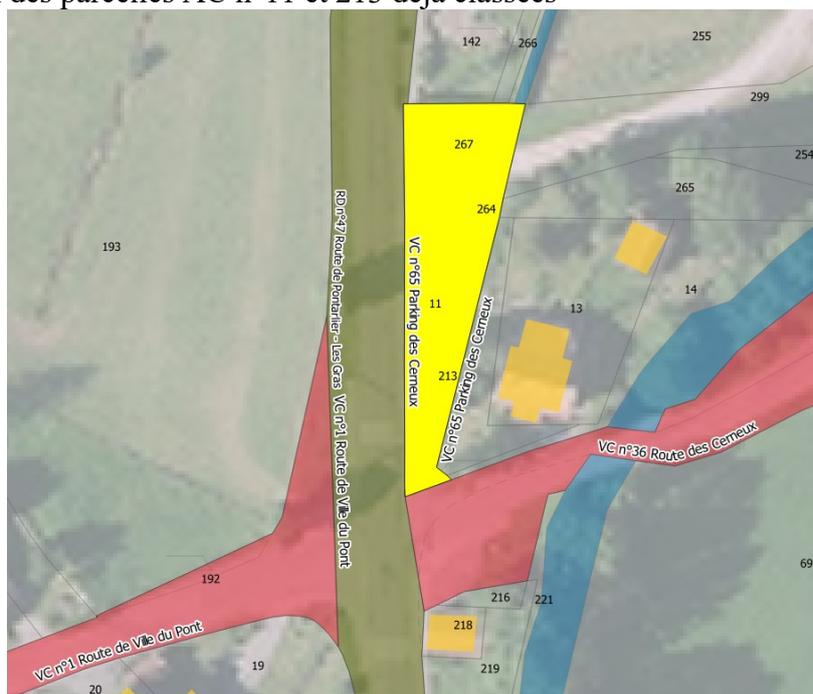




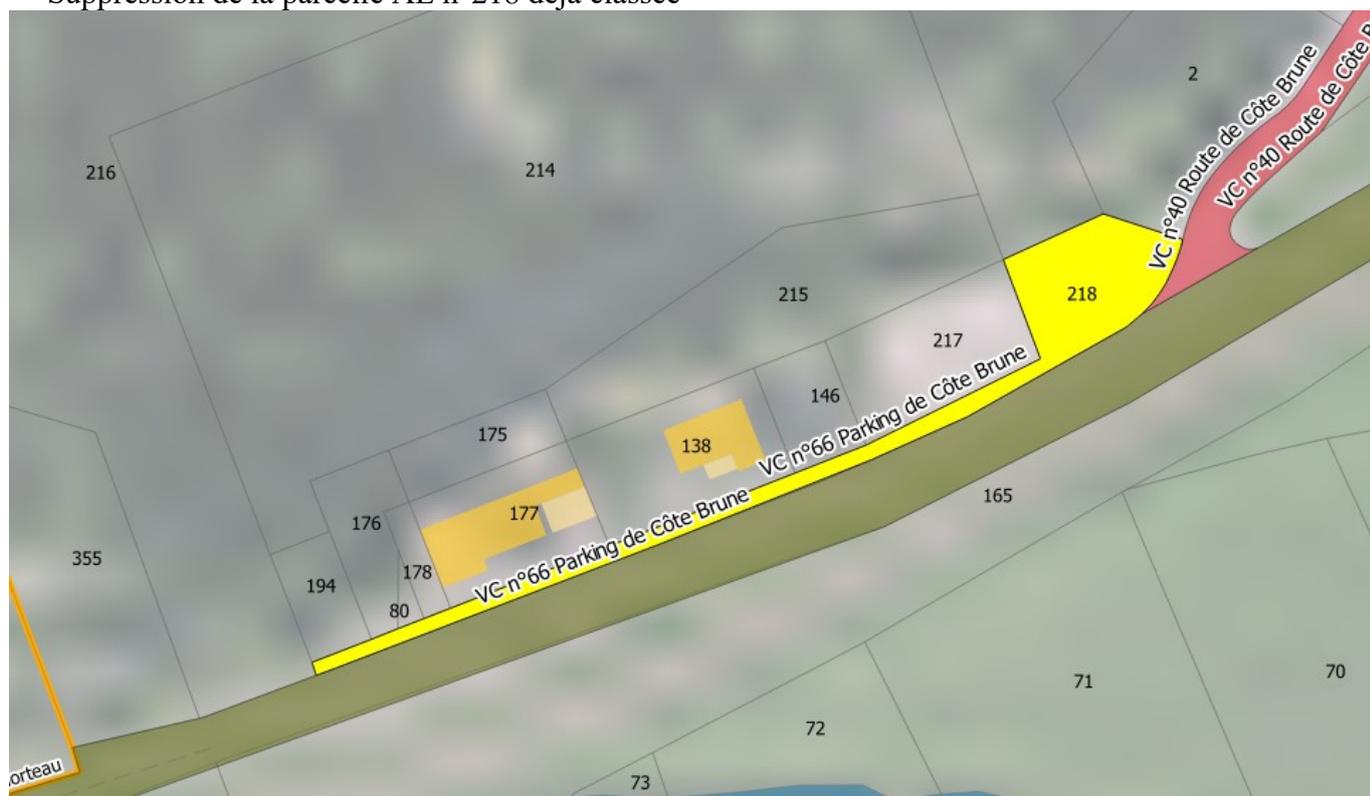
Voie communale n°64 : **Route du Bief Tari**  
Renumerotation de deux antennes de la VC n°34



Voie communale n°65 : **Parking des Cerneux**  
Renumerotation du parking de la VC n°35  
Classement d'une partie de la parcelle AD n°267 et de la parcelle 264  
Suppression des parcelles AC n°11 et 213 déjà classées

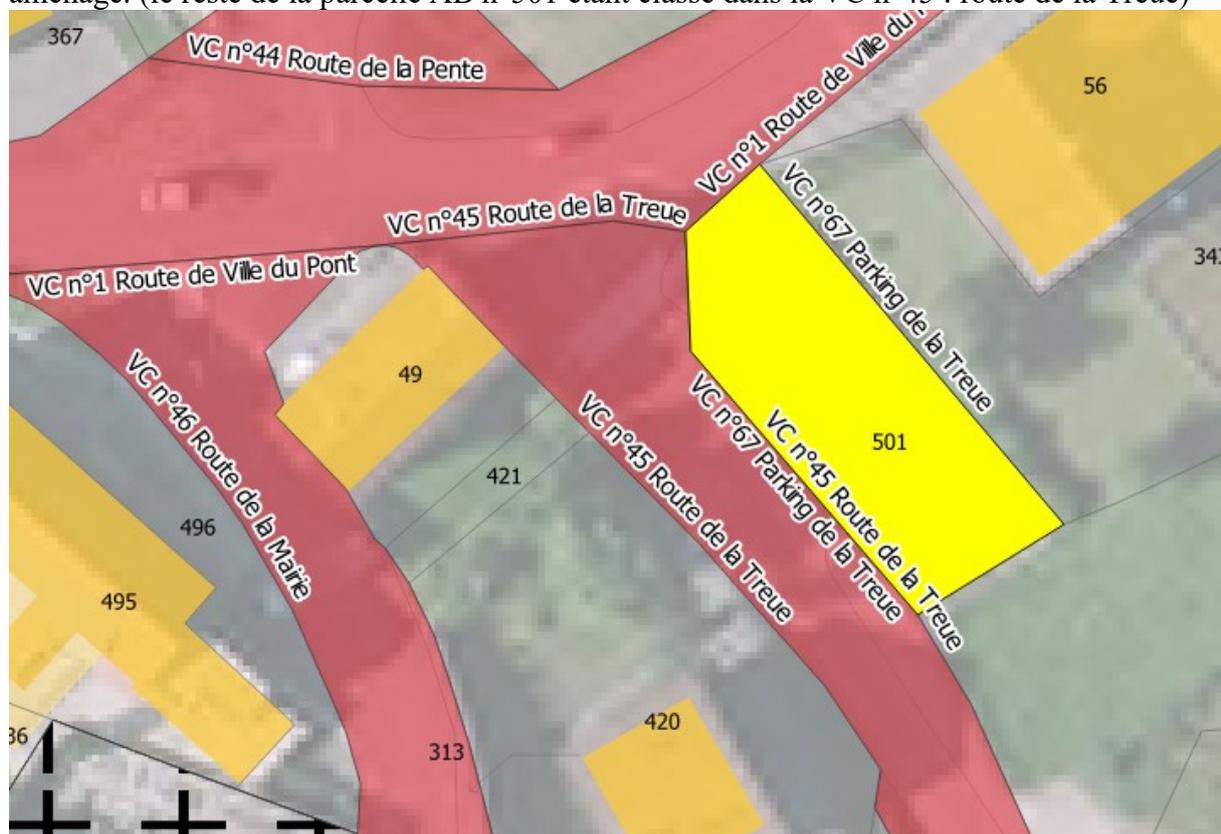


Voie communale n°66 : **Parking de Côte Brune**  
Renumérotation du parking de la VC n°40  
Suppression de la parcelle AE n°218 déjà classée



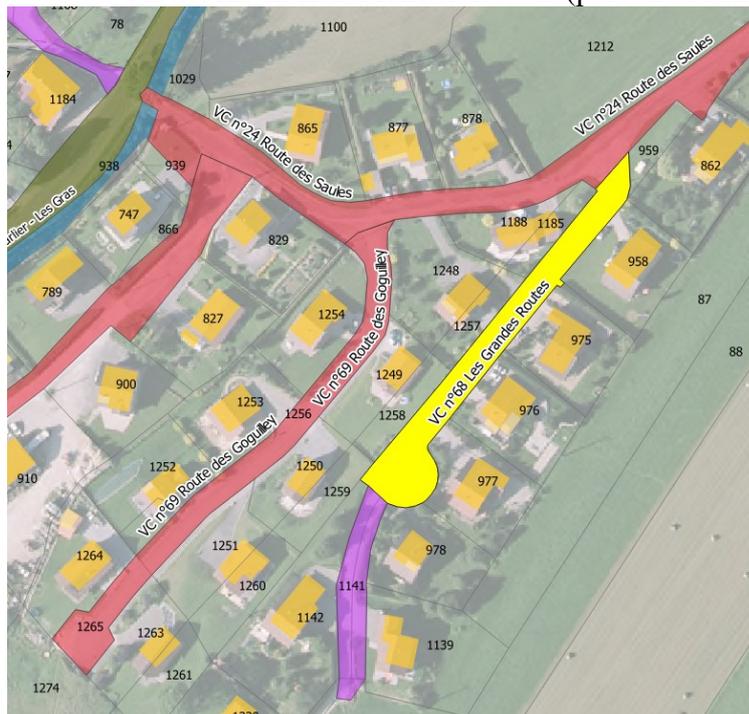
Voie communale n°67 : **Parking de la Treue**

Classement de la parcelle AB n°501 (en partie) correspondant à un parking déjà acté et aménagé. (le reste de la parcelle AB n°501 étant classé dans la VC n°45 : route de la Treue)



## Voie communale n°68 : Les Grandes Routes

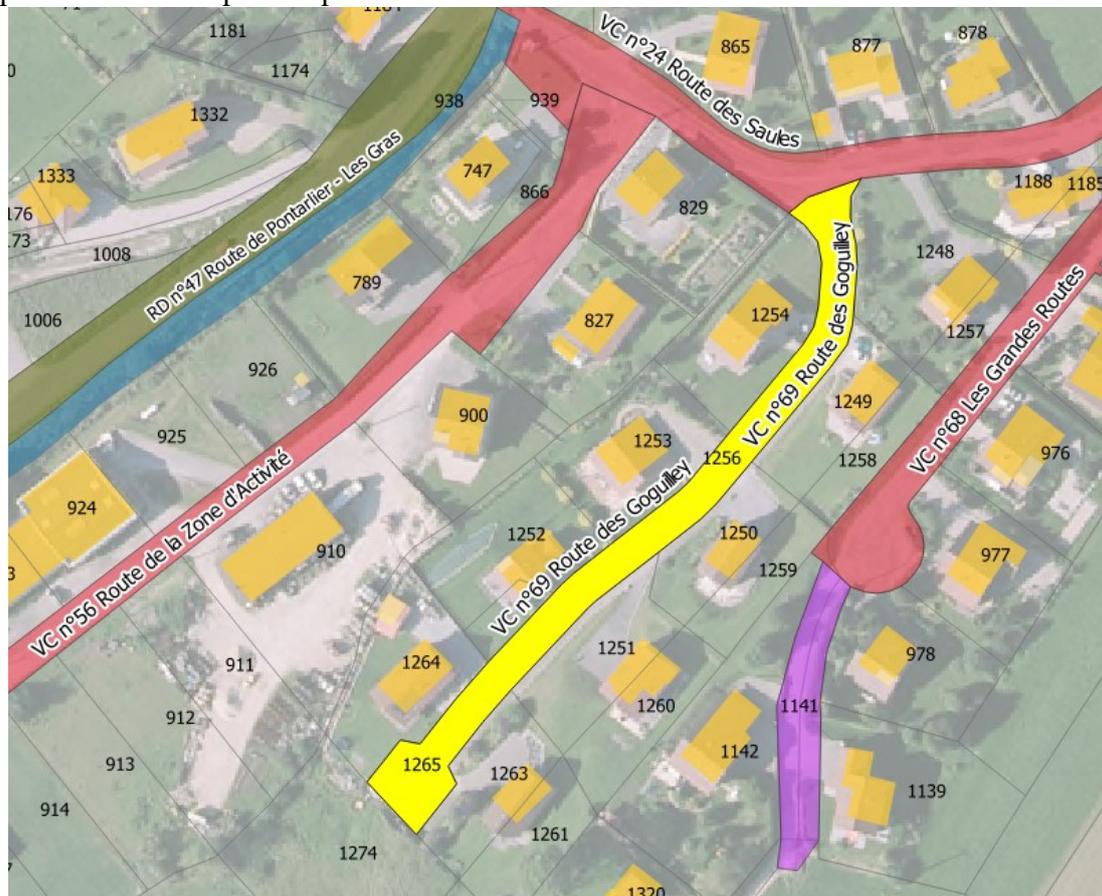
Classement de la voie du lotissement Les Grandes Routes (parcelle communale B n°979)



## Voie communale n°69 : Route des Goguilley

Classement de la voie du lotissement « Les Goguilley » (parcelle communale B n°1256)

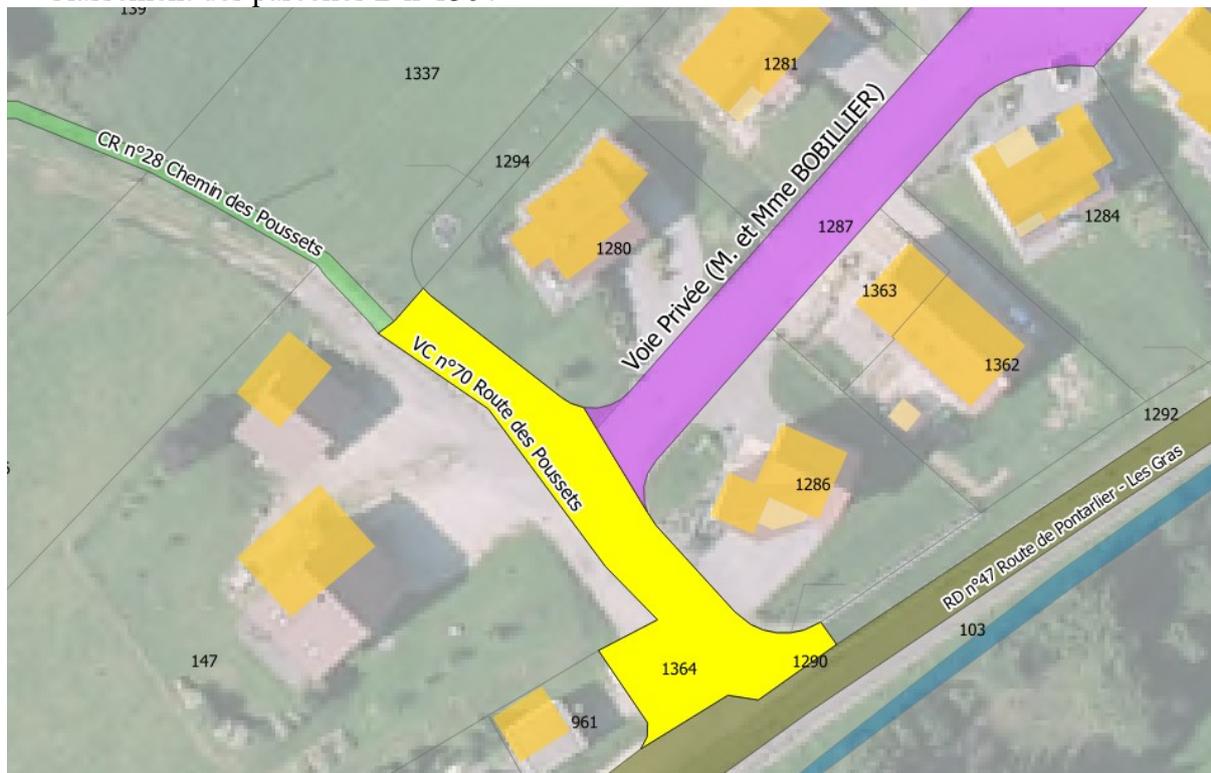
Acquisition de la parcelle B n°1265, cette parcelle sera classée dans le domaine public par simple délibération après acquisition.



### Voie communale n°70 : **Route des Poussets**

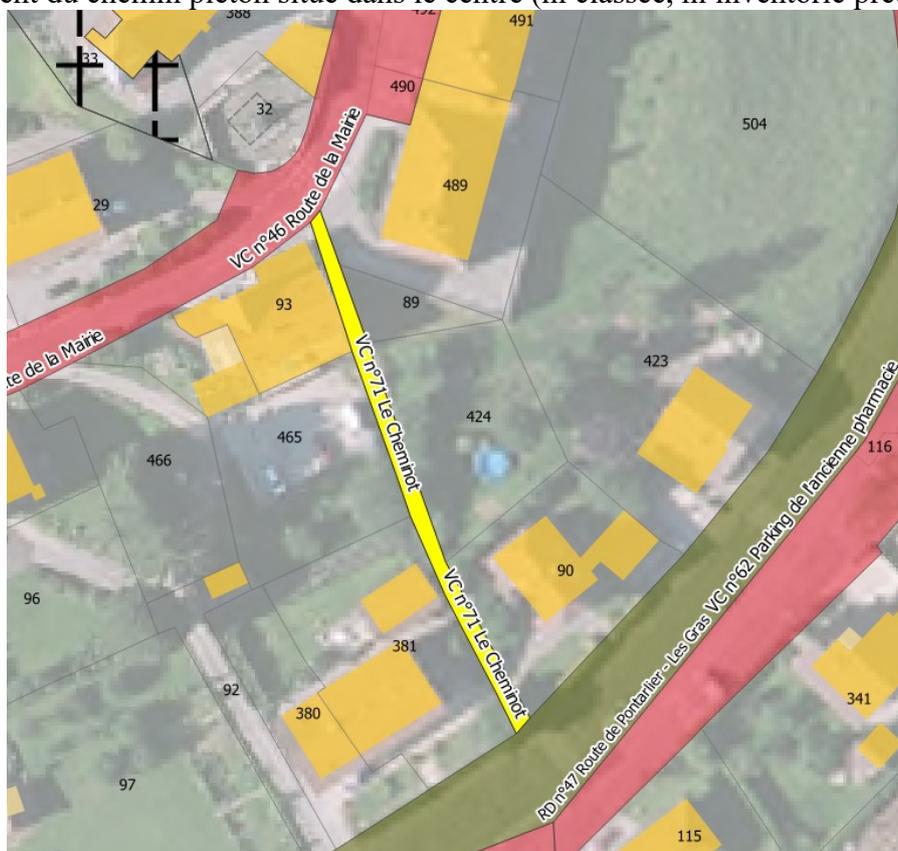
Classement d'un chemin non inventorié

Classement des parcelles B n°1364



### Voie communale n°71 : **Chemin du Cheminot**

Classement du chemin piéton situé dans le centre (ni classé, ni inventorié précédemment)



### Voie communale n°72 : **Chemin du Beugnon**

Classement du chemin piéton situé dans le centre (ni classée, ni inventorié précédemment)



### Voie communale n°73 : **Parking du Pont de la Roche**

Classement d'une partie de la parcelle AE n°55 (Parking aménagé aux cours des années 2000)



### Voie communale n°74 : **Route des Rasseux**

Classement de la voie du lotissement (Jeannot –Cupillard) (parcelles communales AD n°333, 334, 330, 335 et 325 à classer)



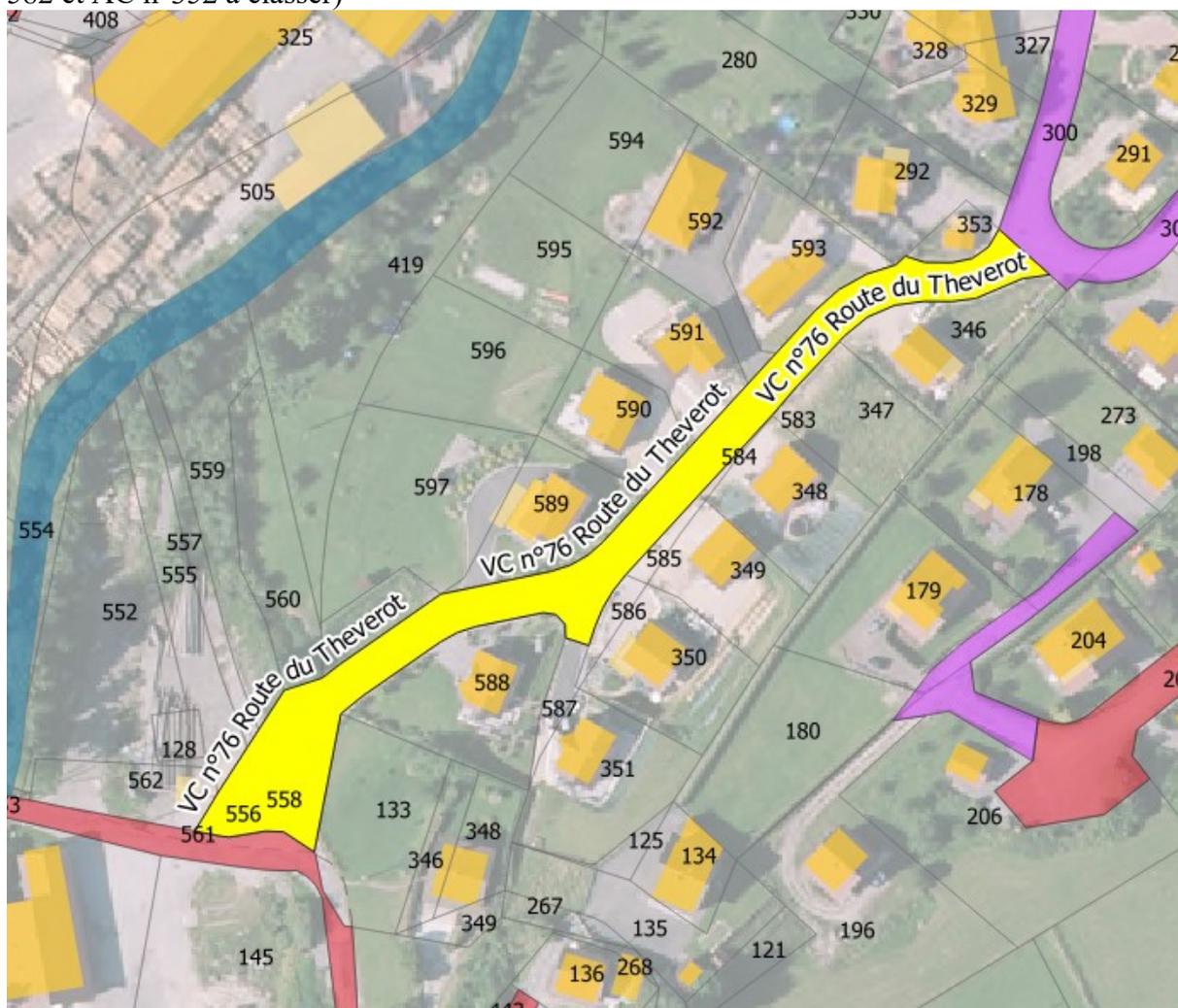
### Voie communale n°75 : **Route du Pré de Loue**

Classement d'une partie d'un chemin non répertorié (reste du chemin CR n°30)



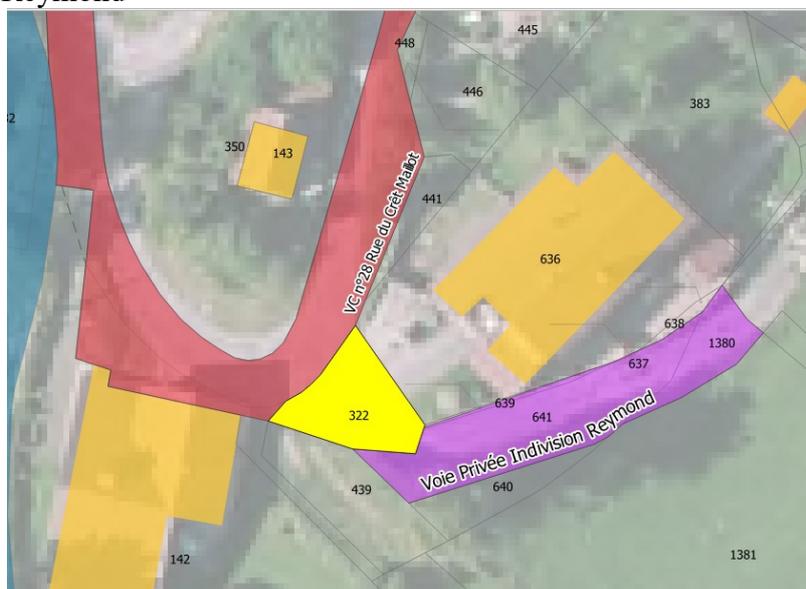
### Voie communale n°76 : **Route du Theverot**

Classement de la voie d'un lotissement (parcelles communales AB n°561, 556, 558, 560, 582 et AC n°352 à classer)



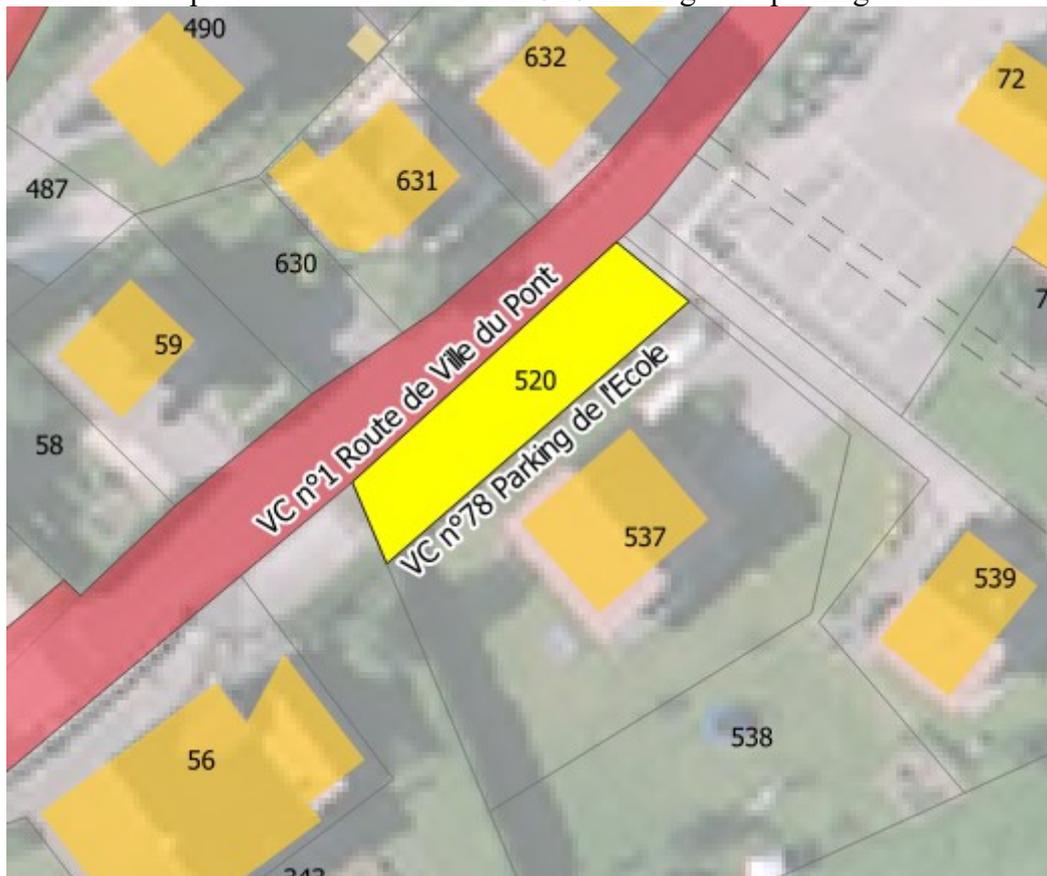
### Voie communale n°77 : **Accès Lotissement Reymond**

Classement d'une partie de la parcelle AB n°322 servant d'accès au reste de la voie privée de l'indivision Reymond



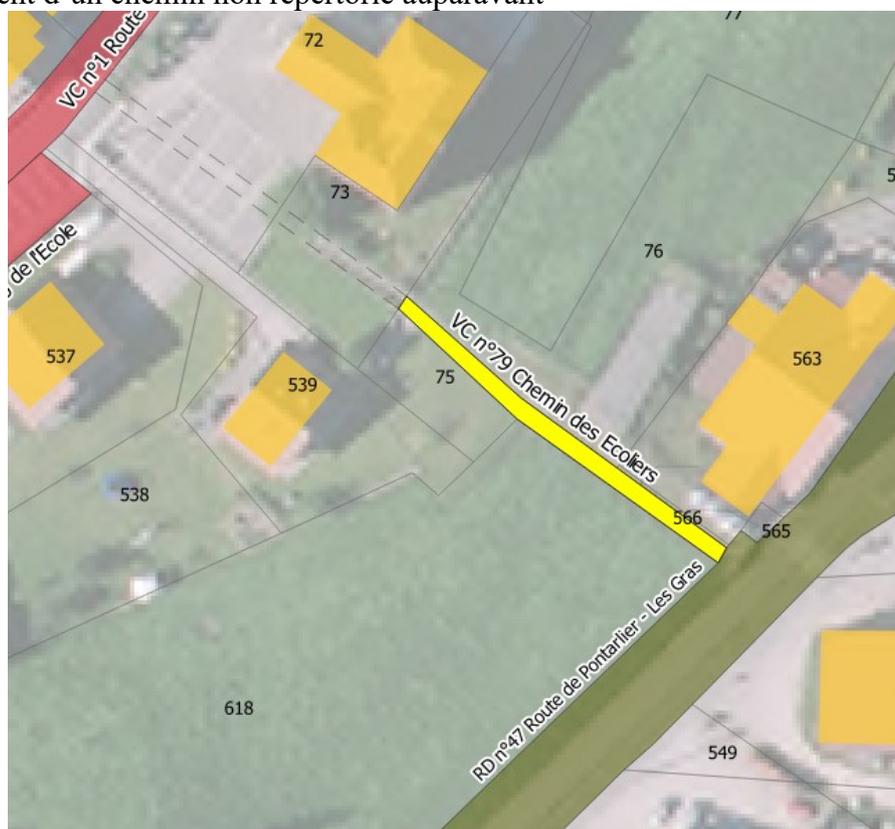
Voie communale n°78 : **Parking de l'École**

Classement de la parcelle communale AB n°520 aménagée en parking



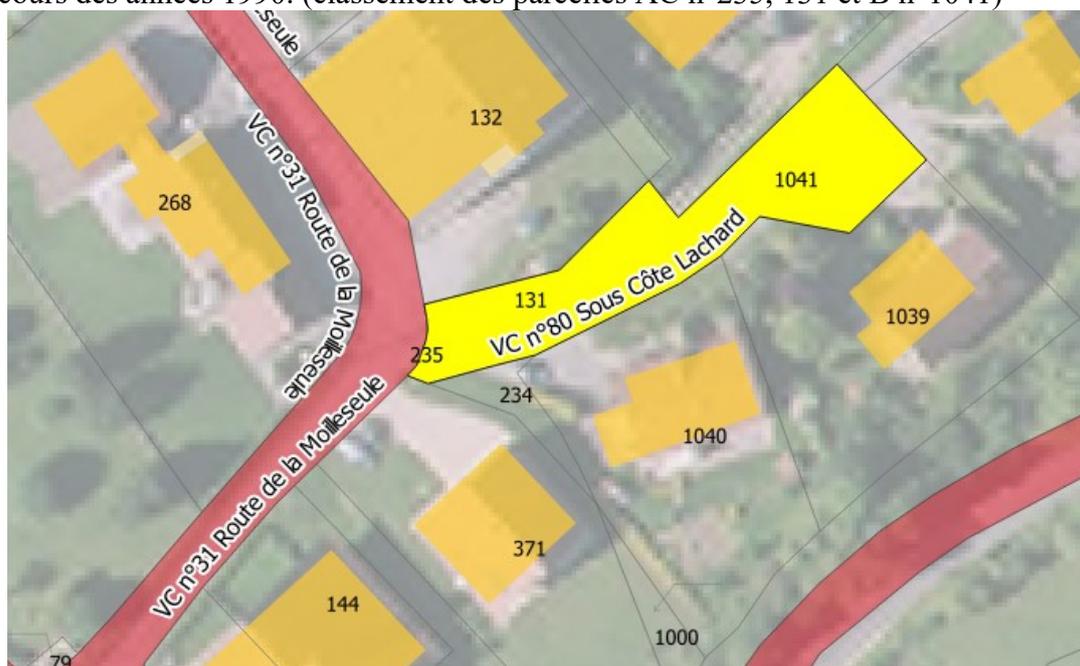
Voie communale n°79 : **Chemin des Ecoliers**

Classement d'un chemin non répertorié auparavant



### Voie communale n°80 : **Sous Côte Lachard**

Classement d'une voie appartenant à la commune et desservant des habitations construites aux cours des années 1990. (classement des parcelles AC n°235, 131 et B n°1041)



### Voie communale n°81 : **Chemin du skate parc**

Classement d'un chemin communal non répertorié faisant la jonction entre la VC n°28 et la VC n°29.

Classement d'une partie de la parcelle AB n°656



Voie communale n°82 : **Accès Puig – Les Forges**

Classement d'une partie de la parcelle communale B n°942 desservant une habitation



## 7-Inventaire des Chemins Ruraux

L'inventaire d'origine des chemins ruraux semble très incomplet.

Aussi, l'inventaire a été réalisé à partir de l'inventaire de 1959 mais aussi de l'analyse des facteurs suivants ; utilisation par le public, mention du chemin sur les anciennes cartes, sur les anciens plans cadastraux, et sur les anciennes photographies aériennes, itinéraires ayant des fonctions de liaison,... L'ensemble de ces critères permet de définir les chemins ayant a priori le statut de chemin rural et relevant donc du domaine privé de la commune.

Toutefois, en cas de désaccord sur la propriété d'un chemin, seul le juge judiciaire peut trancher la question de la propriété du chemin.

L'inventaire proposé dans le cadre de cette étude est complété d'une liste des parcelles sur lesquelles il y a une incohérence entre la représentation cadastrale et le statut de chemin rural. Suite à cette étude, il conviendrait que la commune procède à la mise à jour de l'ensemble de ces incohérences, en accord avec les parties.

### Rappel sur la valeur du plan cadastral :

*Réponse de la DGI sur la responsabilité de l'Etat du 30 août 1974 : « La responsabilité de l'Etat dans un éventuel préjudice subi du fait de cette contenance inexacte ne saurait cependant être engagée. Le cadastre, document principalement à usage fiscal, ne confère pas un droit de propriété et les énonciations qu'il procure aux usagers constituent pour eux de simples renseignements qu'il leur appartient de vérifier s'ils entendent en faire un élément essentiel de leur décision. »*

Les chemins n°1 à 17 étaient inventoriés en 1959. Les chemins n°18 à 59 sont soit des anciens chemins non inventoriés en 1959, soit des voies communales déclassées en 1993 ou déclassés lors de la présente procédure.

Chemin Rural n°1 : Du bas de Grand Combe à l'Usine Boillot

Chemin inventorié en 1959,

Chemin entièrement classé en voie communale en 1993 (partie de la V.C. n°28, V.C. n°29, partie de la V.C. n°27 et partie de la V.C. n°26)

Chemin Rural n°2 : Chemin de la Scierie Burgunder

Chemin inventorié en 1959,

Chemin classé en partie (les deux extrémités) en voie communale en 1993 (V.C. n°30)

La partie centrale a été vendue

Chemin Rural n°3 : Chemin de la Moilleuseul

Chemin inventorié en 1959,

Chemin entièrement classé en voie communale en 1993 (V.C. n°31)

Chemin Rural n°4 : **Chemin de la Treue**

Chemin inventorié en 1959,

Chemin entièrement classé en voie communale en 1993 (V.C. n°45)

Chemin Rural n°5 : Lotissement du Pont de la Roche

Chemin inventorié en 1959,

Chemin entièrement classé en voie communale en 1993 (partie de la V.C. n°40)  
Au niveau cadastral, plusieurs régularisations à prévoir

Chemin Rural n°6 : Lotissement du Bois du Fourg

Chemin inventorié en 1959,

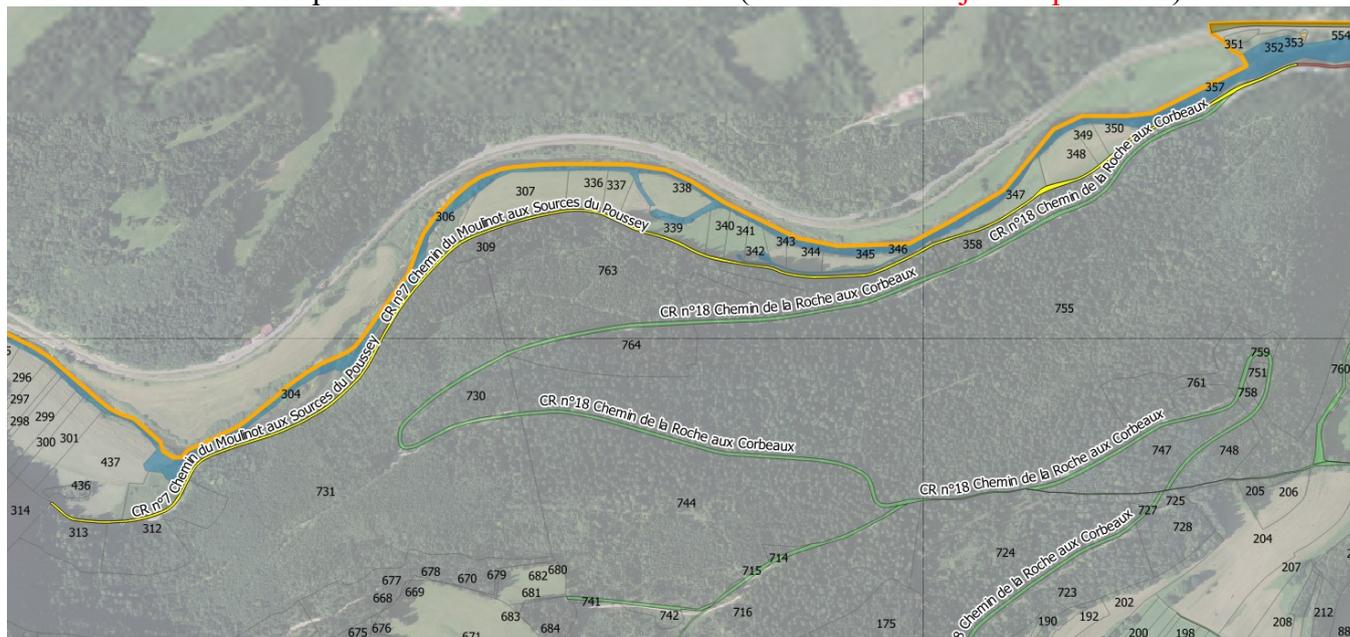
Chemin entièrement classé en voie communale en 1993 (partie de la V.C. n°44 et partie de la V.C. n°43)

Chemin Rural n°7 : **Chemin du Moulinot aux Sources du Poussey**

Chemin inventorié en 1959, puis classé en 1993

Nouvelle dénomination

**Déclassement** d'une partie de la voie communale n°4 (**déclassement objet des présentes**)



Chemin Rural n°8 : **Chemin du Bois Robert**

Chemin inventorié en 1959, puis classé en 1993

Chemin entièrement classé en VC n°38 le 28/12/1993, partie dans le bois **déclassement**  
**objet des présentes**

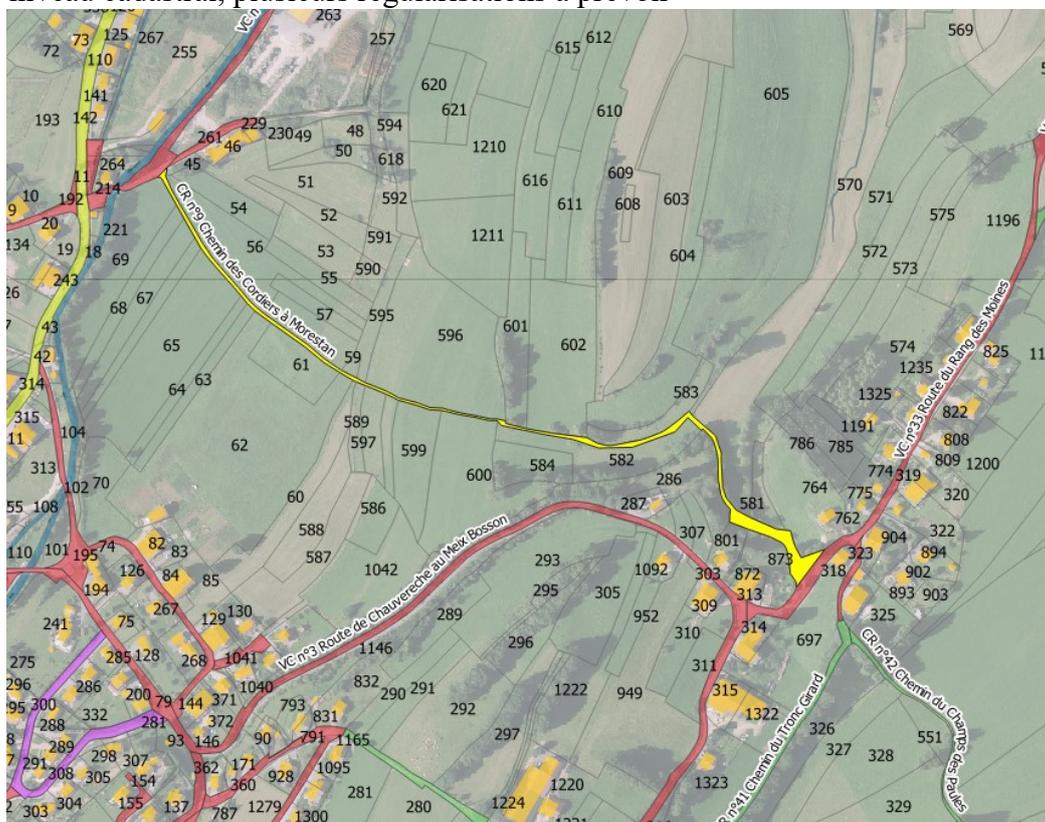


### Chemin Rural n°9 : **Chemin des Cordiers à Morestan**

Chemin inventorié en 1959,

Classement en VC n°35 le 28/12/1993 de la partie entre la RD n°47 jusqu'au carrefour après le pont (72m)

Au niveau cadastral, plusieurs régularisations à prévoir



### Chemin Rural n°10 : Traversée de Chauverche

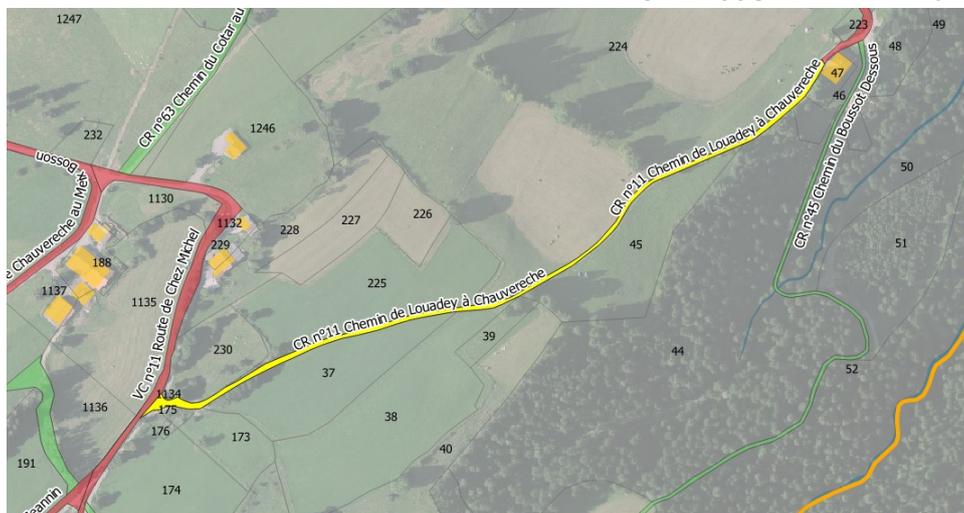
Chemin inventorié en 1959,

Chemin entièrement classé en voie communale en 1993 (partie de la V.C. n°11 et partie de la V.C. n°12)

### Chemin Rural n°11 : **Chemin de Louadey à Chauverche**

Chemin inventorié en 1959,

Partie basse entre Montlebon et ferme Bertin classé le 28/12/1993 en V.C. n°10

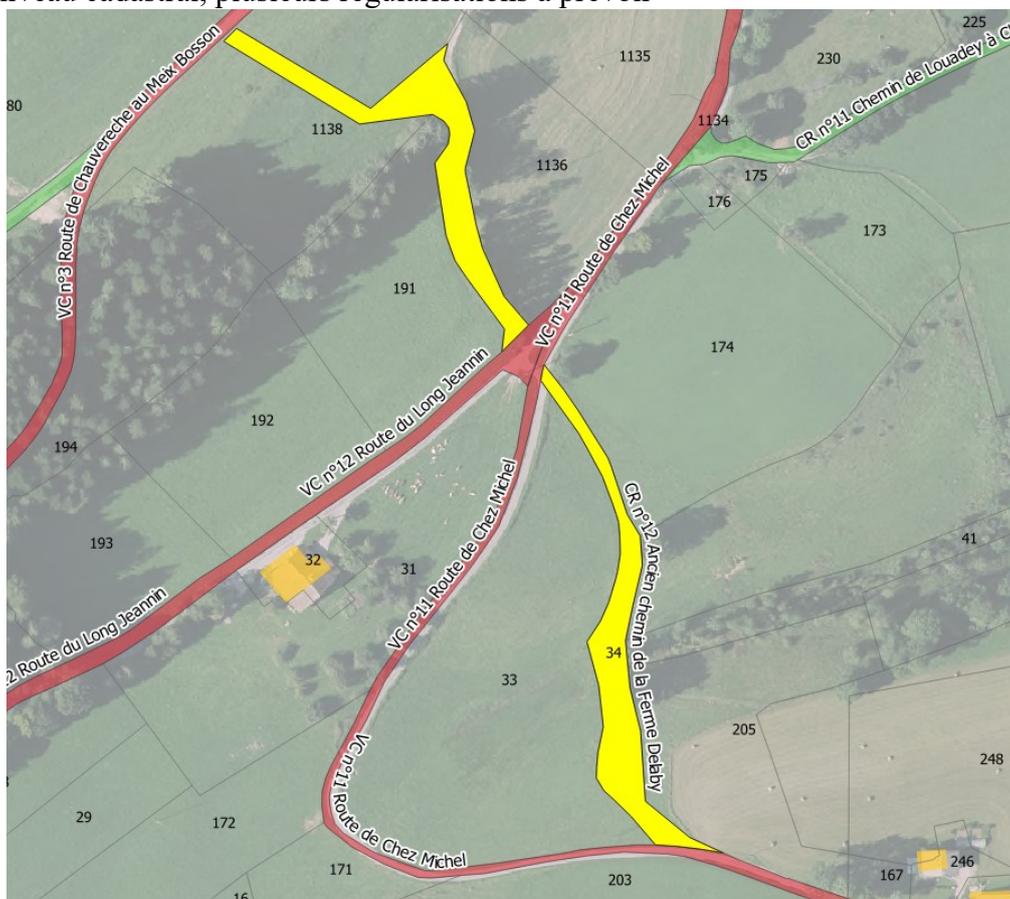


### Chemin Rural n°12 : **Ancien chemin de la Ferme Delaby**

Chemin inventorié en 1959,

Nouvelle dénomination

Au niveau cadastral, plusieurs régularisations à prévoir



### Chemin Rural n°13 : Chemin des Abreuvoirs au Nid du Fol

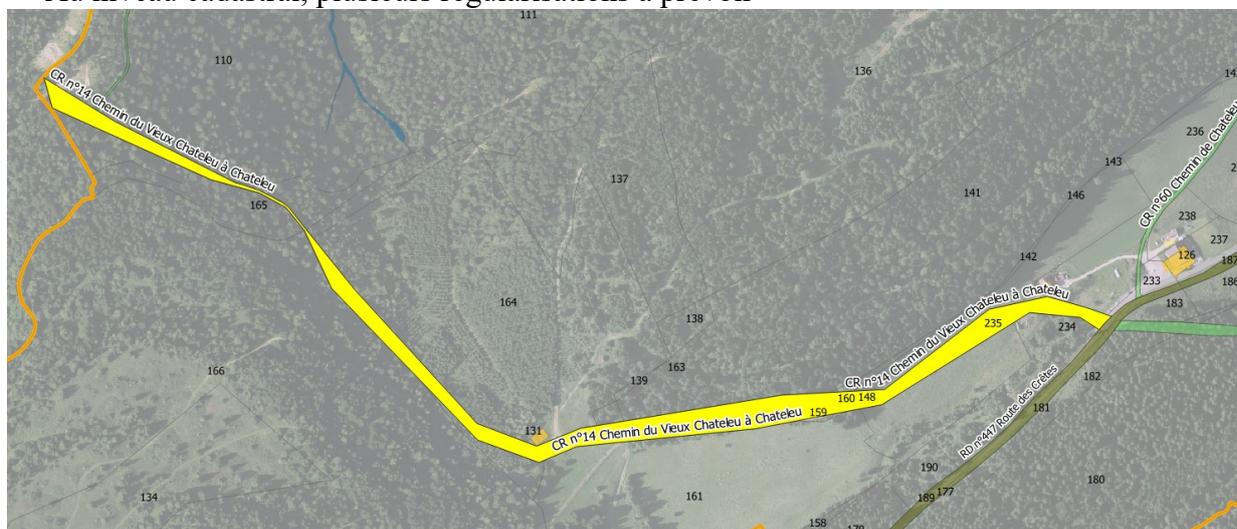
Chemin inventorié en 1959,

Route départementale n°447

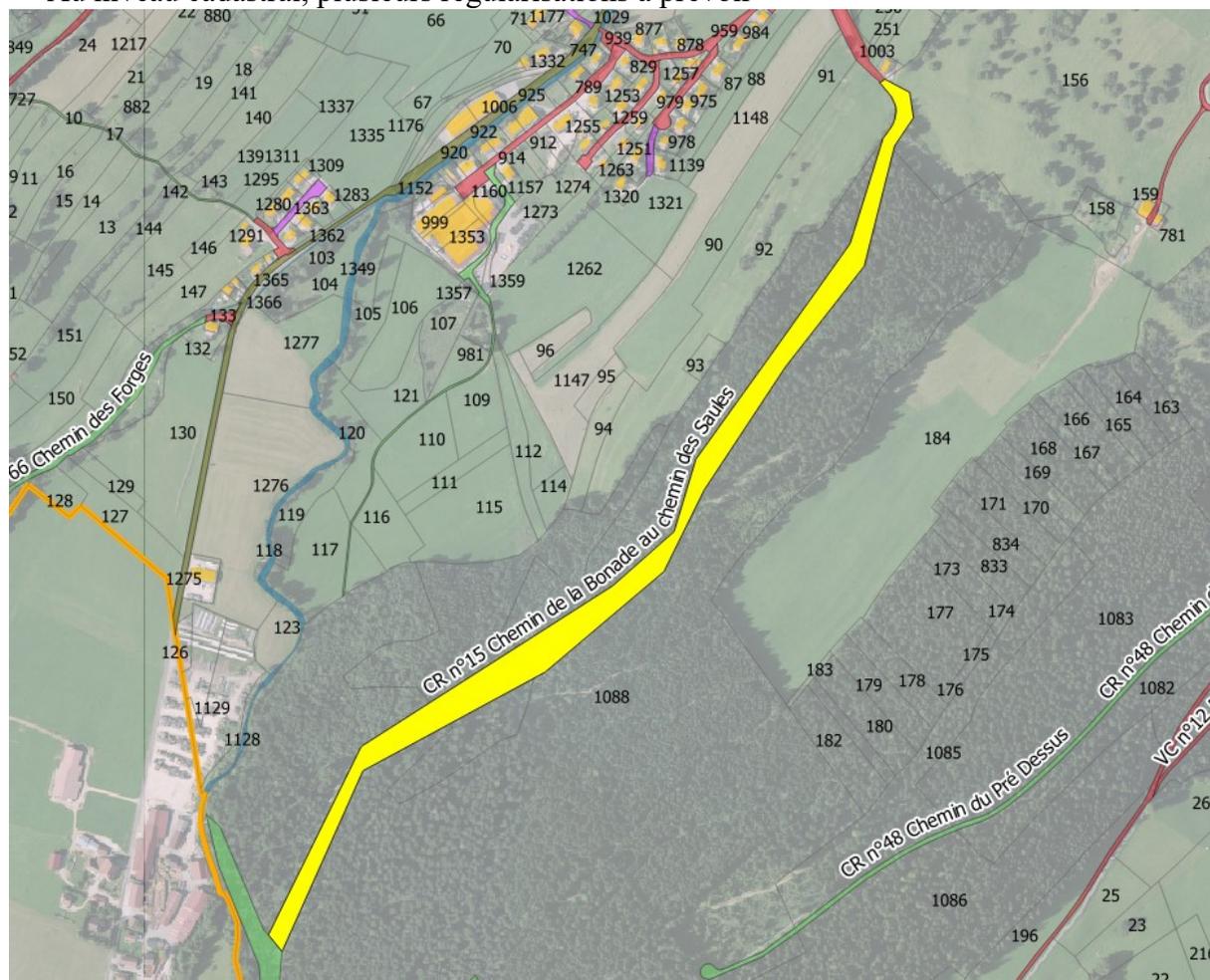
### Chemin Rural n°14 : **Chemin du Vieux Chateau au Chateau**

Chemin inventorié en 1959,

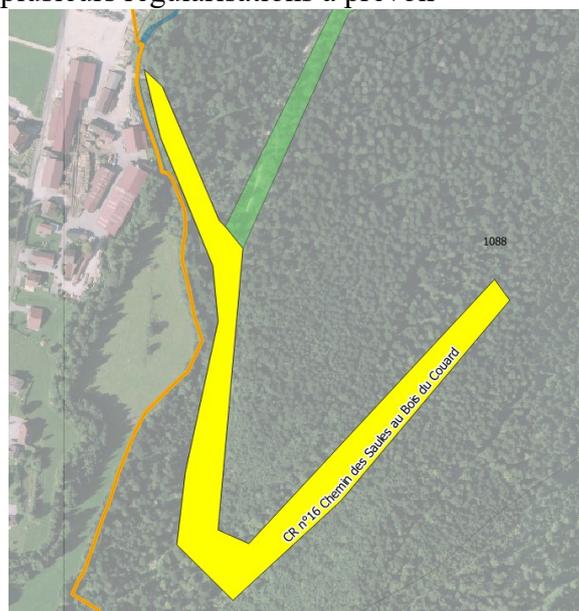
Au niveau cadastral, plusieurs régularisations à prévoir



**Chemin Rural n°15 : Chemin de la Bonade au chemin des Saules**  
Chemin inventorié en 1959,  
Nouvelle dénomination  
Au niveau cadastral, plusieurs régularisations à prévoir



**Chemin Rural n°16 : Chemin des Saules au Bois du Couard**  
Chemin inventorié en 1959,  
Au niveau cadastral, plusieurs régularisations à prévoir



## Chemin Rural n°17 : **Chemin de la ZA au bois du Couard**

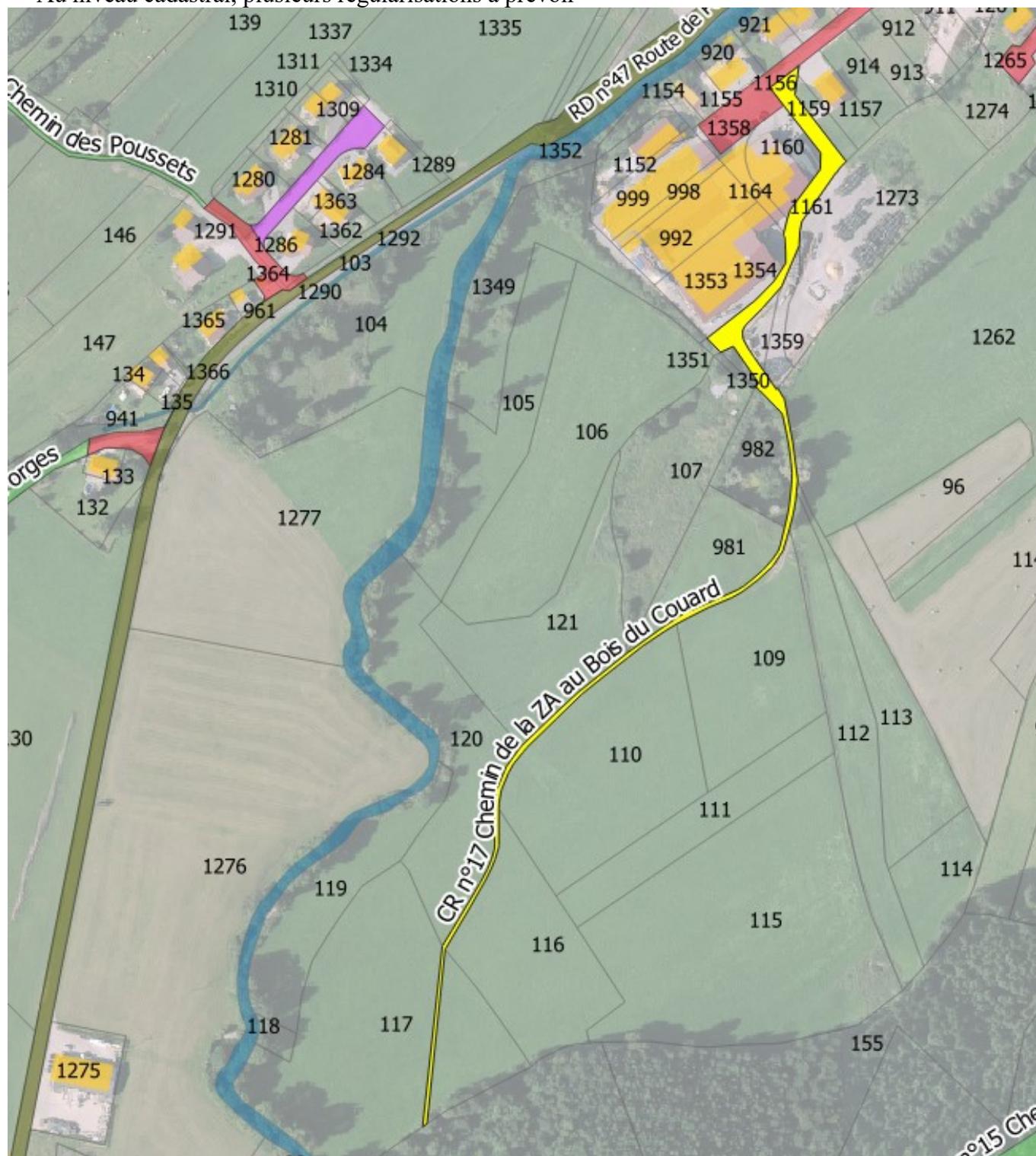
Chemin inventorié en 1959,

Nouvelle dénomination

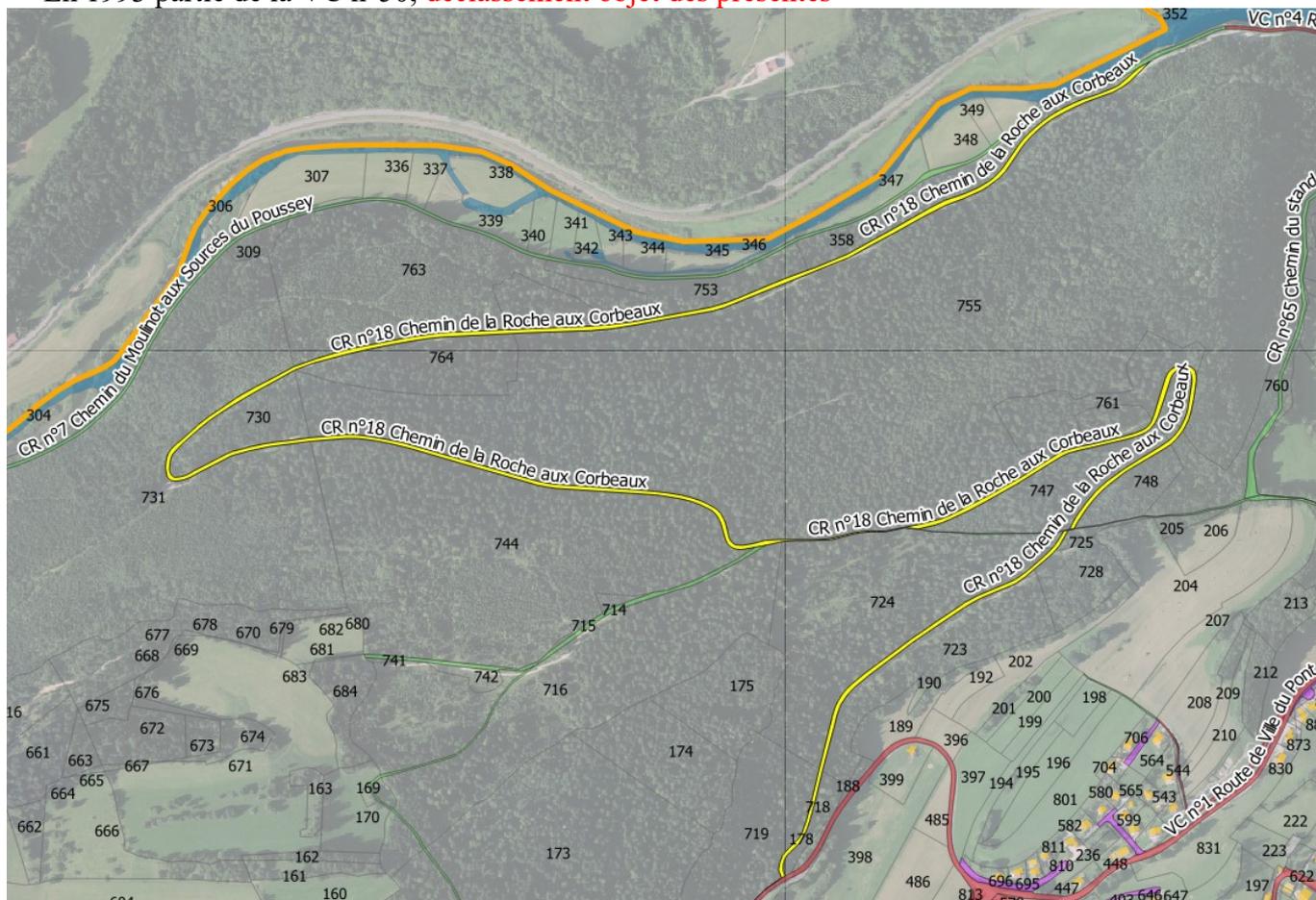
Classement en VC n°24 et 65 le 28/12/1993 de partie entre la RD n°47 jusqu'à la placette de retournement dans la zone d'activités

Changement du tracé vers la menuiserie Reymond. Parcelles B n°1156, 1158, 1161, 1354 et 1356

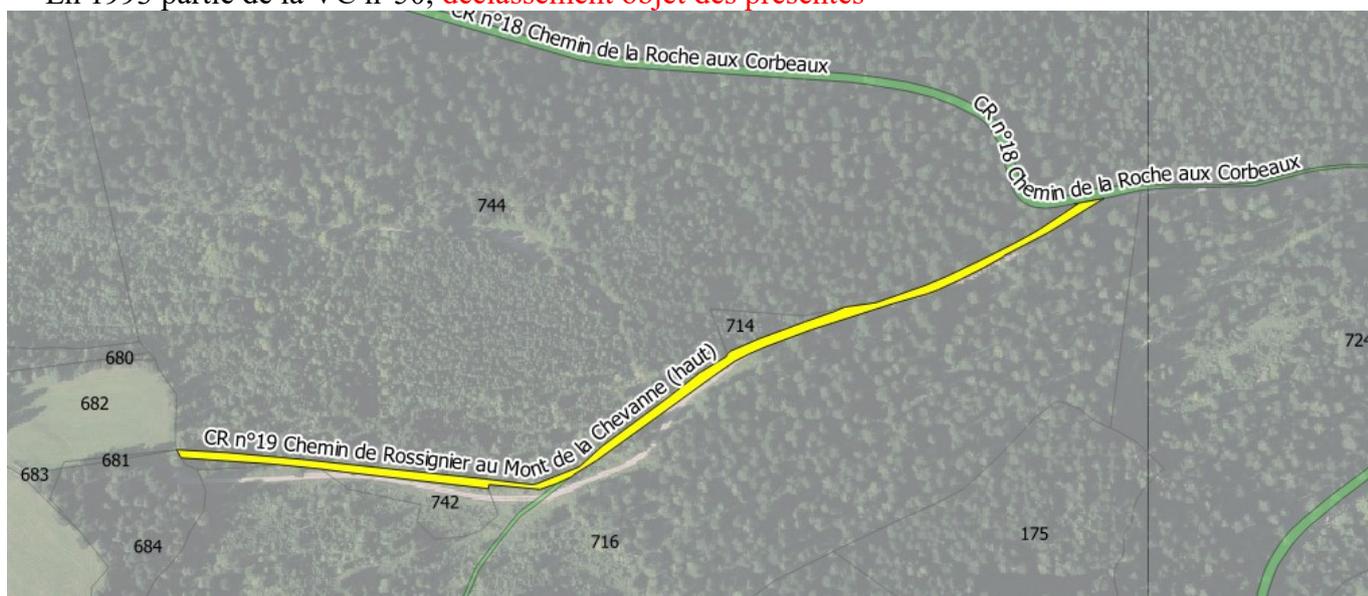
Au niveau cadastral, plusieurs régularisations à prévoir



**Chemin Rural n°18 : Chemin de la Roche aux Corbeaux**  
En 1993 partie de la VC n°50, **déclassement objet des présentes**



**Chemin Rural n°19 : Chemin de Rossignier au Mont de la Chevanne (Haut)**  
En 1993 partie de la VC n°50, **déclassement objet des présentes**



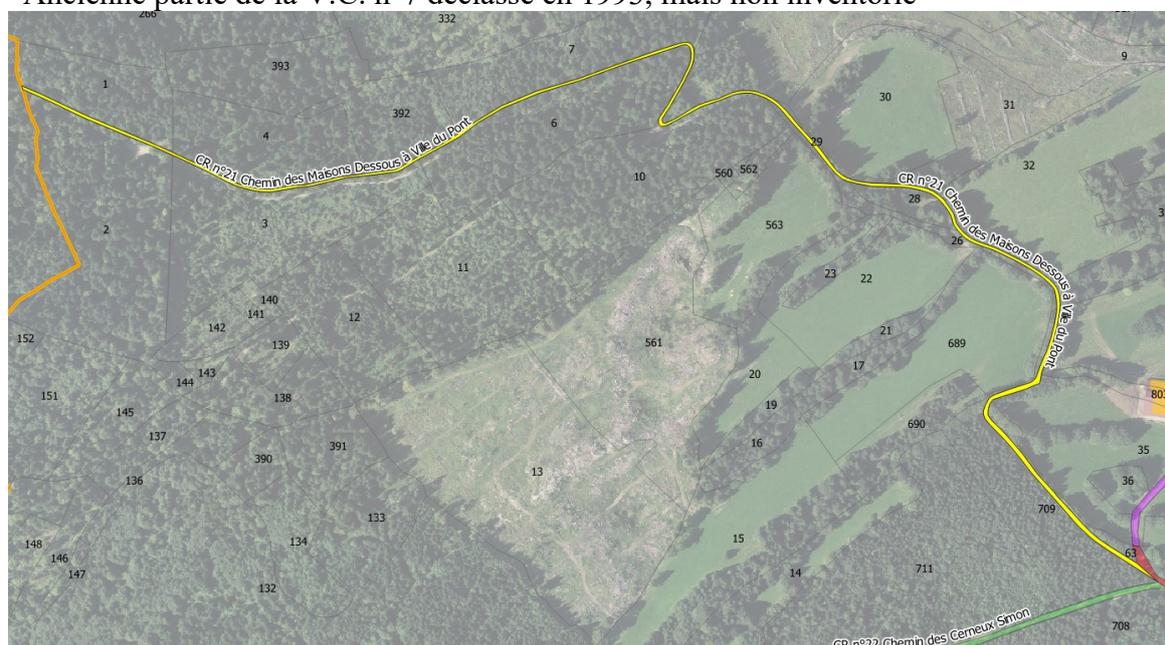
## Chemin Rural n°20 : Chemin de Rossignier au Mont de la Chevanne (Bas)

Ancien chemin non inventorié auparavant



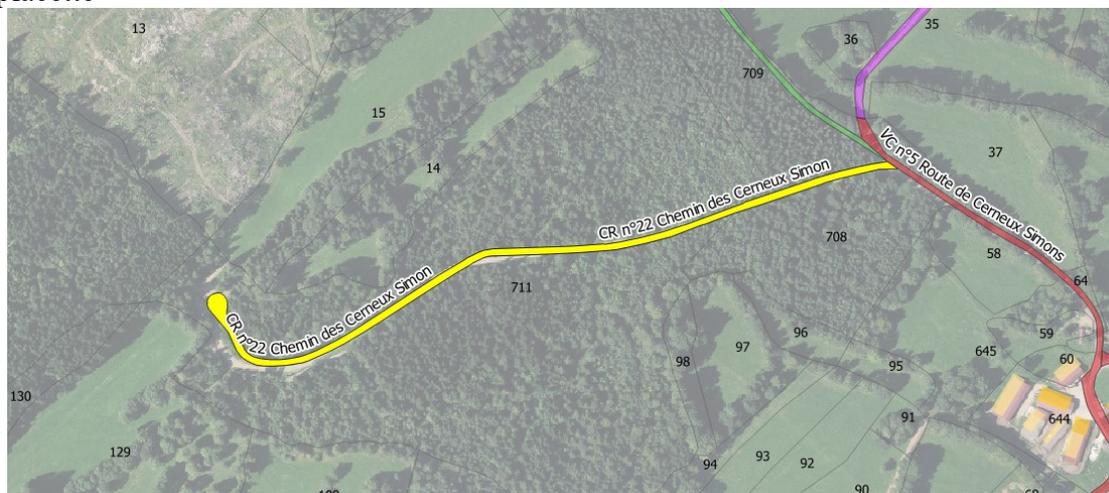
## Chemin Rural n°21 : Chemin des Maisons Dessous à Ville du Pont

Ancienne partie de la V.C. n°7 déclassé en 1993, mais non inventorié



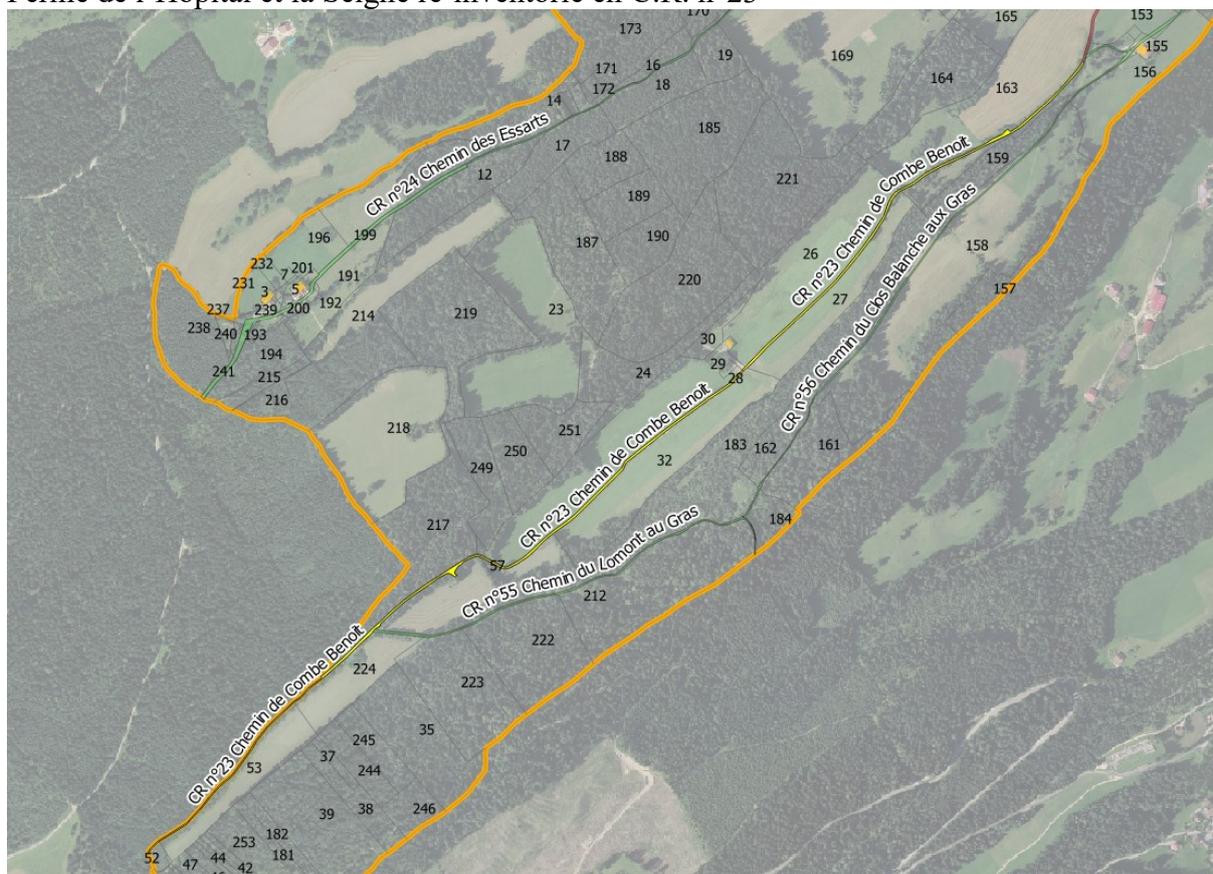
## Chemin Rural n°22 : Chemin des Cerneux Simon

En 1993 partie de la V.C. n°5, **déclassé** objet des présentes de l'antenne se terminant en placette



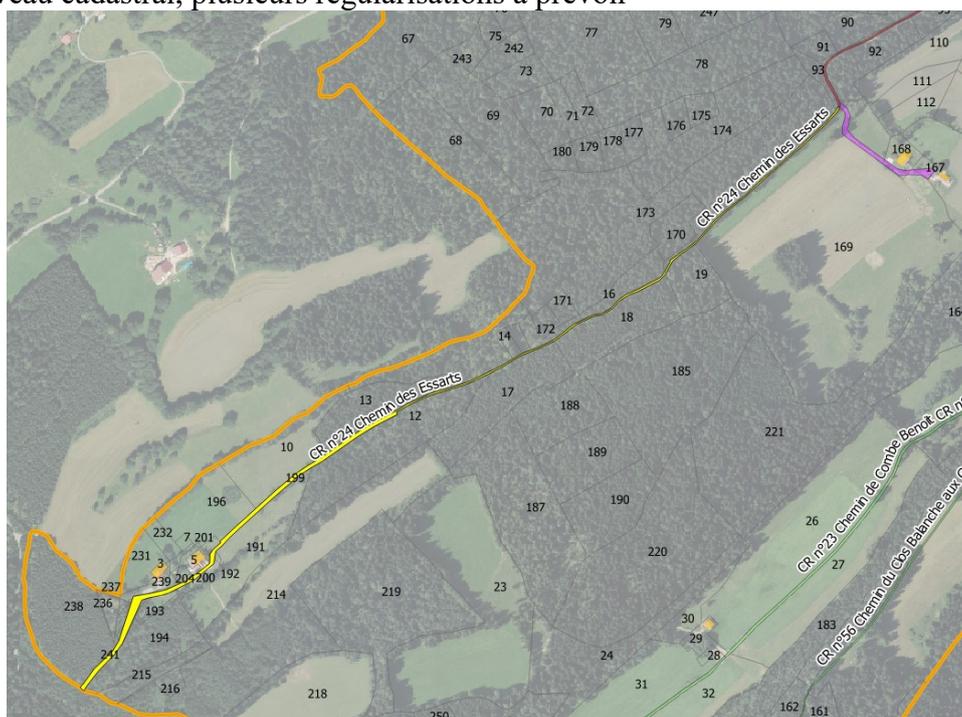
### Chemin Rural n°23 : **Chemin de Combe Benoit**

**Déclassement objet des présentes** de la Route de la Ferme de l'Hôpital (V.C. n°7) entre la Ferme de l'Hôpital et la Seigne ré-inventorié en C.R. n°23



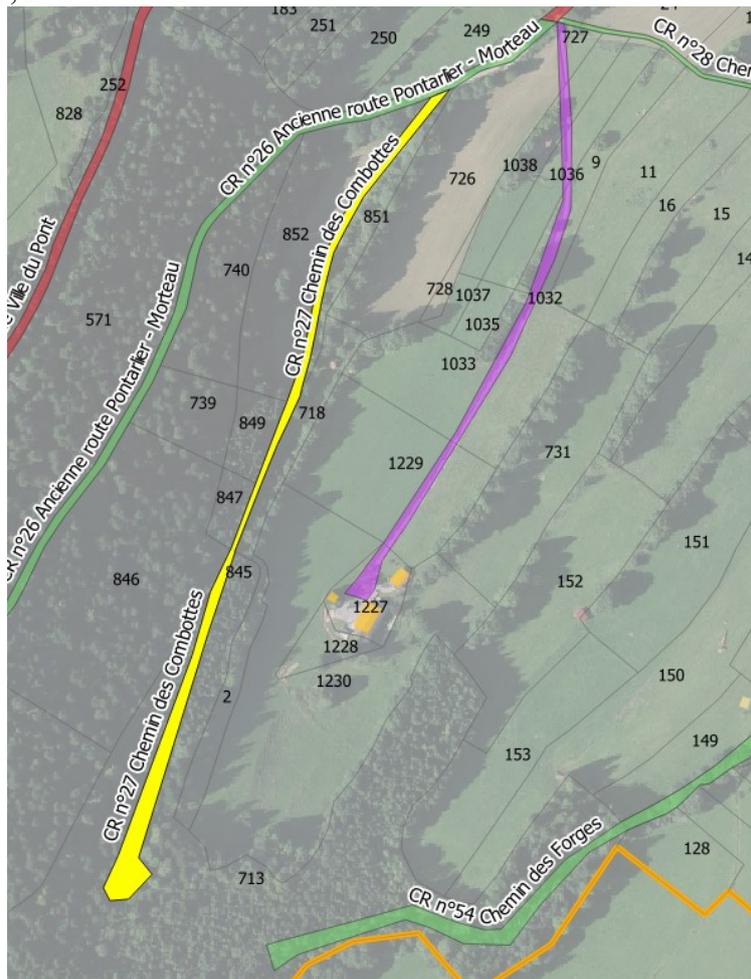
### Chemin Rural n°24 : **Chemin des Essarts**

Ancien chemin vicinal ordinaire n°11, non classé en 1959 et non inventorié  
Au niveau cadastral, plusieurs régularisations à prévoir





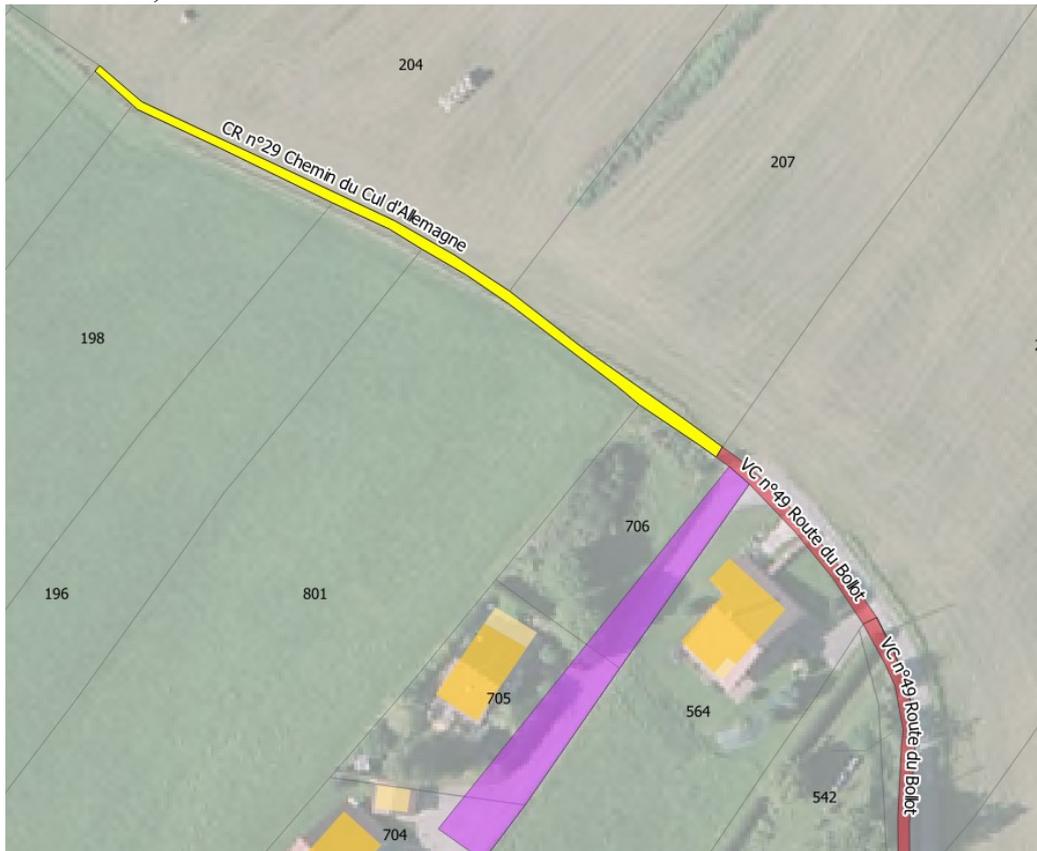
**Chemin Rural n°27 : Chemin des Combottes**  
Ancien chemin, non inventorié



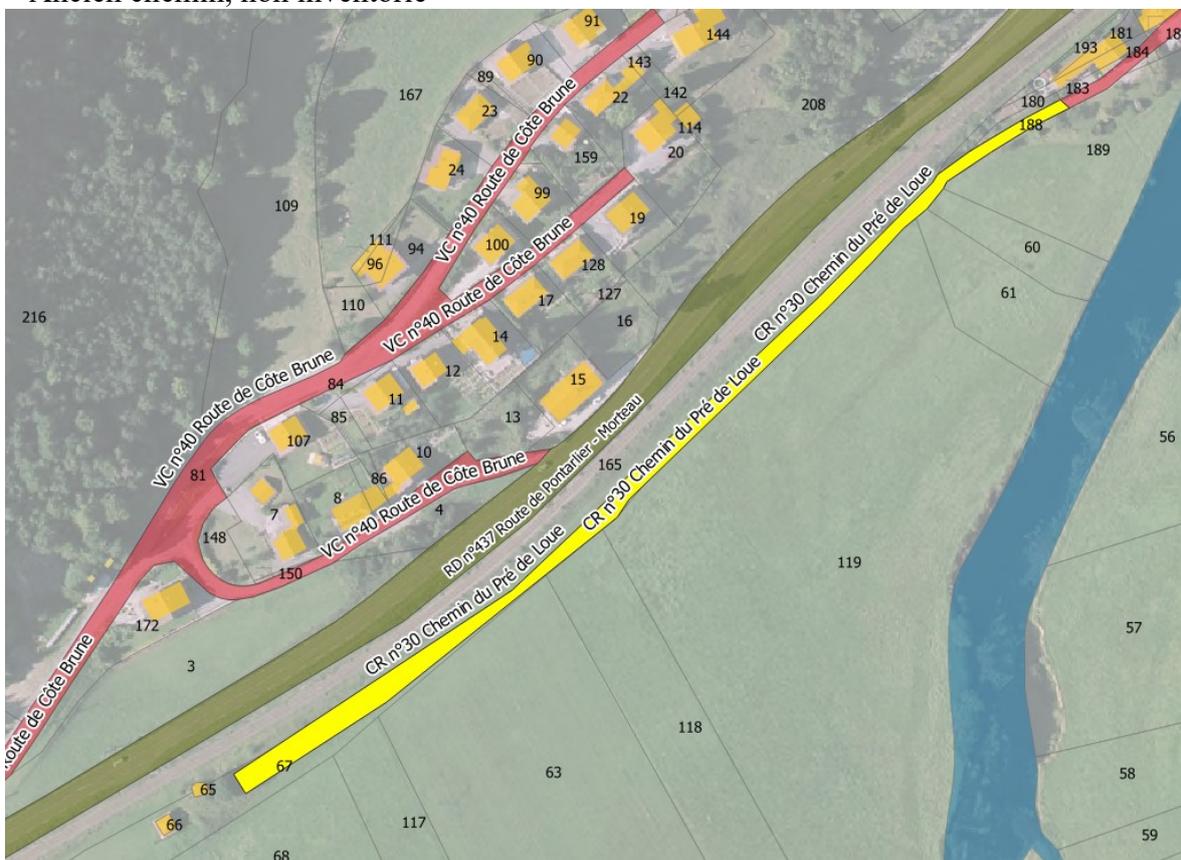
**Chemin Rural n°28 : Chemin des Poussets**  
Ancien chemin, non inventorié



**Chemin Rural n°29 : Chemin du Cul d'Allemagne**  
Ancien chemin, non inventorié



**Chemin Rural n°30 : Chemin du Pré de Loue**  
Ancien chemin, non inventorié





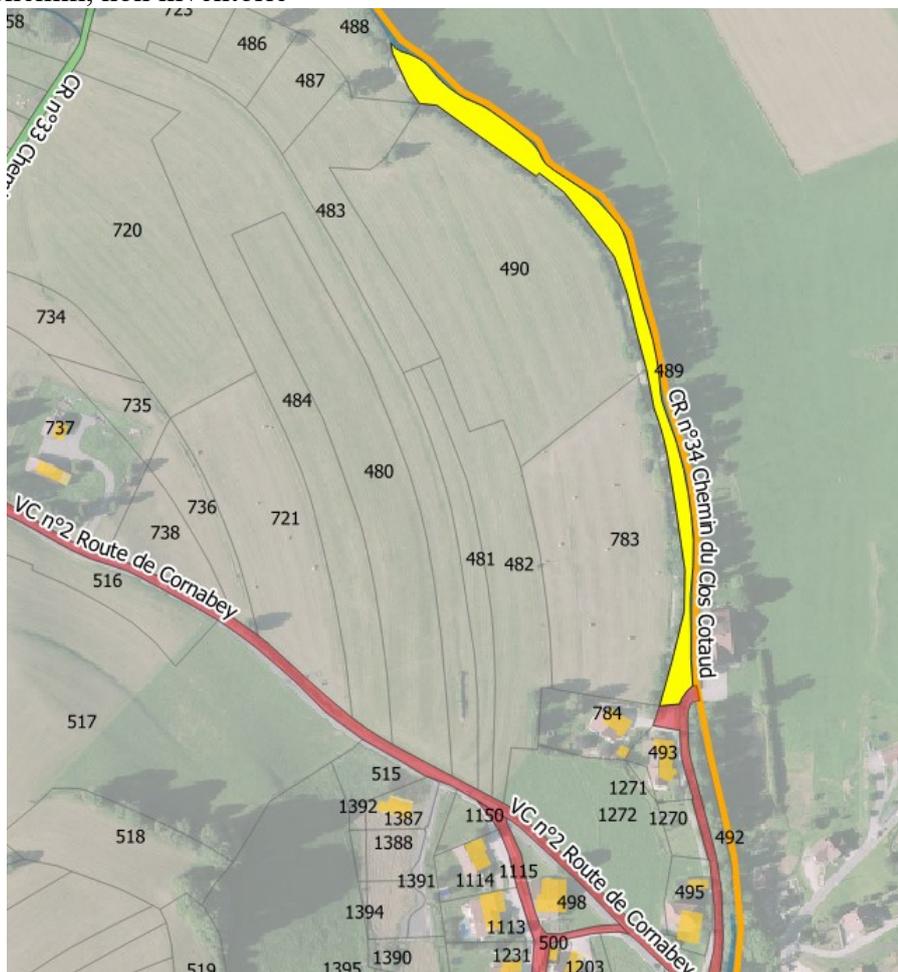
### Chemin Rural n°33 : **Chemin des Petites Courbières**

Ancien chemin, non inventorié



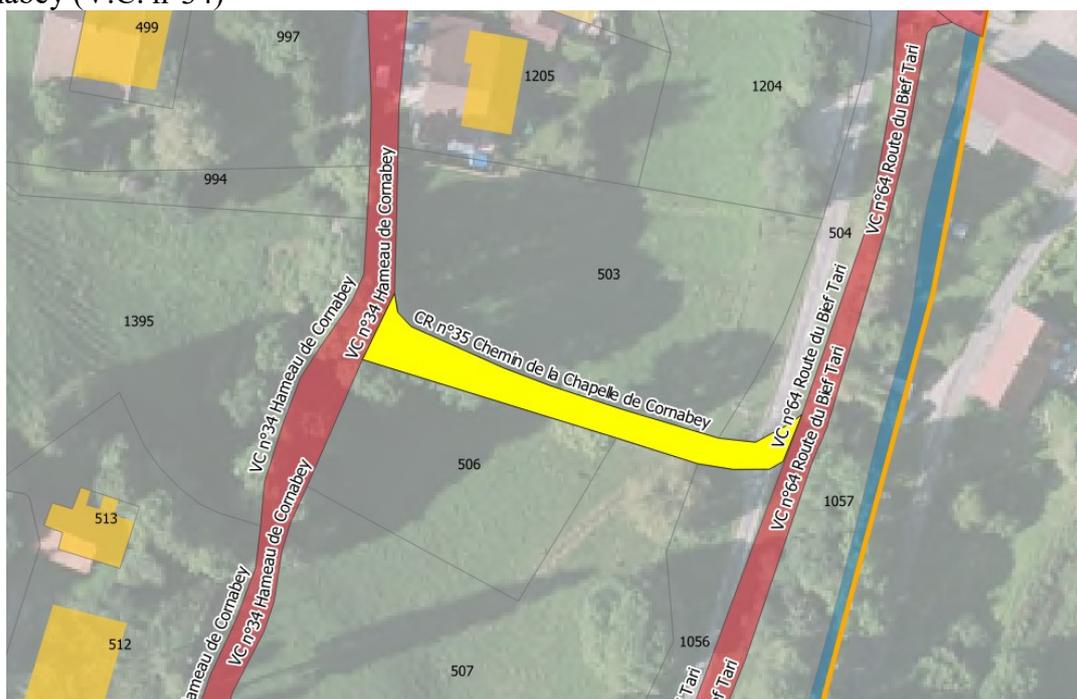
### Chemin Rural n°34 : **Chemin du Clos Cotaud**

Ancien chemin, non inventorié



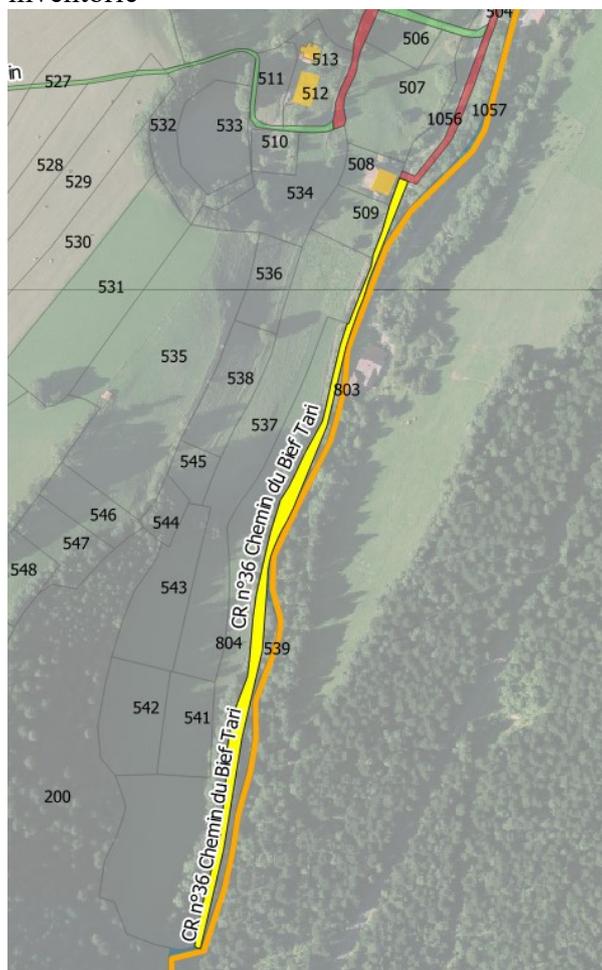
### Chemin Rural n°35 : **Chemin de la Chapelle**

**Déclassement objet des présentes** d'une partie de la voie communale du Hameau de Cornabey (V.C. n°34)



### Chemin Rural n°36 : **Chemin du Bief Tari**

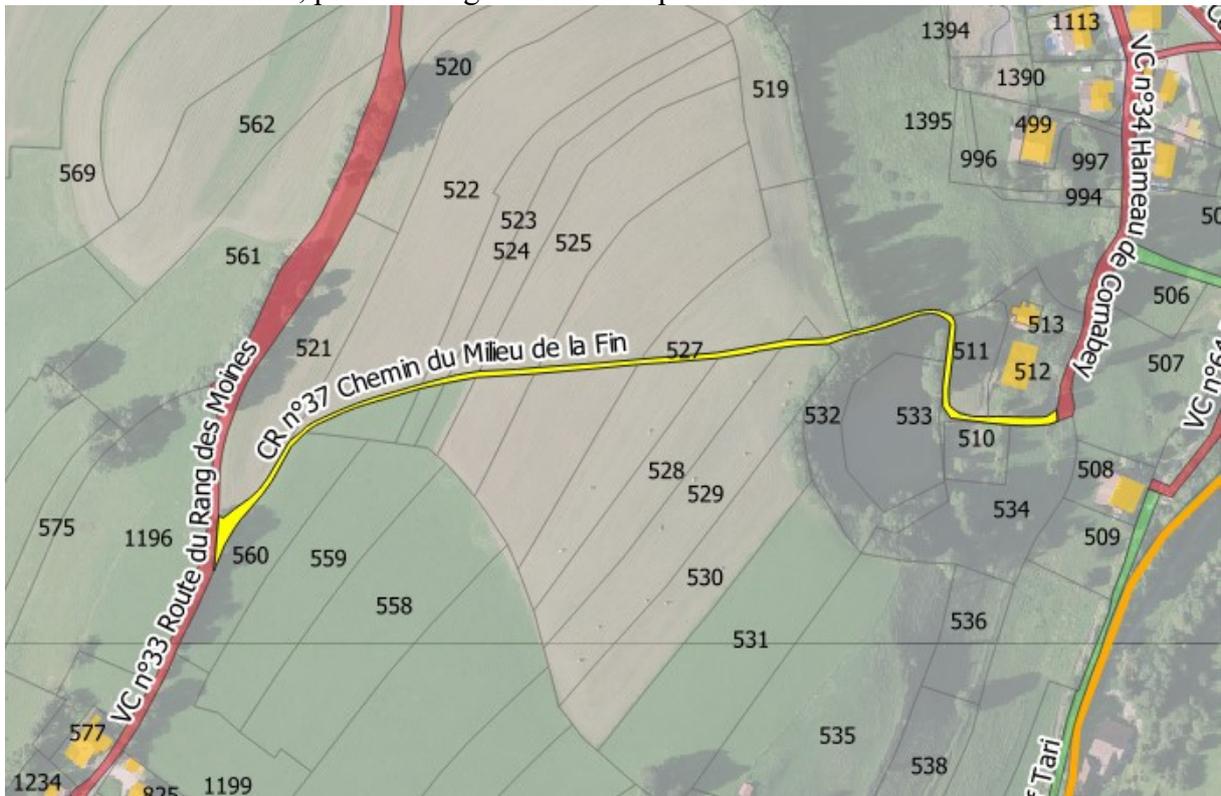
Ancien chemin, non inventorié



### Chemin Rural n°37 : **Chemin du Milieu de la Fin**

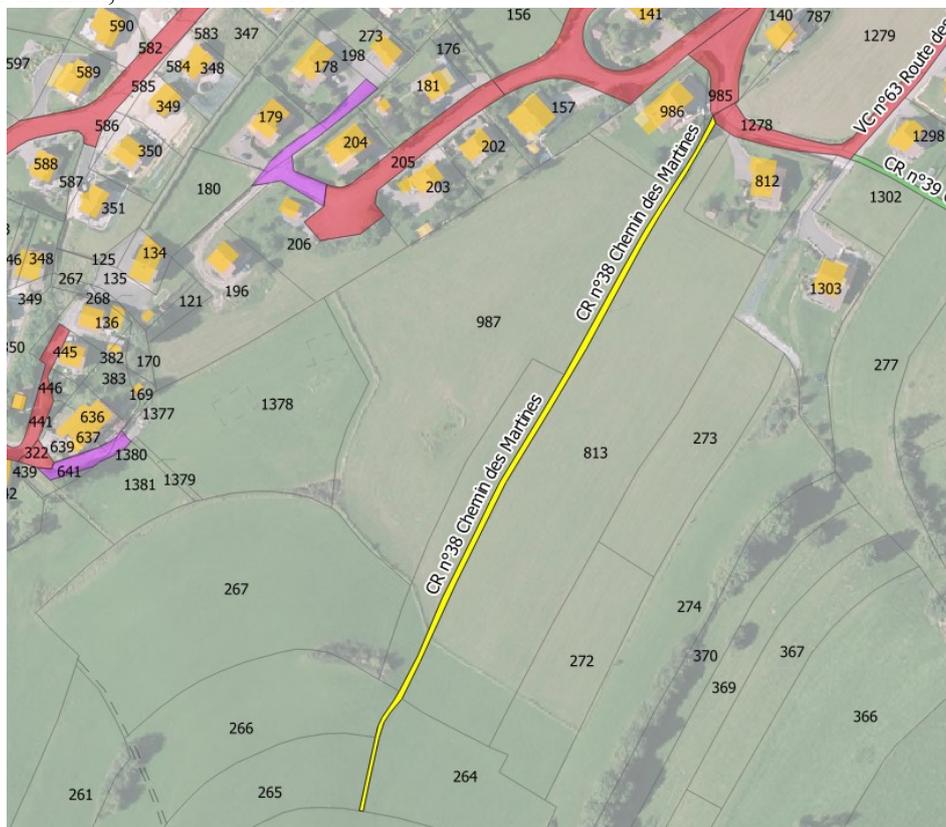
Ancien chemin, non inventorié

Au niveau cadastral, plusieurs régularisations à prévoir



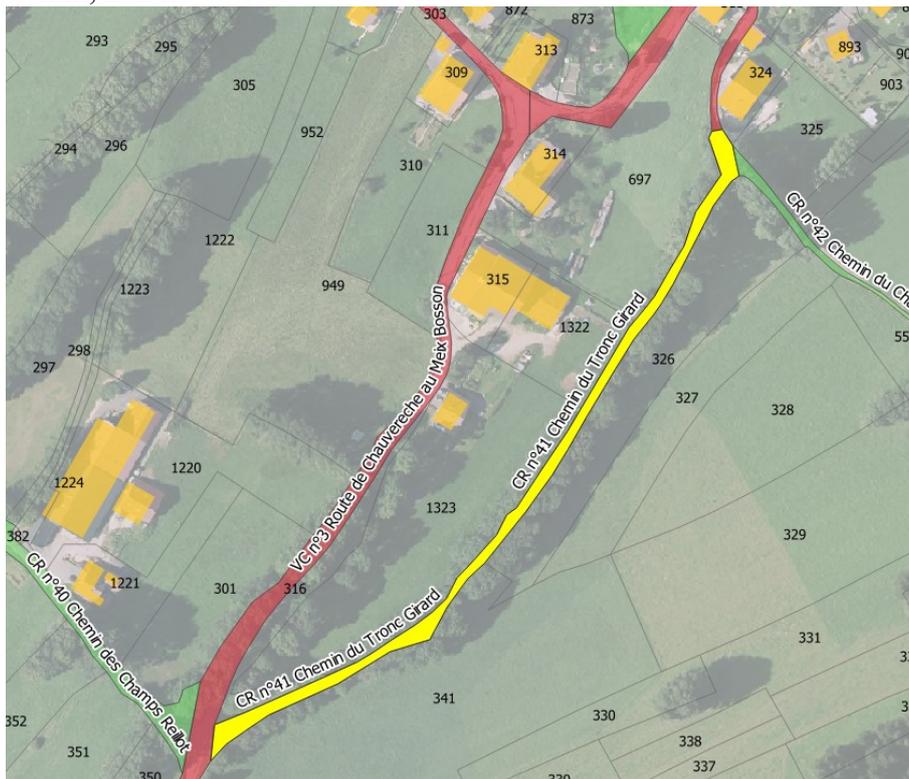
### Chemin Rural n°38 : **Chemin des Martines**

Ancien chemin, non inventorié

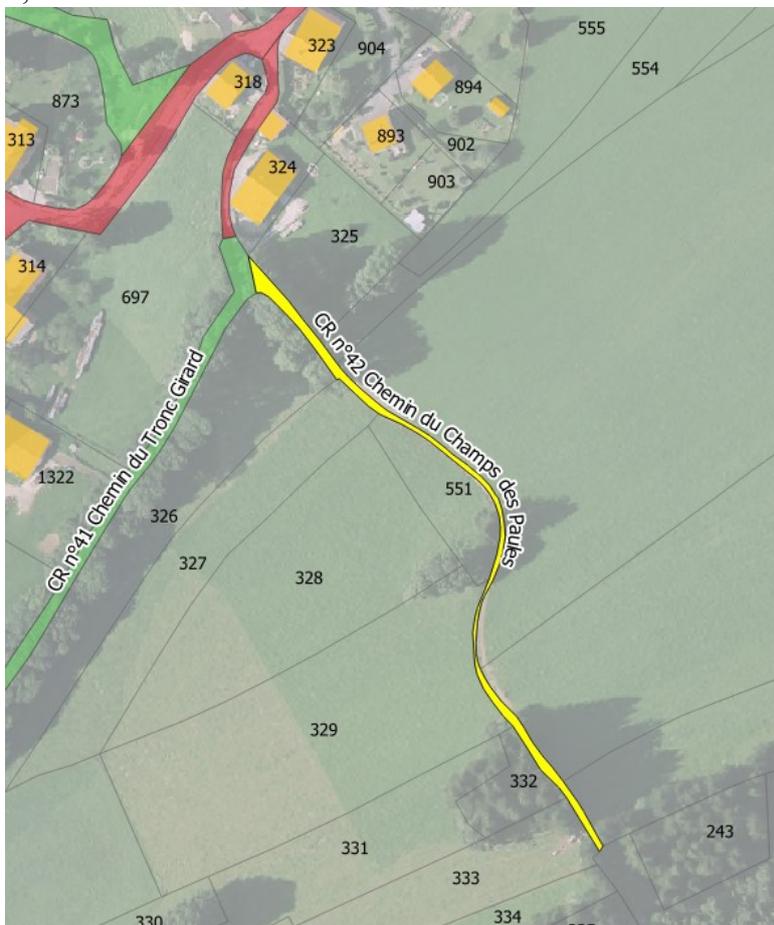




**Chemin Rural n°41 : Chemin du Tronc Girard**  
Ancien chemin, non inventorié

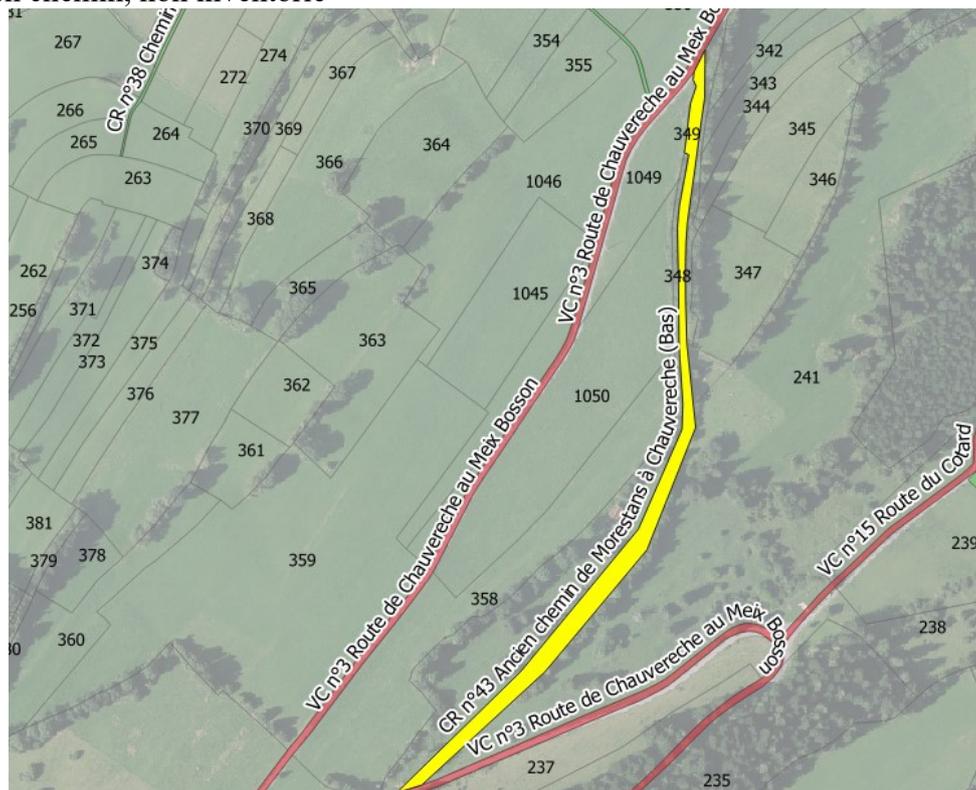


**Chemin Rural n°42 : Chemin du Champs des Paules**  
Ancien chemin, non inventorié



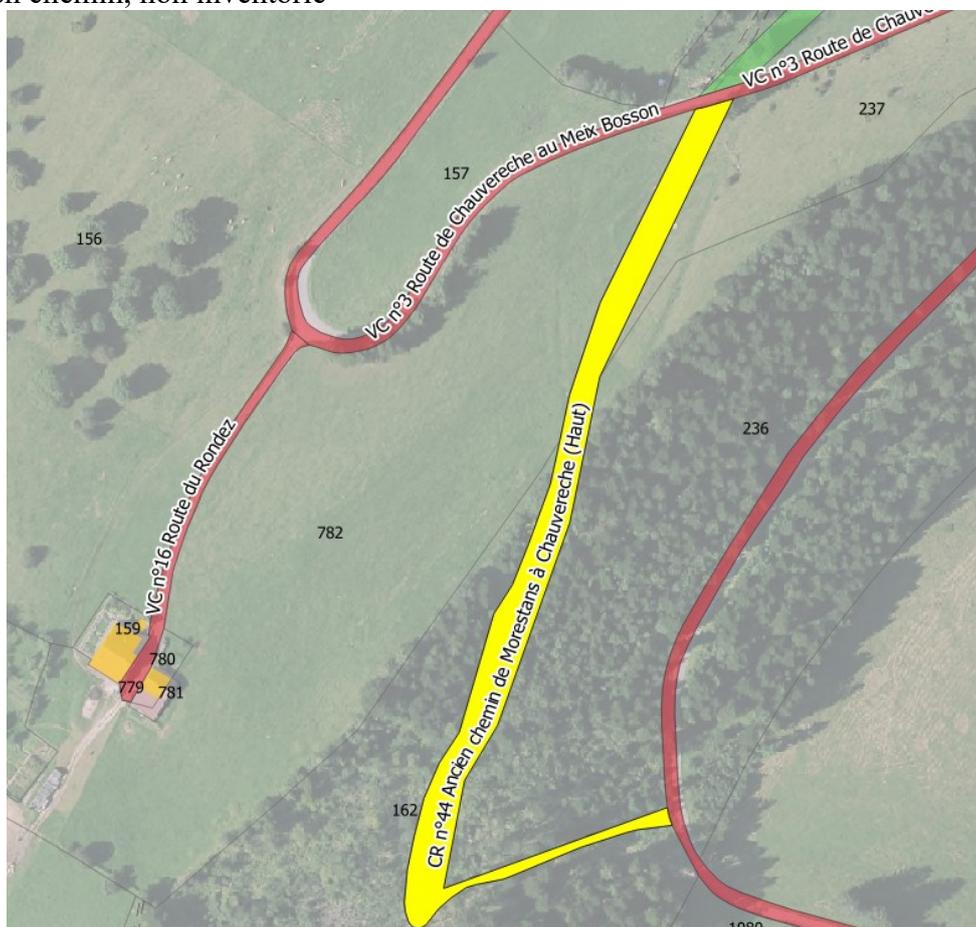
### Chemin Rural n°43 : Ancien Chemin de Morestans à Chauverche (Bas)

Ancien chemin, non inventorié

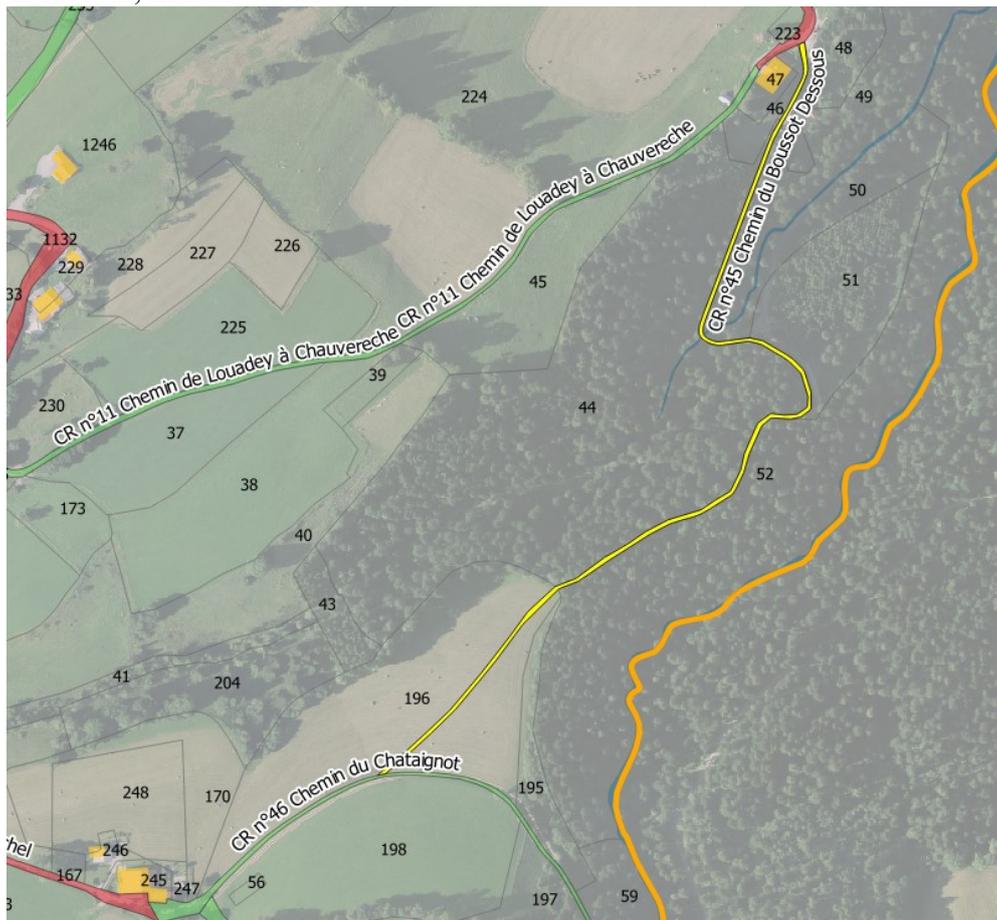


### Chemin Rural n°44 : Ancien Chemin de Morestans à Chauverche (Haut)

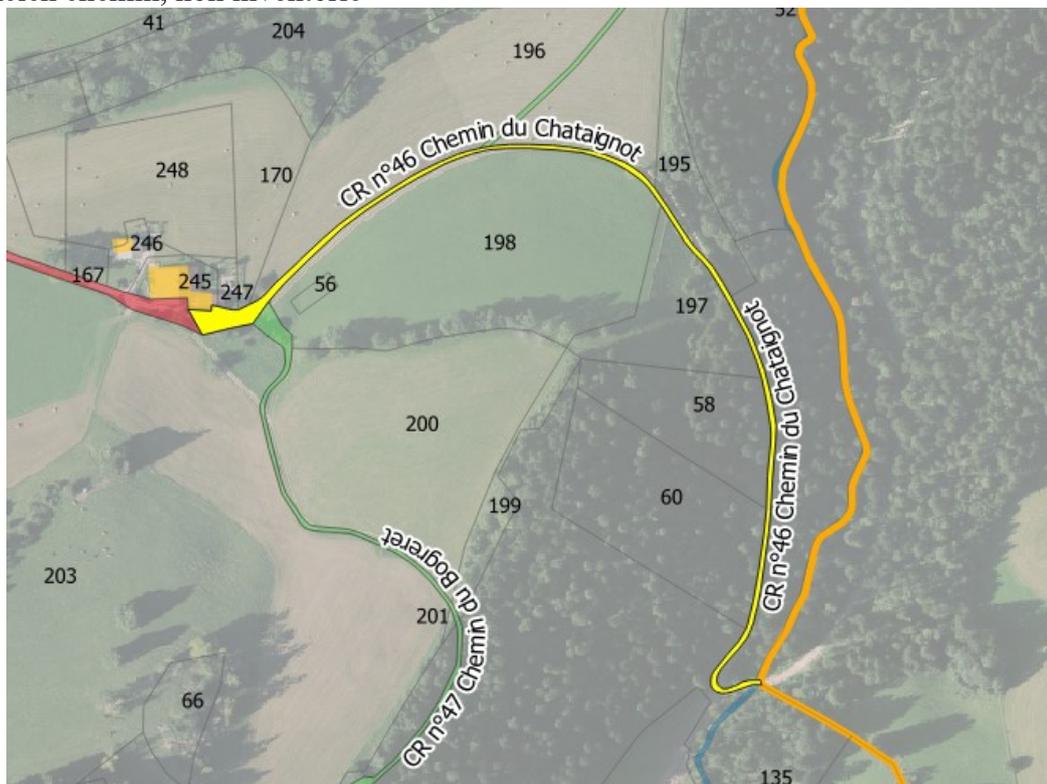
Ancien chemin, non inventorié



**Chemin Rural n°45 : Chemin du Boussoit Dessous**  
Ancien chemin, non inventorié



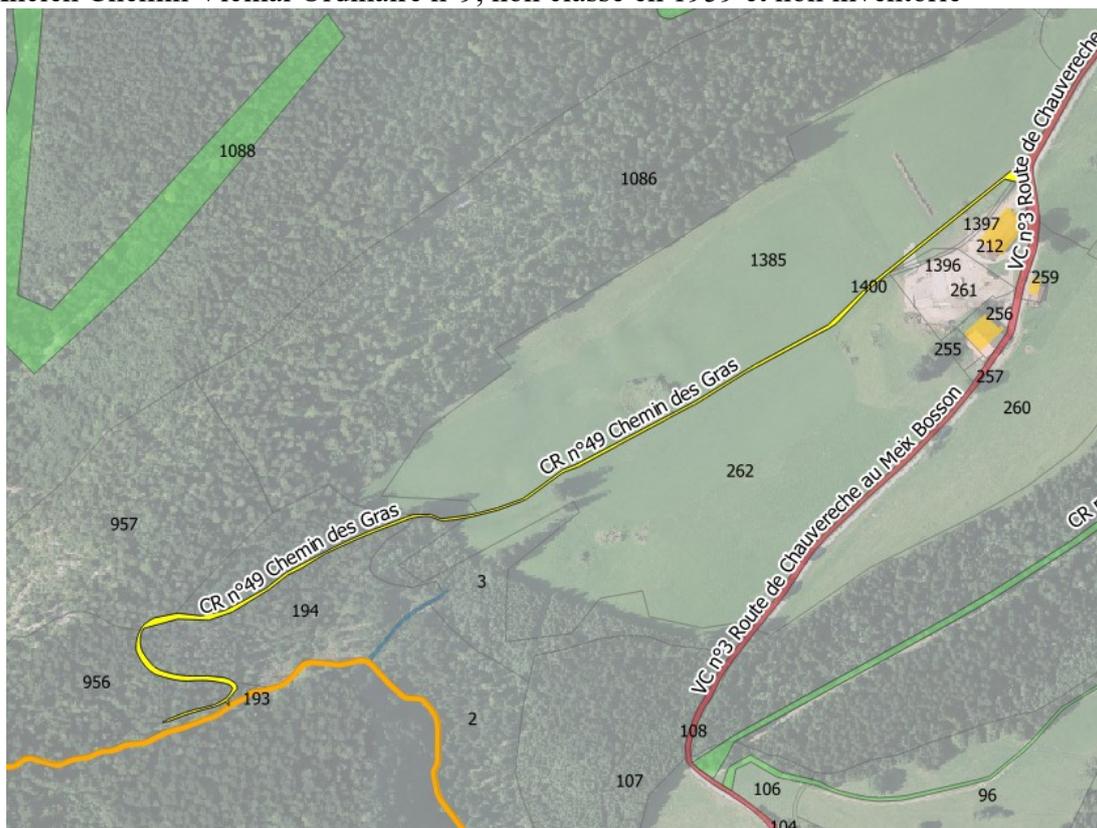
**Chemin Rural n°46 : Chemin du Bas du Chataignot**  
Ancien chemin, non inventorié





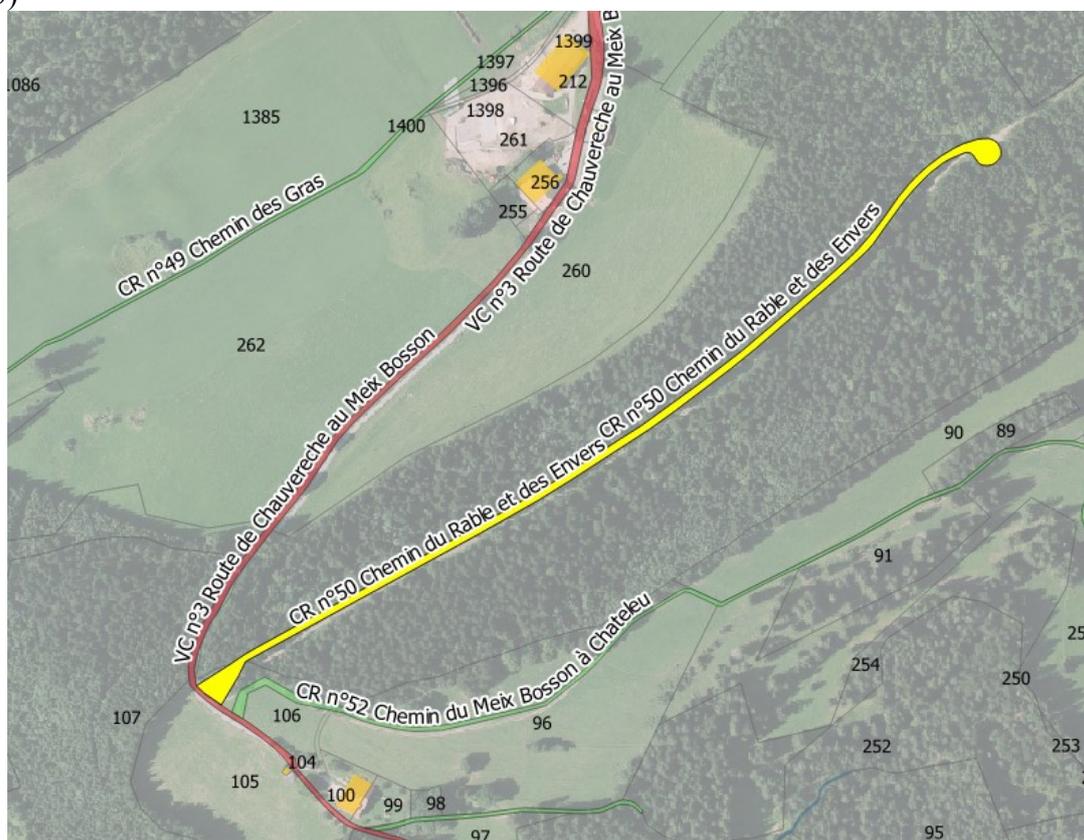
### Chemin Rural n°49 : **Chemin des Gras**

Ancien Chemin Vicinal Ordinaire n°9, non classé en 1959 et non inventorié

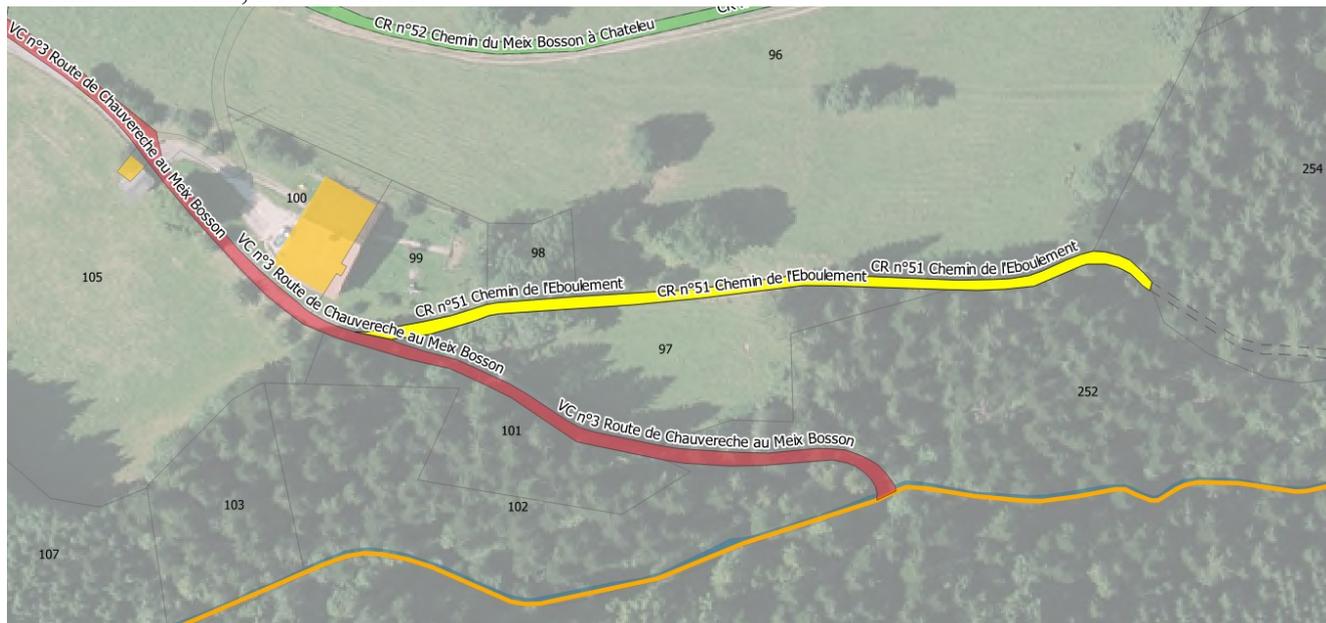


### Chemin Rural n°50 : **Chemin du Rable et des Envers**

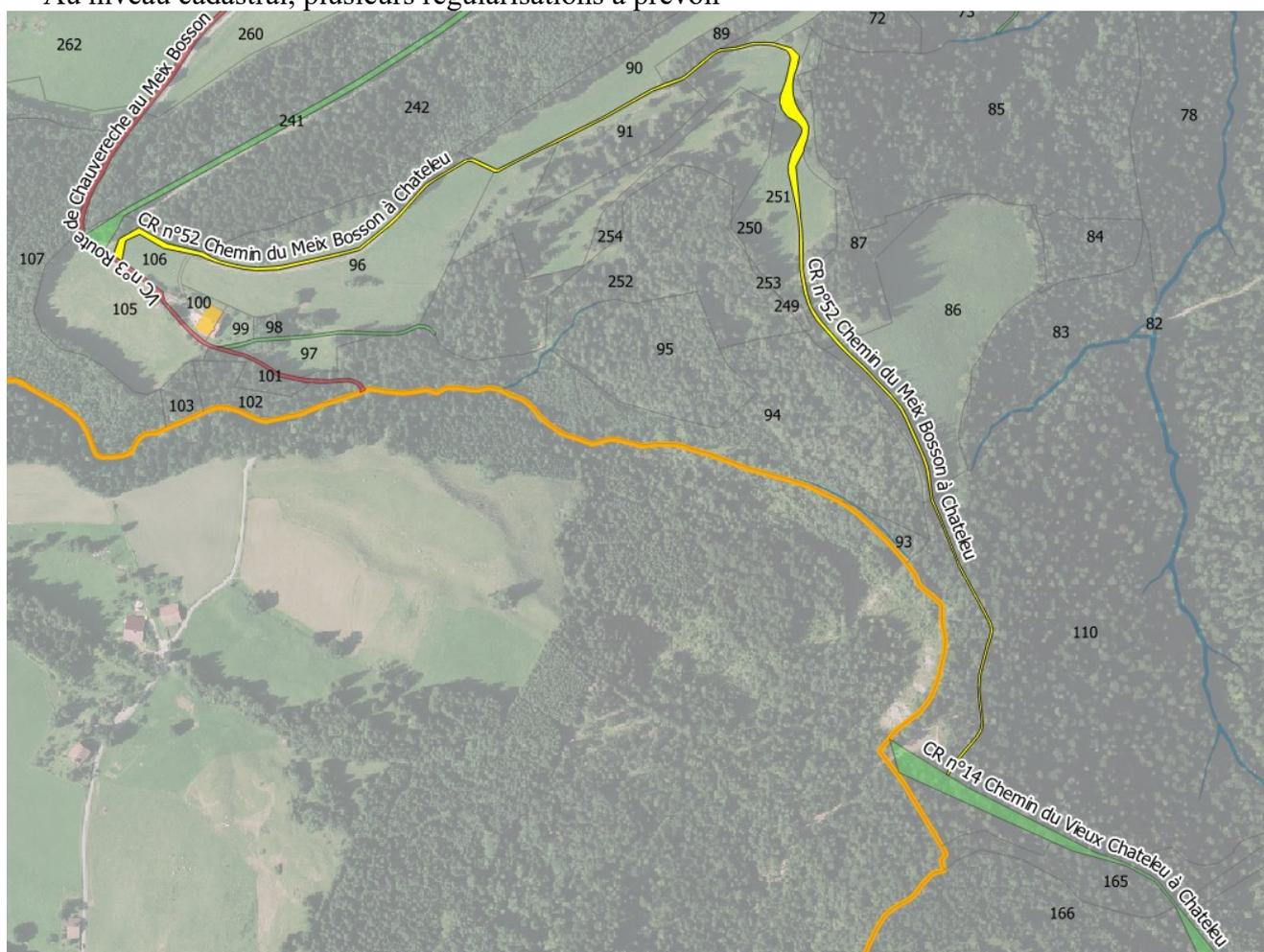
**Déclassement objet des présentes** de la voie communale du Meix Dessus (V.C. n°14 en 1993)



**Chemin Rural n°51 : Chemin de l'Eboulement**  
Ancien chemin, non inventorié



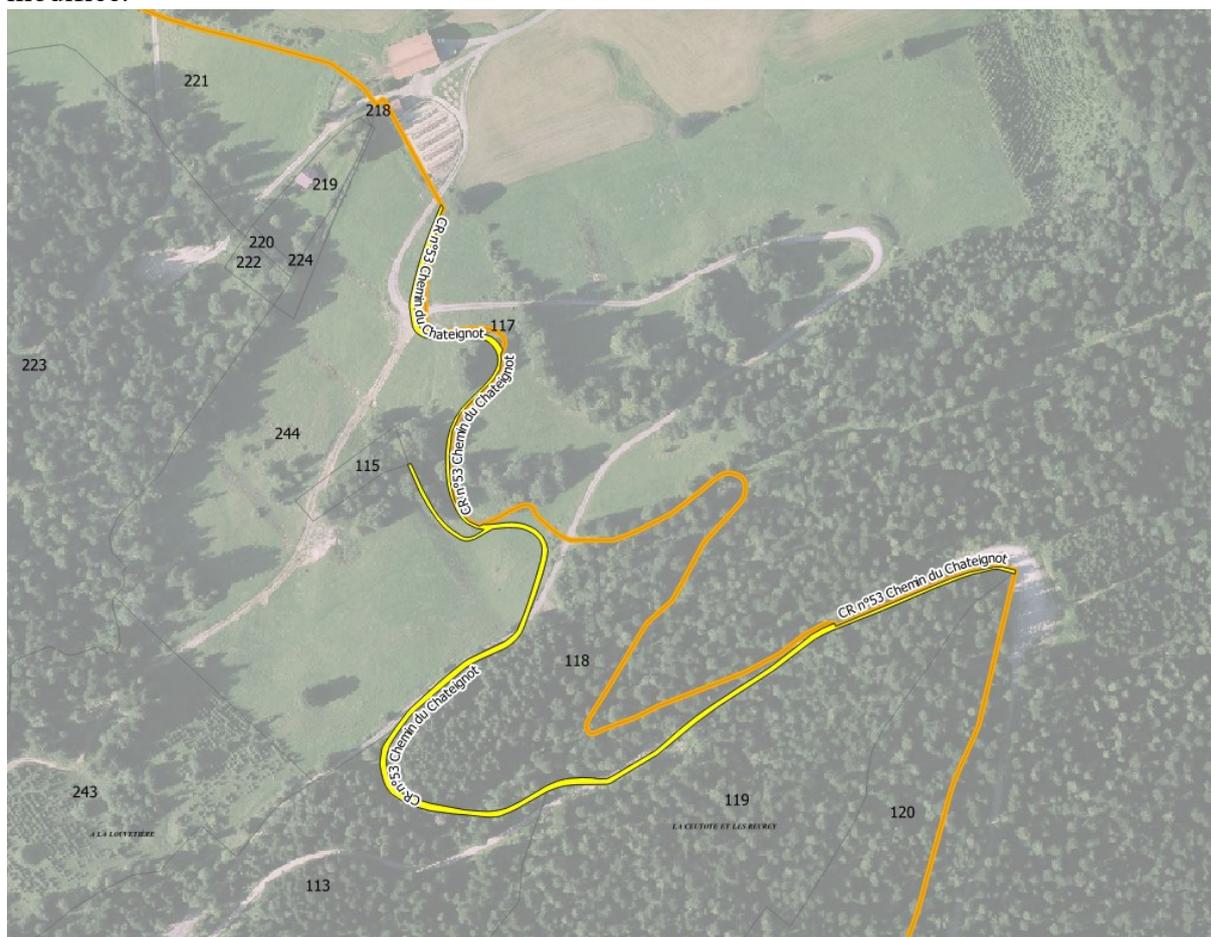
**Chemin Rural n°52 : Chemin du Meix Bosson à Chateau**  
Ancien chemin, non inventorié  
Au niveau cadastral, plusieurs régularisations à prévoir



### Chemin Rural n°53 : **Chemin du Haut du Chataignot**

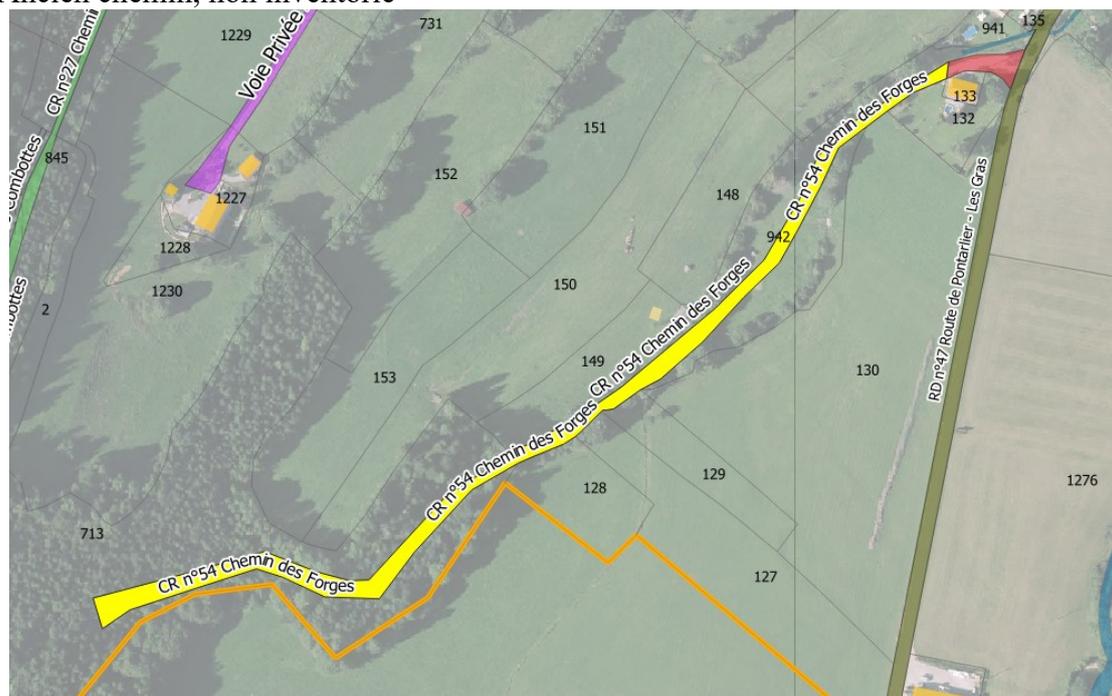
Ancien chemin, non inventorié

Au niveau cadastral, plusieurs régularisations à prévoir car l'emprise du chemin a été modifiée.



### Chemin Rural n°54 : **Chemin des Forges**

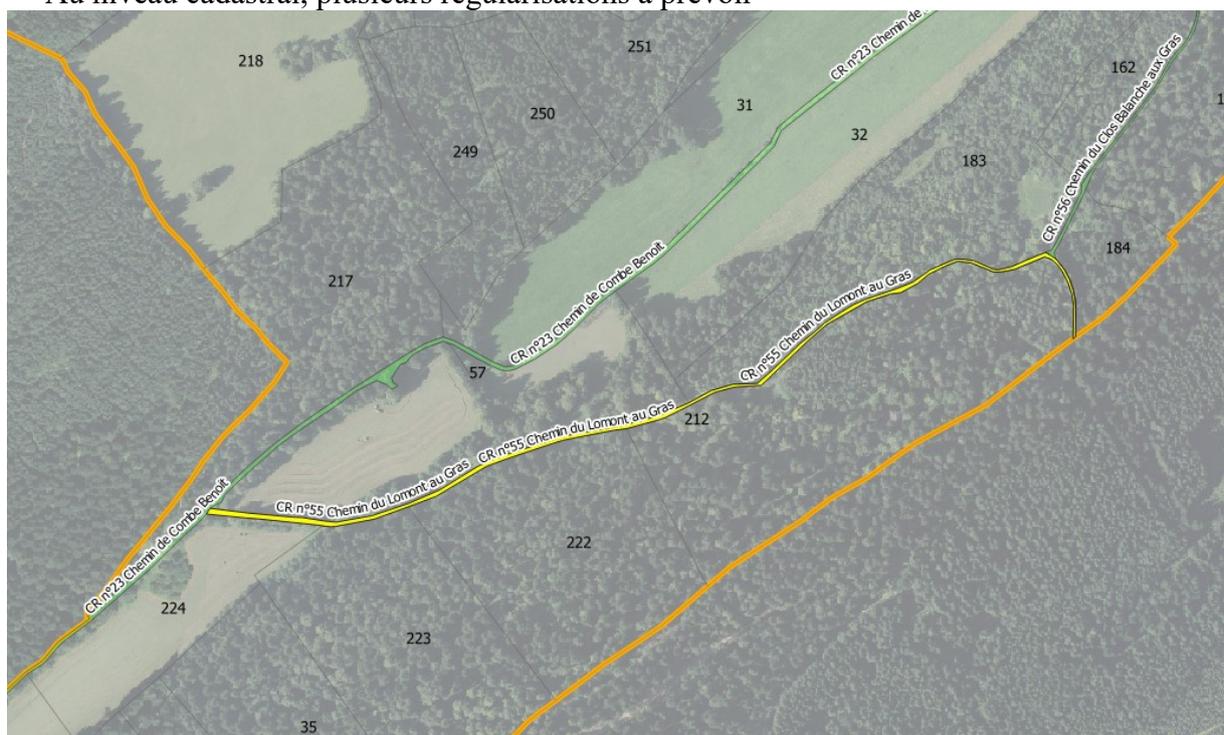
Ancien chemin, non inventorié



### Chemin Rural n°55 : **Chemin du Lomont aux Gras**

Ancien chemin, non inventorié

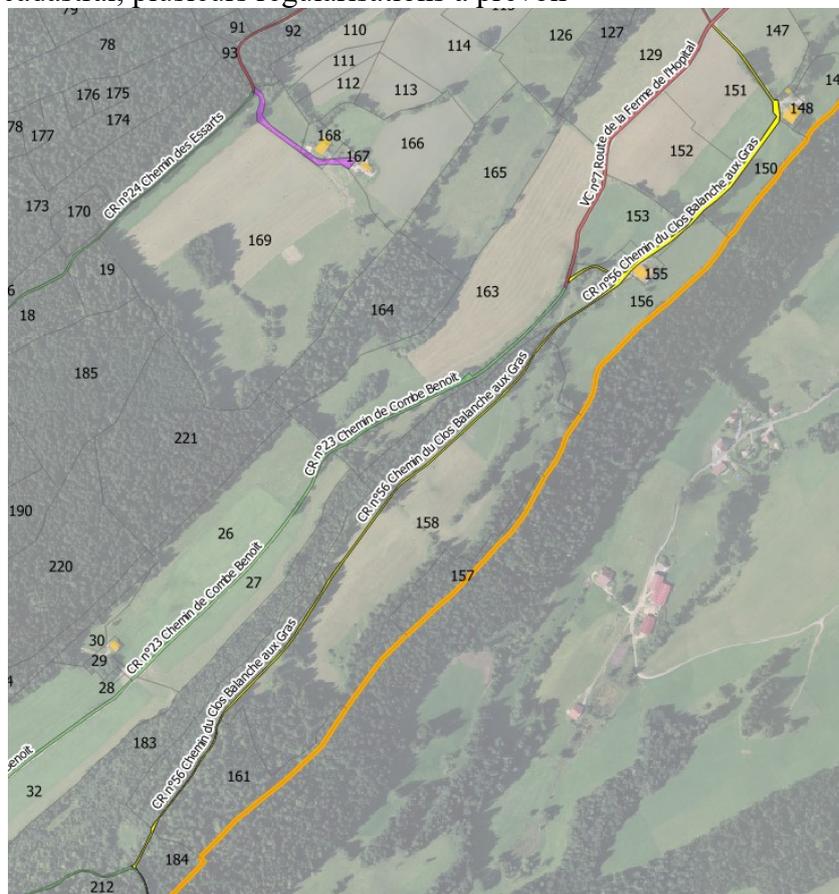
Au niveau cadastral, plusieurs régularisations à prévoir



### Chemin Rural n°56 : **Chemin du Clos Balanche aux Gras**

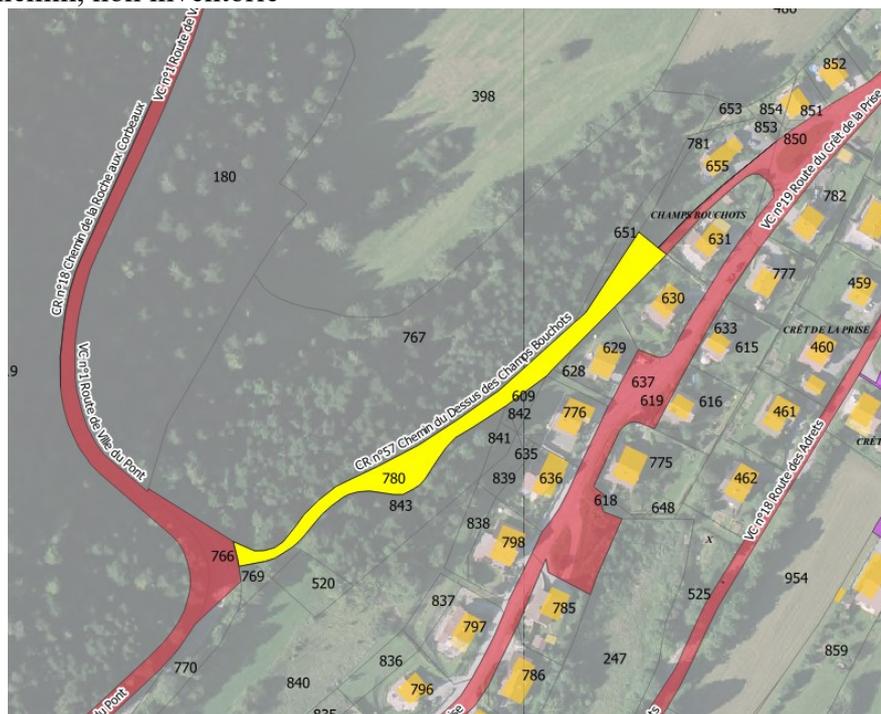
Ancien chemin, non inventorié

Au niveau cadastral, plusieurs régularisations à prévoir



## Chemin Rural n°57 : **Chemin du Dessus des Champs Bouchots**

Ancien chemin, non inventorié



## Chemin Rural n°58 : **Chemin du Tournefol au Mont de la Chevanne**

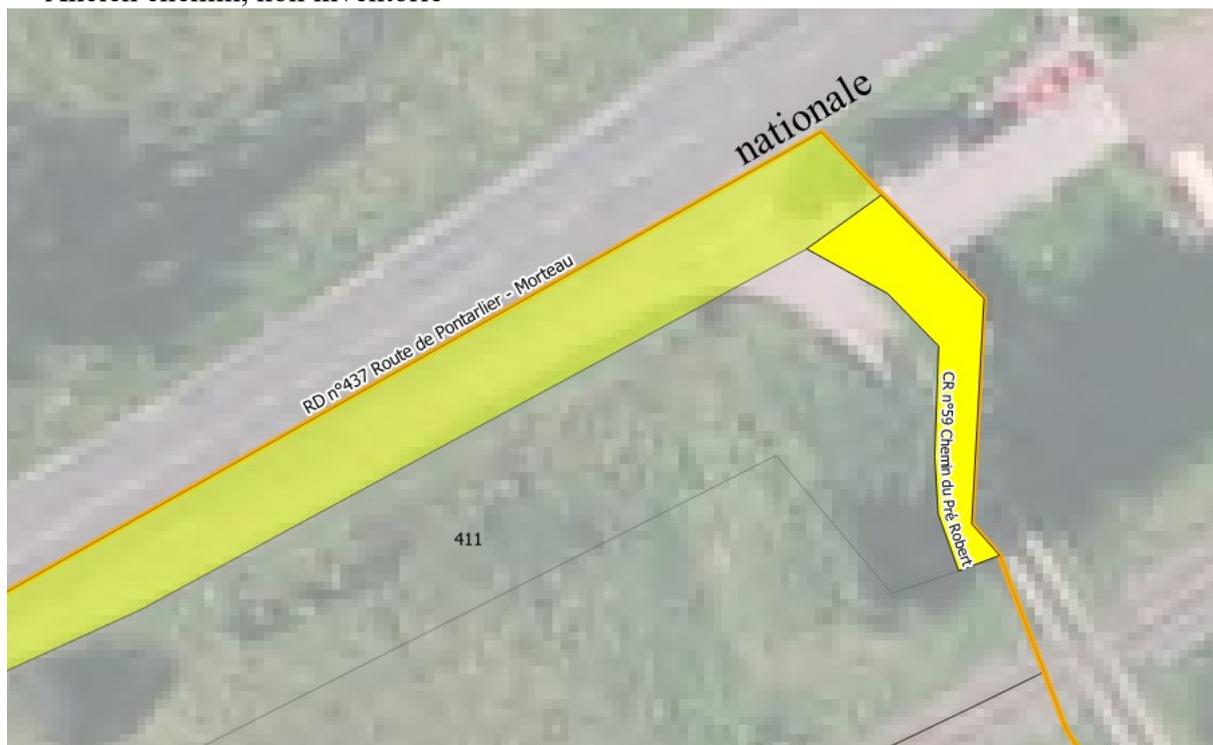
Ancien chemin, non inventorié

Au niveau cadastral, plusieurs régularisations à prévoir



### Chemin Rural n°59 : **Chemin du Pré Robert**

Ancien chemin, non inventorié



### Chemin Rural n°60 : **Chemin de Chateleu**

Ancien chemin, non inventorié

Au niveau cadastral, plusieurs régularisations à prévoir



### Chemin Rural n°61 : **Chemin de la Brévine**

Ancien chemin, non inventorié

Au niveau cadastral, plusieurs régularisations à prévoir



### Chemin Rural n°62 : **Chemin de la porcherie**

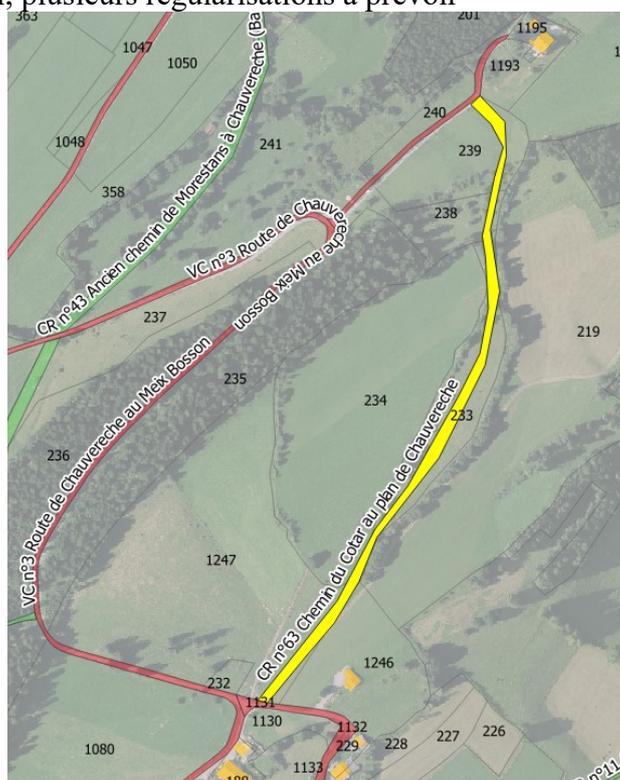
Ancien chemin, non inventorié



### Chemin Rural n°63 : **Chemin du Cotard au plan de Chauverche**

Ancien chemin, non inventorié

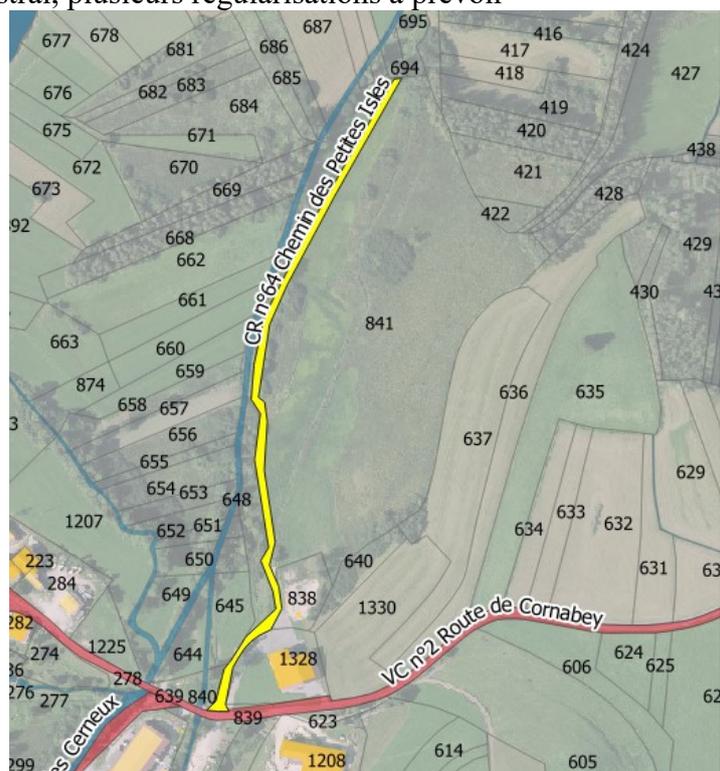
Au niveau cadastral, plusieurs régularisations à prévoir



### Chemin Rural n°64 : **Chemin des Petites Isles**

Ancien chemin, non inventorié

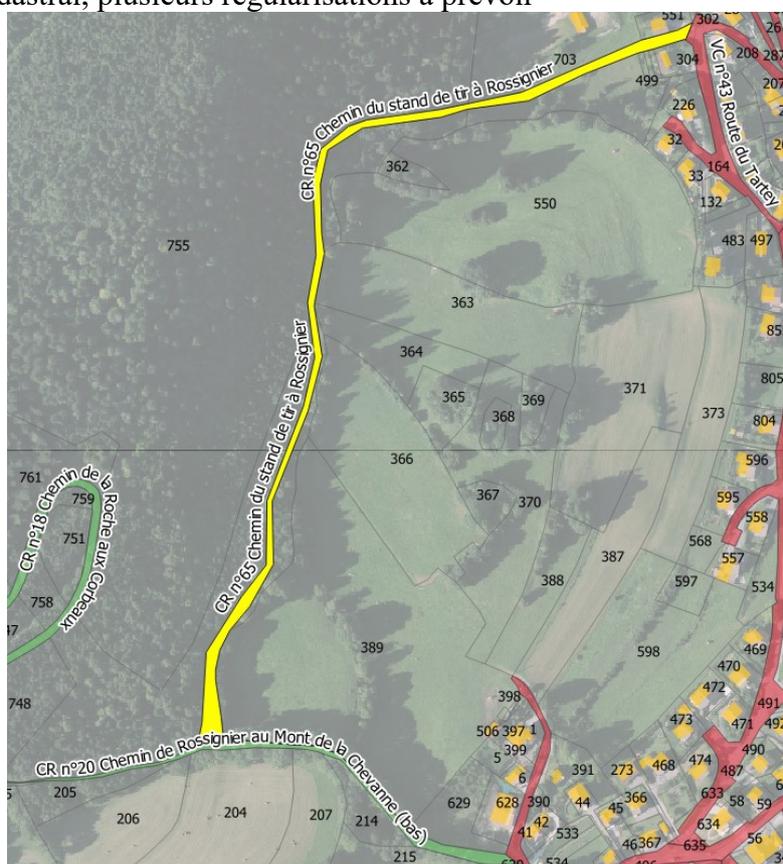
Au niveau cadastral, plusieurs régularisations à prévoir



### Chemin Rural n°65 : **Chemin du stand de tir à Rossignier**

Ancien chemin, non inventorié

Au niveau cadastral, plusieurs régularisations à prévoir



## 8-Mise à jour du cadastre :

L'ensemble des voies communales et des chemins ruraux doivent apparaître au cadastre sans numéro (d'après les usages cadastraux).

Le plan cadastral actuel laisse apparaître de nombreuses incohérences par rapport au classement de la voirie communale et à l'inventaire des chemins ruraux. Aussi, des liste des travaux cadastraux sont annexées concernant les voies communales et les chemins ruraux.

Ces travaux seront réalisés ultérieurement, vu le nombre important de régularisation à faire. Les voies communales seront traitées en priorité.

Ensuite la commune traitera les chemins ruraux. D'après les éléments étudiés (ancien inventaire de 1959, ancien carte IGN 1950, anciens cadastres, anciennes photographies aériennes, ...) le cadastre ne reflète pas l'état des lieux : certains chemins apparaissent au cadastre comme faisant parties de parcelles privées alors qu'historiquement ces chemins servaient de desserte pour certains hameaux et communes voisines. A l'heure actuelle, ils sont encore utilisés de façon régulière par des promeneurs (à pied, cycle, à cheval, ...)

La commune procédera donc à la mise à jour du cadastre de façon progressive en traitant successivement les chemins en concertation avec les propriétaires privés.

Le principe de traiter les voies communales en priorité, n'obère pas la possibilité pour la commune de traiter certains chemins ruraux de façons prioritaires pour répondre à certains impératifs qui pourraient survenir : aménagement de chemin, passage de réseaux sur l'emprise de chemin, litiges, ...

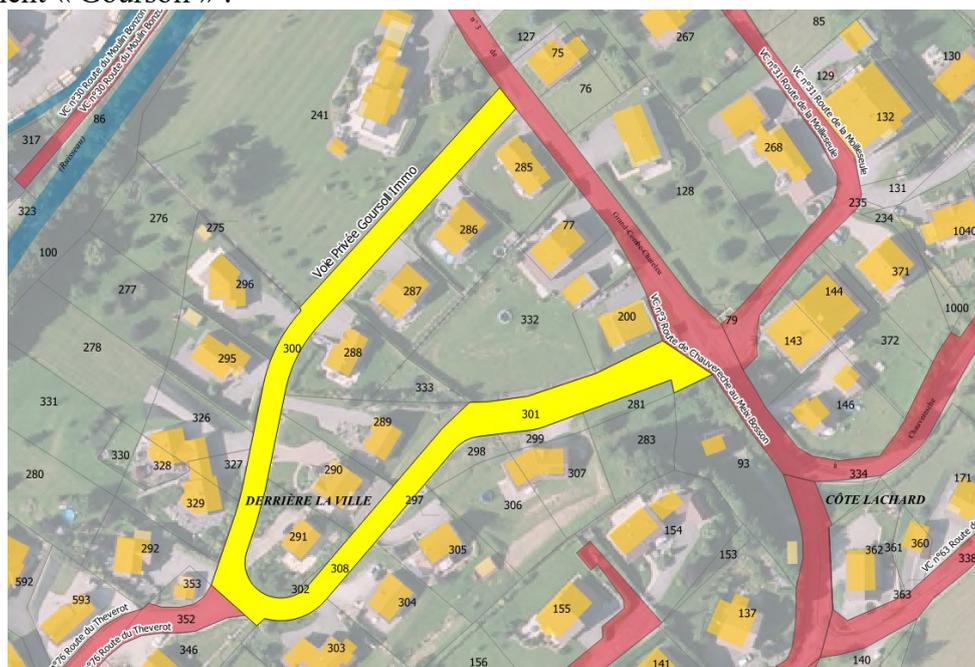
Par ailleurs, la commune est en cours de régularisation foncière concernant un certain nombre de voies existantes. Les emprises correspondantes seront classées / déclassées par des délibérations du conseil municipal ultérieures.

## 9-Liste non exhaustive des voies privées desservant des habitations :

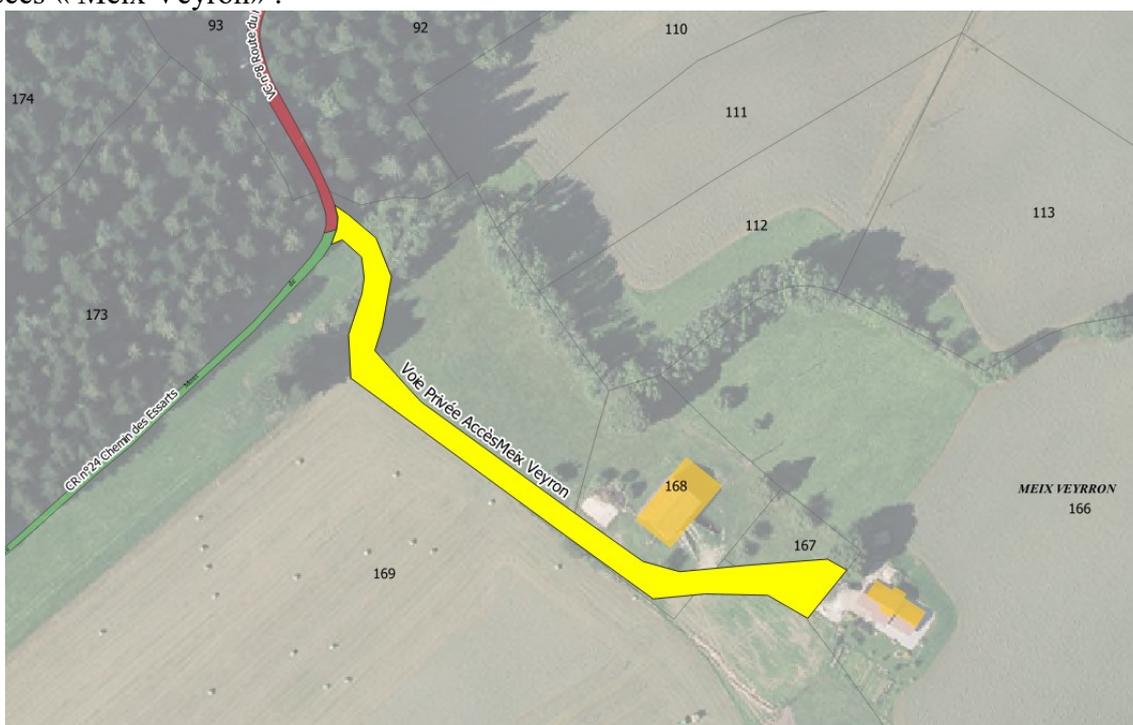
En parallèle de la présente procédure, la commune a souhaité identifier les principales routes privées. Elle a alors interrogé les propriétaires en vue de savoir lesquels seraient d'accord pour céder les voies privées afin de les intégrer dans le domaine public communal.

Pour les voies suivantes, les propriétaires ont validés un accord de principe de cession. La collectivité et les parties devront alors convenir de l'emprise exacte qui sera cédée. Suite à l'acte de cession, la collectivité intégrera ces voies dans son domaine public.

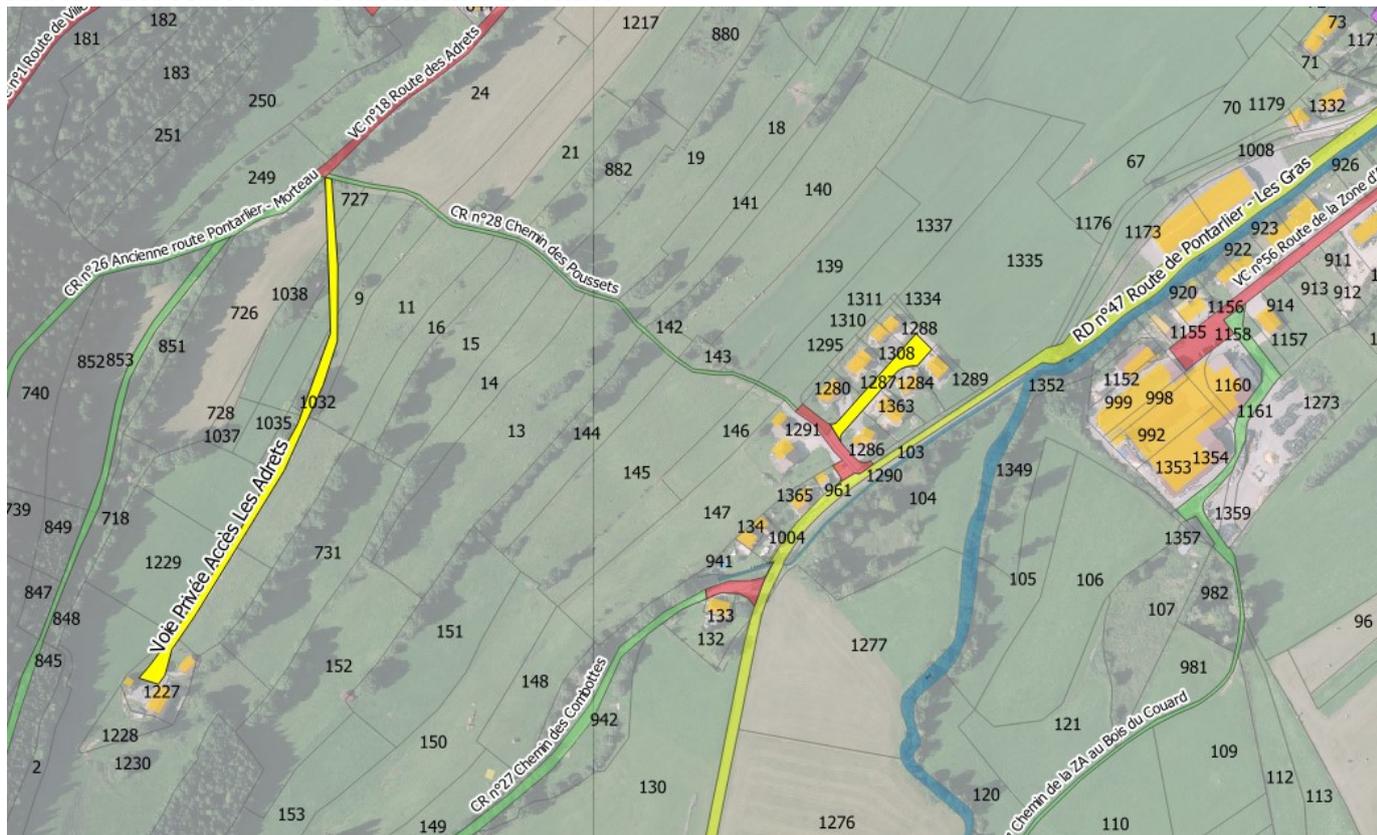
Lotissement « Goursoll » :



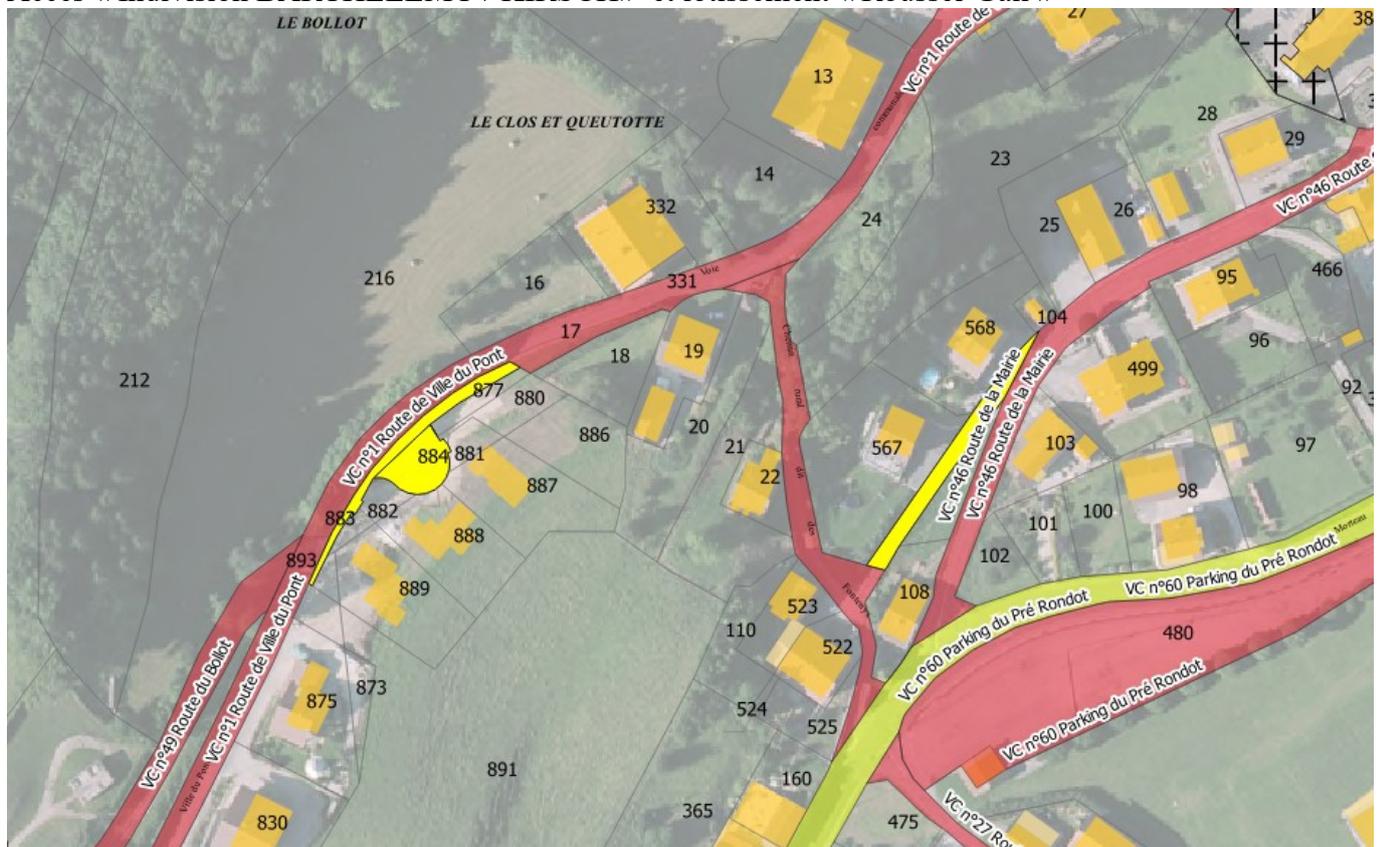
Accès « Meix Veyron » :



Accès « Les Adrets » et lotissement « Bobillier »



Accès « Indivision BARTHELEMY / KIRSCH » et lotissement « Roussel-Gall »

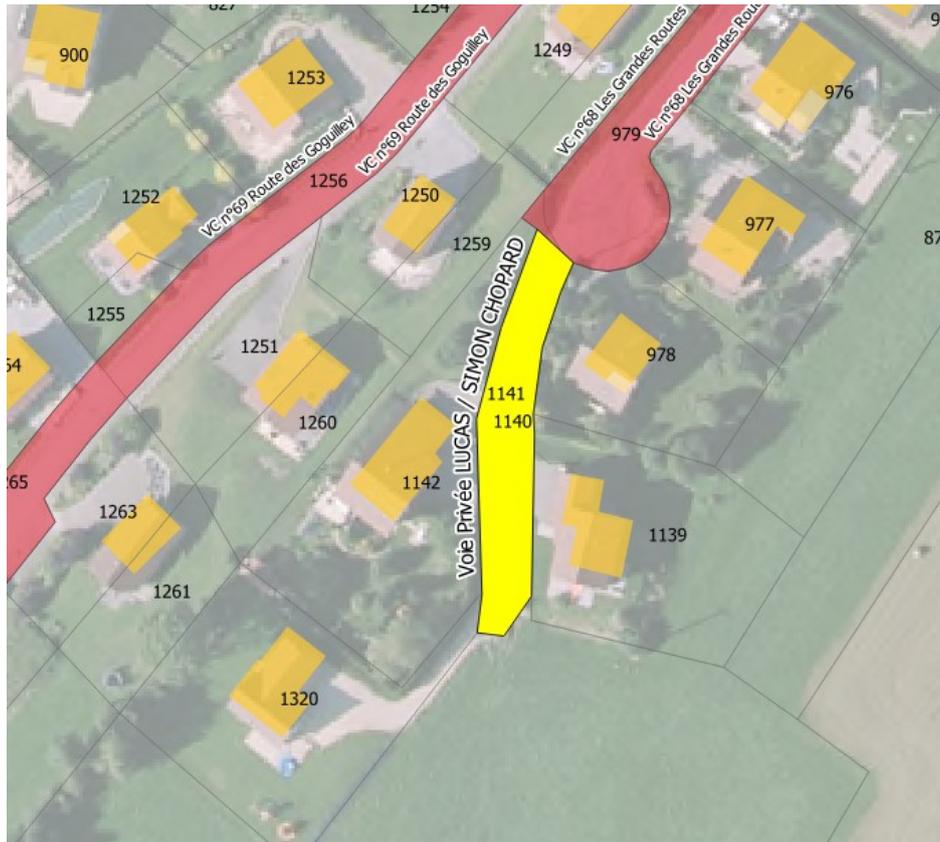






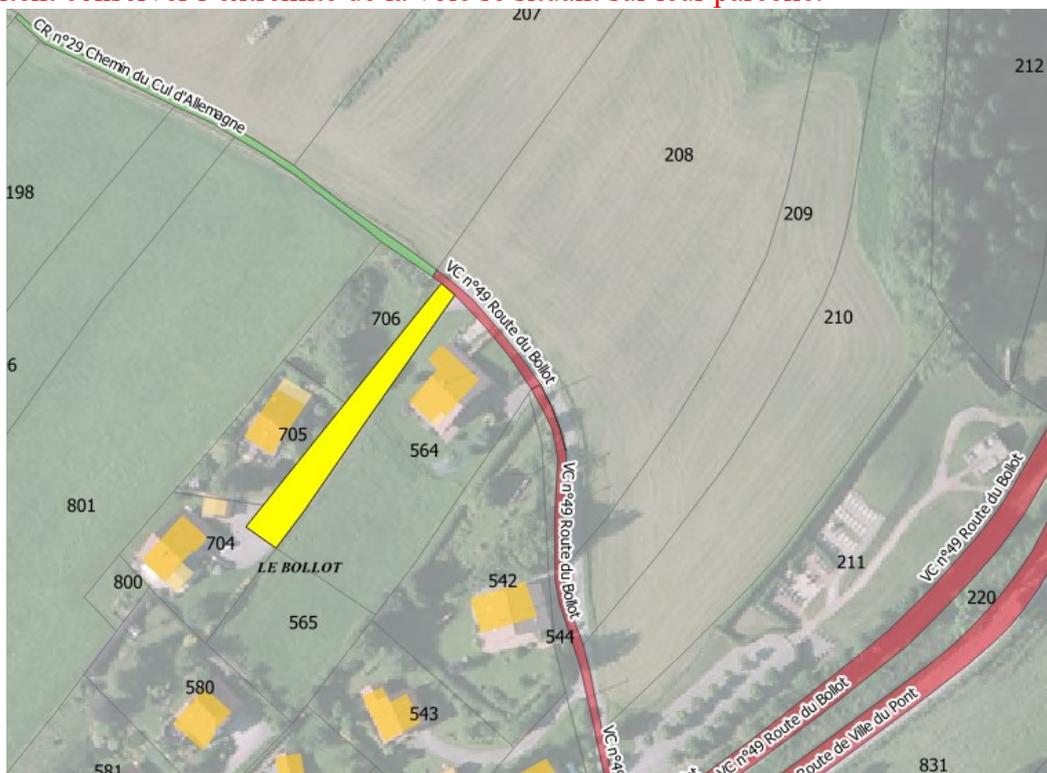


Accès « LUCAS / SIMON CHOPARD »



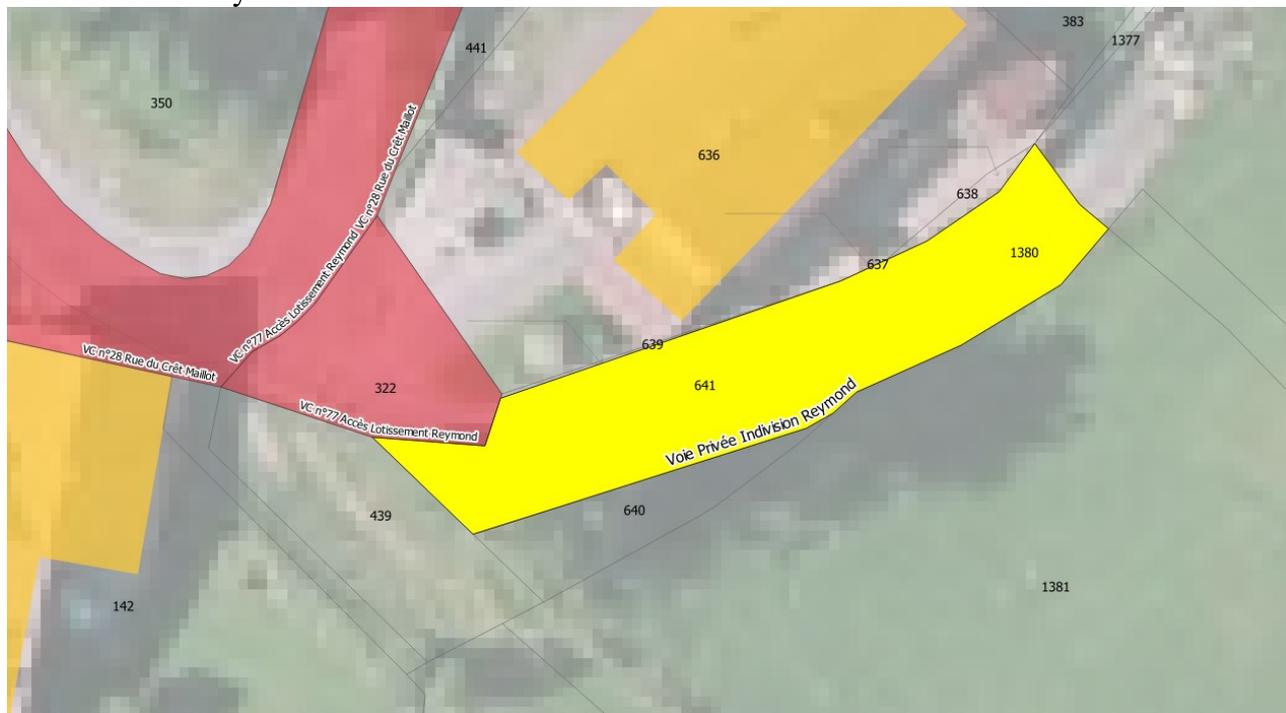
Accès « Mme Sylvie BARLOG / Ms Antoine et Jean CLAUD »

Remarque : M. et Mme Christian CAIREY-REMONAY, propriétaires de la parcelle A n°704, souhaitent conserver l'extrémité de la voie se situant sur leur parcelle.

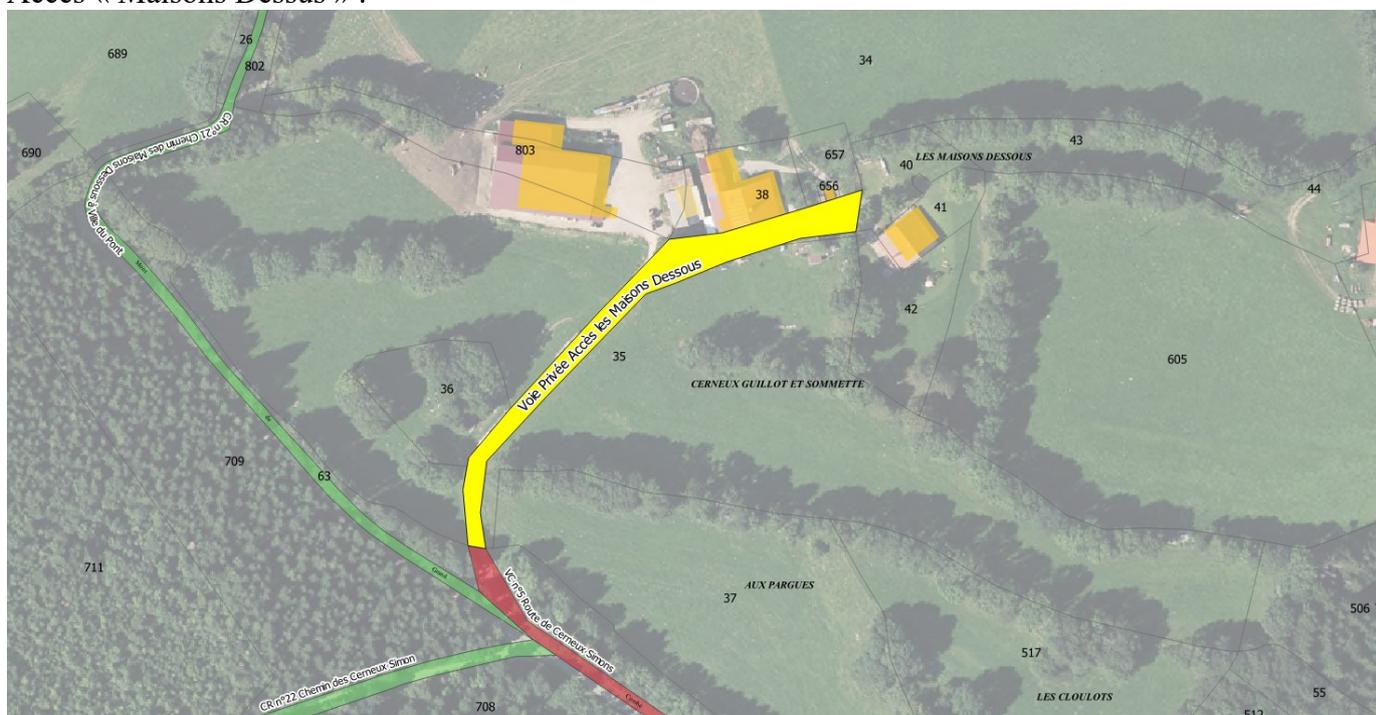


Ci-dessous figurent les voies pour lesquelles les propriétaires privées souhaitent conserver la route.

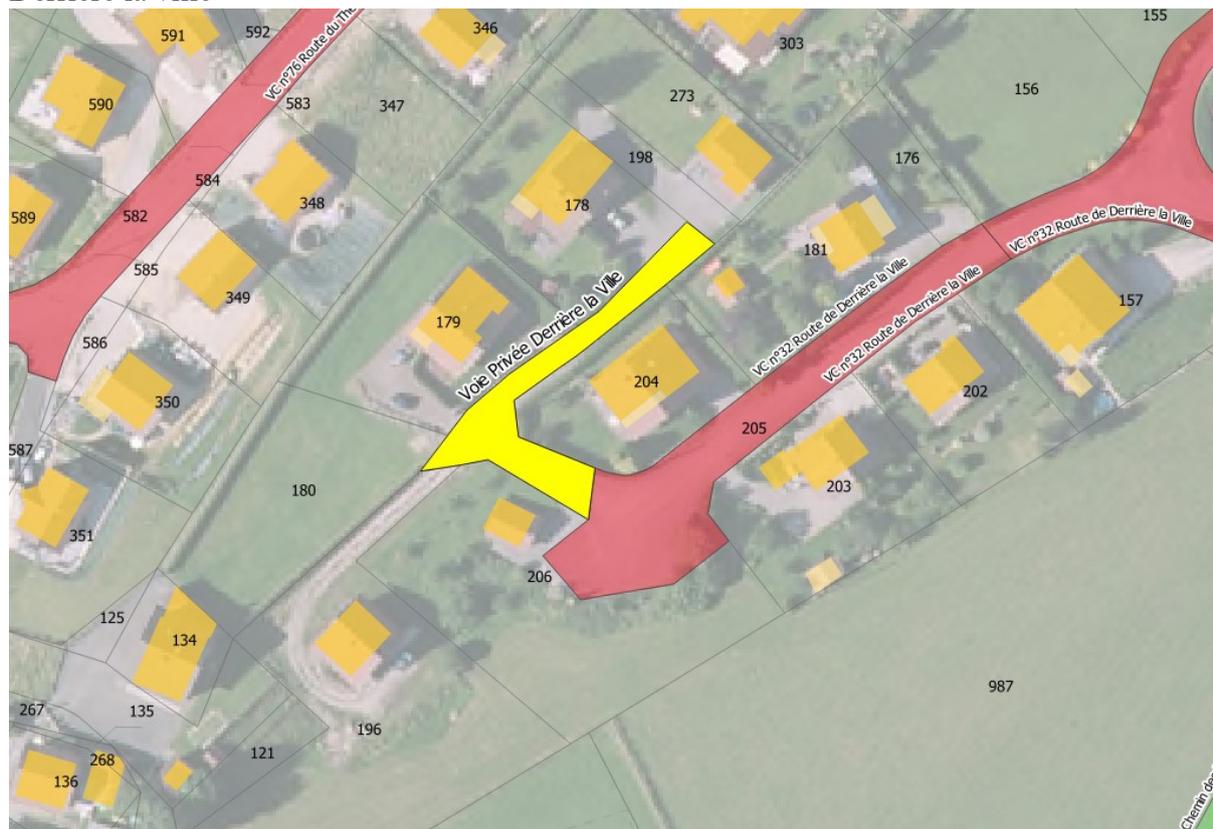
Lotissement « Reymond » :



Accès « Maisons Dessus » :



## Derrière la ville



### 10-Annexes :

Projet de Tableau de Classement des Voies Communales

Projet de Tableau d'Inventaire des Chemins Ruraux

Plans

Liste des levés et travaux cadastraux concernant les voies communales

Liste des levés et travaux cadastraux concernant les chemins ruraux